DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

# LA PRESSE

CIRCULATION
MOYENNE PAR JOUR 52,297

TREIZIEME ANNEE—N° 17 MONTREAL VENDREDI 20 NOVEMBRE 1896 UN CENTIN

# LE REGLEMENT DE LA QUESTION DES ECOLES

### Le texte de l'arrangement intervenu entre le gouvernement fédéral et M. Greenway

## UNE DEMI-HEURE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

### Le principe des Ecoles Publiques maintenu

### Ce que M. Greenway a refusé aux trois commissaires conservateurs

## CE QU'IL A ACCORDE A M. LAURIER

### L'enseignement du français garanti partout où il y a dix enfants canadiens-français

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 20 — Le règlement de la question des écoles vient d'être rendu public. Afin de mieux faire comprendre la partie de ce règlement, il sera intéressant de lire le texte des propositions faites en avril dernier au gouvernement Greenway par sir Donald A. Smith, l'hon. M. Desjardins et l'hon. M. Dickey, agissant en qualité de commissaires spéciaux. Il sera aussi intéressant de lire les offres faites par le gouvernement manitobain aux commissaires fédéraux, après que les propositions de ceux-ci furent refusées.

Voici la proposition faite par les commissaires royaux du Canada au gouvernement manitobain pour le règlement de la question des écoles de Manitoba en avril 1896 :

"Une législation devra être adoptée, dès la présente session de la législature de Manitoba, pourvoyant à ce que, dans les villes et villages où se trouvent à peu près vingt-cinq enfants catholiques en âge de fréquenter l'école, et dans les cités où se rencontreront à peu près cinquante enfants en ces conditions, le Bureau des syndics soit tenu de procurer à ces enfants une maison d'école ou une salle d'école pour leur propre usage. Que ces enfants y reçoivent l'enseignement d'un maître d'école catholique. Que les parents catholiques ou les tuteurs, au nombre de dix environ, puissent en appeler au département de l'éducation de toute décision ou omission du Bureau, par rapport aux devoirs qui lui incomberont en vertu de la présente clause. Que le Bureau doive observer et exécuter toutes les exécutions et directions du Département, émanées en conséquence de l'appel susdit.

"Il devra être pourvu, par la même législation, à ce que les écoles où la majorité des enfants est catholique soient exemptées de toutes exigences et règlements quant aux exercices religieux.

" Que des livres d'enseignement soient autorisés pour les écoles catholiques, de telle nature qu'ils n'offusquent en rien les sentiments religieux de la minorité, et qu'en même temps, au point de vue de l'éducation, ils soient satisfaisants pour le Conseil d'Education.

"Que les catholiques doivent être représentés dans le Conseil d'Education, et aussi dans le Bureau des examinateurs devant lesquels les aspirants professeurs subissent les épreuves avant d'obtenir leurs certificats.

"Qu'il soit aussi entendu que les catholiques devront avoir de l'aide pour maintenir une école normale pour l'éducation de leurs professeurs.

"Que le système actuel de tolérance, en faveur des professeurs non diplômés, qui enseignent dans les écoles catholiques, soit continué pour deux ans environ, afin de permettre à ces professeurs d'acquérir leur qualification, et qu'il soit absolument aboli ensuite.

"Qu'à tous autres égards les écoles que fréquentent les catholiques soient des écoles publiques sujettes à toutes les clauses des lois d'éducation présentement en force au Manitoba.

"Quand on en sera venu à une entente, par écrit, et que la législation requise aura été adoptée l'Acte réparateur, maintenant devant le parlement, sera retiré, et tous les droits et privilèges qui pourraient être réclamés par la minorité sous l'égide des décisions du comité judiciaire du Conseil Privé, seraient tenus en réserve et l'on n'y insisterait nullement, aussi longtemps que Manitoba observera fidèlement l'entente acceptée.

Signé DONALD A. SMITH.
ALPH. DESJARDINS.
A. R. DICKEY.

Le 28 mars 1896.

En réponse à cette proposition, le gouvernement Greenway a posé l'ultimatum suivant :

"Nous sommes prêts à remplir la promesse que nous avons déjà faite, de redresser tous les griefs légitimes, si tels griefs existent. Nous soumettons en conséquence les modifications suivantes à la loi scolaire, modifications auxquelles nul ne pourra s'objecter en principe, et qui fera disparaître tous les griefs réels tout en n'affectant en rien l'efficacité du système des écoles publiques, et en ne privant pas les catholiques romains du privilège de participer aux avantages donnés aux autres dénominations religieuses en ce qui concerne l'éducation.

En résumé, voici ce que nous offrons :

1o De séculariser complètement le système des écoles publiques, en y éliminant tout exercice ou tout enseignement religieux durant les heures d'écoles. Nous désirons qu'il soit compris que cette offre est faite comme un compromis, et non pas comme l'expression de la politique du gouvernement et de la législature de la province. Nous sommes prêts cependant à proposer pareille mesure dans le but d'arriver à un règlement de la difficulté.

2o Nous sommes prêts à rappeler les dispositions actuelles de la loi relativement aux exercices religieux, et à les remplacer par ce qui suit :

"Aucun exercice religieux ni aucun enseignement religieux ne seront donnés dans les écoles publiques, excepté dans les cas pourvus par le présent acte. Cet exercice ou cet enseignement religieux, s'ils ont lieu dans les écoles, ne pourront se faire que de trois heures et trente à quatre heures de l'après-midi.

Les commissaires d'écoles devront décider si l'enseignement religieux doit ou ne doit pas être donné de 3.30 heures à 4 heures dans les écoles. Chaque dénomination religieuse aura son jour pour enseigner sa croyance aux élèves.

Les enfants ne pourront pas être forcés à assister aux exercices religieux si les parents s'y objectent.

Les représentants du gouvernement fédéral ont répondu à cette dernière proposition dans une longue lettre au cours de la quelle ils disent :

"Nous ajouterons que vous ne reconnaissez pas aux catholiques la situation légale et indiscutable à laquelle ils ont pleinement droit. D'après le jugement rendu par le Conseil privé, et aux termes de l'Ordre Réparateur, ceux-ci ont le droit incontestable d'avoir les écoles séparées. Bien que le Parlement du Canada ait la faculté de mettre en vigueur certains droits ou la totalité des droits de la minorité, il est parfaitement reconnu et accepté qu'un règlement par la Législature locale serait de beaucoup préférable pour tout le monde. C'est dans ce but que nous sommes venus ici nous concerter avec vous.

"A notre avis, la discussion sur l'infériorité des écoles séparées n'est pas du tout de mise à l'heure actuelle et ne peut que conduire à des résultats désastreux.

" Nous ferons remarquer que la séparation des catholiques en une classe distincte ne vient pas de notre proposition. Elle est faite par la constitution en leur faveur, parce qu'ils sont en minorité dans la population. Il n'est question que des droits conférés à la minorité par la constitution.

" A la deuxième objection, nous répondrons que la population catholique romaine contribue pour sa part à la taxe scolaire, et, en retour, a droit à l'éducation pour ses enfants. Il est maintenant question de la manière dont cette éducation doit être donnée par rapport aux droits dont jouit la minorité sous la constitution.

"En réponse à votre troisième objection, nous vous prions de considérer que les changements que nous suggérons sont beaucoup moins que ce qu'on entend faire généralement par l'établissement des écoles séparées. Nous n'insistons pas sur les écoles normales. Au sujet des livres et de la représentation au Conseil, comme question de pratique et d'administration, nous trouvons que vous ne soulevez, de fait, aucune objection. Nous ne demandons pas que les catholiques aient un droit séparé d'élire des syndics ou d'avoir autrement aucune représentation spéciale au conseil des syndics ; nous nous contentons de la protection accordée par un appel à votre département de l'éducation, et sous ce rapport, nous limitons matériellement, d'une manière sensible, ce que l'on considère toujours comme des privilèges essentiels à l'égard d'un système d'écoles séparées. Les écoles proposées seraient sous le contrôle des syndics élus par tous les contribuables conformément aux prévisions de votre loi scolaire.

" Vous dites, qu'avant 1890, dans Ontario comme au Manitoba, une école séparée ne pouvait être établie sans le secours du gouvernement et vous trouvez que, de ce fait, nos propositions sont inacceptables. Veuillez remarquer que nous demandons qu'il y ait vingt-cinq enfants catholiques au moins dans les villages, cinquante au moins dans les villes avant qu'on puisse réclamer une salle ou un local séparés, tandis que sous la loi antérieure à 1890, de même que sous la loi actuelle, la présence de dix enfants seulement est nécessaire pour l'établissement d'une école."

Finalement, MM. Sifton et Cameron ont mis fin aux négociations par une lettre dans laquelle ils disent :

" Comme vous l'avez justement fait remarquer, dans votre mémoire, les objections que nous avons faites, à vos premières suggestions, ne nous permettent pas de revenir sur notre décision, ce qui ne pourrait amener aucun résultat satisfaisant. Notre intention, en émettant ces objections, était de vous faire connaître nos vues quant à ce qui résulterait du plan proposé ou tout autre semblable.

" La difficulté d'en arriver à un arrangement semble être clairement démontrée. Vous prétendez, au cours de votre mémoire, que les catholiques ont certainement des droits légaux aux écoles séparées, et que le but de cette conférence est de faire justice à ces droits, avec l'approbation de la législature.

" Nous soutenons, au contraire, que la constitution ne donne aucun droit légal aux catholiques, sauf le droit d'appel, droit que les autorités fédérales ne peuvent pas forcer la province à respecter.

" Vous nous demandez de reconnaître légalement le droit des catholiques d'avoir des écoles séparées. Nous sommes disposés à faire des concessions, sans, toutefois, nous engager légalement. Nous comprenons que, en vertu de l'arrêté en Conseil, votre autorité est limitée à en venir à un arrangement satisfaisant pour la minorité.

" En fait, il est certain que la minorité n'acceptera aucun arrangement qui n'aurait pas été légalisé, et, lors de la dernière campagne électorale, nous nous sommes engagés, vis-à-vis des électeurs, à ne pas reconnaître aux catholiques le droit d'avoir des écoles séparées.

" Quoique désireux d'en venir à un règlement, nous ne pouvons pas raisonnablement suggérer aucun moyen de conciliaion, dans la présente situation.

"Nous sommes d'opinion que notre proposition serait parfaitement pratique, acceptable et avantageuse, pour les catholiques qui recevraient, de la sorte, le secours matériel du gouvernement. Si la minorité persiste à exiger la séparation légale, nous ne voyons guère de possibilité d'en arriver à un compromis.

" En terminant, nous avons l'honneur de vous soumettre que, malgré l'insuccès des présentes négociations, le gouvernement provincial sera toujours prêt à recevoir et discuter toutes suggestions qui pourraient être faites en vue de remédier aux défectuosités dont l'existence dans notre loi actuelle pourrait être démontrées."

### TEXTE DU REGLEMENT

Voici maintenant le texte du règlement intervenu entre le gouvernement Laurier et celui de M. Greenway :

1o Une législation sera introduite et passée à la prochaine session régulière de la législature de Manitoba, donnant force aux mesures énumérées ci-après, dans l'amendement à l'acte des écoles publiques en vue de régler les questions d'éducation qui sont controversées dans cette province.

2o L'enseignement religieux sera donné ainsi que stipulé ci-dessous :

1o S'il est autorisé par une résolution adoptée par une majorité des commissaires de l'école, ou

2o Si une pétition est présentée au bureau des commissaires de l'école, demandant l'enseignement religieux, et si cette pétition est signée par les parents ou les tuteurs ou gardiens d'au moins dix enfants fréquentant une école, dans le cas d'un district rural, ou par les parents ou les tuteurs ou gardiens d'au moins vingt-cinq enfants, fréquentant une école dans une ville ou dans un village.

3o Tel enseignement religieux aura lieu entre 3.30 heures et 4 heures de l'après-midi, et sera donné par aucun membre du clergé chrétien, la juridiction de celui-ci s'étendant à toute portion du district où sera située l'école, ou par une personne dûment diplômée par tel membre du clergé ou par un instituteur diplômé.

4o Quand il en aura été ainsi spécifié par une résolution des commissaires d'écoles, ou quand demande en aura été faite par les parents, les tuteurs ou les gardiens, l'enseignement religieux, durant les heures prescrites, ne pourra avoir lieu qu'à certains jours spécifiés au lieu qu'à chaque jour d'enseignement.

5o Dans toute école de ville ou cité, où la moyenne du nombre des élèves catholiques romains est de quarante ou plus, et dans les villages ou districts ruraux où la moyenne est de 25 ou plus, les commissaires devront, s'ils en sont requis par les parents, les tuteurs ou les gardiens de ces élèves catholiques romains, employer au moins un maître catholique romain dûment diplômé pour enseigner.

Dans toute école de ville ou cité, où la moyenne des élèves non catholiques romains est de quarante ou plus, et dans les villages et districts ruraux, où la moyenne de tels élèves est de 25 ou plus, les commissaires devront, s'ils en sont requis par les parents, les tuteurs ou les gardiens de ces élèves, nommer au moins un maître, non catholique, dûment diplômé.

6o Dans toute école où demande sera faite de donner l'enseignement religieux en accord avec les dispositions ci-dessus stipulées, et où il se trouvera des enfants catholiques romains et des enfants non catholiques romains, telle école n'étant pas divisée de manière à placer tels enfants dans des appartements séparés pour les fins de l'enseignement religieux, des règlements seront passés par le département de l'éducation, lesquels règlements devront être observés par le bureau des commissaires d'écoles, en vertu desquels le temps accordé pour l'enseignement religieux sera divisé de façon à ce que l'enseignement des enfants catholiques romains se fasse pendant la période prescrite, dans la moitié des jours de classe, dans chaque mois, et que l'enseignement religieux des enfants non catholiques romains se fasse pendant la période prescrite dans la moitié des jours de classe dans chaque mois.

7o Le département de l'éducation aura le pouvoir de faire des règlements, non incompatibles avec le principe de cet acte, pour la mise en vigueur des clauses du dit acte.

8o Aucune séparation des élèves, par dénominations religieuses, n'aura lieu durant les heures de travail scolaire séculier.

9 Dans les écoles à la disposition des commissaires où le local ne rendra pas nécessaire d'accorder différents jours de la semaine aux différentes dénominations religieuses pour les fins de l'enseignement religieux, les élèves pourront être séparés, lorsque l'heure de l'enseignement religieux arrivera et être placés dans des pièces séparées.

10 Dans toute école où dix élèves parleront le français, ou dont le langage maternel sera tout autre que l'anglais, l'enseignement donné à ces élèves se fera en français, ou dans leur langue maternelle, et en anglais, d'après le système d'enseignement bilingue.

11o Il ne sera permis à aucun élève d'assister à aucun enseignement religieux, à moins que les parents ou les tuteurs de tel élève le désirent. Dans le cas où les parents ou les tuteurs ne désireront pas que les enfants assistent à tel enseignement religieux, alors les enfants seront renvoyés avant les exercices religieux ou devront rester dans une autre salle.

### PETIT FEU

Hier soir, vers huit heures, les pompiers ont été appelés chez James Sandburn, 435 St Paul, pour un feu de cheminée. Aucun dommage.

### CHASSE AU CANARD

M. Louis Leroux, épicier de la rue Charlevoix, arrive d'une partie de chasse au lac de la Pointe Claire. Dans l'espace de trois semaines, lui et ses amis ont abattu 452 canards. Le gibier abonde dans ces parages, paraît-il.

### DESTITUTION

M. Allison, assistant ingénieur sur le canal de Soulanges, vient d'être destitué.

### MORDU PAR UN CHIEN

Un jeune garçon du nom de Sobat, dont le père est journalier, et demeure au No 367 rue Cadieux, a été grièvement mordu à la jambe hier après-midi, par un chien qui errait dans la cour de M. A. Lavery, propriétaire d'une écurie de louage, située à quelques portes voisines. M. Lavery déclare que le chien en question ne lui appartient pas.

L'enfant a été transporté chez ses parents, où il demeure sous les soins d'un médecin.

A Vendre

Offrez en vente aux cent mille lecteurs des petites annonces les objets dont vous ne vous servez plus. "Tout se vend et s'achète à Montréal."

## L'AFFAIRE DU CAPT. DELISLE

### Commencement de l'enquête préliminaire

### Plusieurs témoins a charge entendus

L'enquête dans l'affaire du capitaine Delisle arrêté à Sorel sous l'accusation d'avoir été cause de la collision du "Tiber" avec la goélette "Maggie", la semaine dernière, à l'entrée du port de St-Jean, Terreneuve, s'est ouverte, ce matin, sous la présidence du juge Desnoyers.

M. H. C. St-Pierre, avocat du défendeur, était à son poste, ayant à ses côtés le capitaine Delisle. M. McGown, envoyé par le gouvernement de Terreneuve pour surveiller la cause, M. Peers Davidson, avocat, retenu par le même gouvernement, et quelques officiers du "Tiber" étaient aussi présents.

On exhibe d'abord une mappe représentant l'entrée et tout le havre de St-Jean, Terreneuve. C'est, comme nous le savons, à l'entrée même du havre que la fatale collision a eu lieu.

M. Davidson lit d'abord les diverses définitions prises à St-Jean, au sujet de cette affaire. Elles ont été faites par MM. Amherst, Samson, Halloway, David, Diamond, passager à bord de la "Maggie" et quelques autres.

Le premier témoin entendu, ce matin, a été M. James Randell, marchand de Montréal. M. Randell est né à St-Jean où il a résidé durant 18 ans. Il connaît parfaitement le port de Saint-Jean, et c'est en cette qualité qu'il vérifie et indique sur la carte les divers points mentionnés dans les dépositions faites à St-Jean.

M. J. Randell, avoue, dans son témoignage, qu'il ne connaît pas les règlements auxquels les capitaines et pilotes d'un navire doivent se conformer. Mais il sait qu'il n'existe aucune règle particulière pour les goélettes qui entrent au port ou en sortent. Elles suivent le vent et prennent la direction qui les conduit le plus vite et plus sûrement au port.

M. Davidson laisse alors le témoin à M. St-Pierre. M. Randell dit qu'il est parti de St-Jean, Terreneuve depuis près de vingt ans. Il ne connaît pas les lois ou les règlements maritimes. Mais dit M. St-Pierre, en excluant de la question les règlements maritimes, le bon sens même n'ordonne-t-il pas au capitaine d'une goélette d'éviter de franchir la route suivie par un steamer ? M. Davidson s'objecte à cette question parce que le témoin a déjà dit qu'il n'était pas un expert. Toutefois, on permet au témoin de répondre, sous toute réserve. Celui-ci répond que oui, pour le cas spécifié par M. St-Pierre.

M. Oscar Morin, reporter au "Montreal Herald", est ensuite appelé. Le témoin dit qu'il s'est rendu, le 16 novembre courant, à Sorel, pour avoir une entrevue avec le capitaine Delisle. Celui-ci, au cours de la conversation, lui a laissé entendre qu'il était en charge du steamer, lors de la collision. L'avocat, retenu par le gouvernement de Terreneuve veut, par le témoignage de M. Morin, prouver que le capitaine Delisle était bien à son poste de commandant du vaisseau.

Le témoin est prié d'apporter, pour la séance de cette après-midi, une copie du journal dans lequel il a rendu compte de son entrevue avec l'accusé.

L'enquête est alors ajournée à 2 heures cette après-midi.

## FRAUDES

### Au préjudice de la société de colonisation

Plusieurs membres du clergé des diocèses de Montréal et de St Hyacinthe sont allés se plaindre au bureau de colonisation de cette ville, qu'un jeune homme de la bonne société de Montréal leur avait fait souscrire et payer, pour le compte de la société de Colonisation, des sommes variant entre $5 et $20, et qu'on leur avait envoyé en retour une copie de l'"International Railway Guide", livre que le solliciteur prétendait publier dans l'intérêt de la colonisation.

Ces messieurs, croyant contribuer à une oeuvre patriotique, souscrivirent de bon coeur, mais informations prises auprès des officiers de la Société de colonisation, ils s'aperçurent qu'ils avaient été indignement trompés et ils prient aujourd'hui leurs confrères de se mettre en garde contre une pareille exploitation. A leur prochaine réunion, les directeurs de la société de colonisation doivent s'occuper de cette affaire.

### AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, à 8 heures, cours de commerce de M. S. Côté.

Programme : suite de l'inventaire de nos ressources naturelles.

1o Nos ressources forestières.

2o Nos ressources minérales.

C'est le temps ou jamais pour les jeunes Canadiens-français de connaître le vaste champ que la nature a mis à la disposition de leurs énergies.

Hier soir, M. Adolphe V. Roy a donné sa conférence habituelle sur les mines et la métallurgie en présence d'un grand nombre d'auditeurs. Le nombre actuel des inscrits à ce cours est de 90.

### A LA POSTE

Jeudi, le 26 courant, sera jour de congé au bureau de poste. Les malles partant dans l'après-midi seront fermées à 10 heures a. m. ; les malles du soir se fermeront aux heures ordinaires. La malle qui doit partir pour la Grande Bretagne et l'Europe par le "State of Nebraska" sera fermée à 7 heures p. m. Les guichets du bureau principal et des bureaux des différents quartiers seront fermés à 10 heures a. m. Le vestibule sera ouvert de 7 heures a. m. à minuit.

### FAUX PRETEXTES

Alphonse Parent, domicilié au No 368 avenue Papineau, a été arrêté hier, sur l'accusation d'avoir obtenu des marchandises pour un montant de $200, de MM. A. Ramsay et Fils, sous de faux prétextes. Parent aurait forgé un ordre signé par Amiot, Lecours et Larivière, pour avoir ces marchandises.

### AU CERCLE VILLE-MARIE

C'est ce soir même qu'a lieu, au cercle Littéraire de Ville-Marie, la séance solennelle d'inauguration.

Il y aura conférence, discours, monologues, musique vocale et instrumentale. Le conférencier de la soirée est M. l'avocat St Pierre, qui promet de rappeler, sous la rubrique de : "Réminiscences d'un conscrit", quelques souvenirs intéressants de sa participation à la guerre de sécession américaine.

M. le juge en retraite, L. F. G. Baby, occupera le siège de président d'honneur et le nouveau président du cercle, M. le notaire P. C. Lacasse, sera à son fauteuil.

Six cents invitations ont été lancées, et l'on s'attend à une affluence considérable des vieux et fidèles patrons du cercle, aux débuts de sa nouvelle année académique.

## CETTE AFFAIRE D'INCENDIE

### M. Olivier Poitras remis en liberté en attendant l'instruction de son procès

M. Olivier Poitras, de l'Epiphanie, qui est détenu depuis plusieurs semaines dans la geôle de Joliette, sous l'accusation d'avoir mis le feu à son moulin en 1892 et d'avoir obtenu de ce fait environ $7,000 des compagnies d'assurances, a été remis en liberté, hier après-midi. M. Poitras a fourni un cautionnement personnel de $2,500 et deux autres additionnels de $750 chacun. Ainsi que nous l'avons dit, l'honorable juge Delorimier, magistrat du district de Joliette, a accordé le changement de venue que les avocats de l'accusé sollicitaient. Les procureurs de la poursuite ne se sont pas opposés à ce que le procès ait lieu à Montréal au terme de mars prochain.

La requête demandant l'élargissement de M. Poitras a été accordée par M. le juge Delorimier, siégeant en chambre, à Montréal, hier après-midi.

### POUR LA POLICE

Les gérants du théâtre Queen's ont décidé de donner deux soirées pour le bénéfice des membres de l'association athlétique de la force municipale. Ces derniers ont été admis dernièrement dans les rangs de la société-soeur du Canada. Ces deux soirées auront lieu ce soir et demain. On y jouera la comédie intitulée "La maison mystérieuse." La musique du corps de police fournira la partie musicale pendant les entr'actes, et pendant le parcours dans les rues, à partir du poste No 5, rue Chenneville, jusqu'au théâtre.

### LA MORT DE Mme ENGLAND

La cause du docteur England contre Kerry, Watson et Cie, portée devant la cour de révision, a été renvoyée. On se rappelle que le pharmacien Dart avait vendu du bismuth au lieu de l'antimoine, ce qui causa la mort de l'épouse du demandeur.

Bien que le produit chimique ait été vendu à Dart par les défendeurs en cette cause, on ne saurait tenir ces derniers responsables. C'est à Dart qu'on aurait dû s'en prendre.

La cause avait été soumise à un jury, qui avait accordé $1000 au demandeur.

### PAINS AU DESSOUS DU POIDS

L'inspecteur du pain Dupré, accompagné du constable Lebeuf, a fait une descente hier, dans quatre boulangeries, où une quantité de gros pains, ne pesant pas le poids, ont été saisis. Les personnes chez lesquelles les saisies ont été opérées sont Léandre Laberge, 50 rue Moreau, 40 pains ; Cyrille Imbeau, St Henri, 40 pains ; Napoléon Larin, 119 rue Albert, 19 pains, et Barnabé Corbeil, 379 rue St André, 18 pains.

Les effets saisis ont été distribués dans les diverses institutions de charité.

### CADAVRE RETROUVE

Le corps de Wilfrid Perrault qui s'est noyé hier matin, en travaillant dans le port, à la Pointe au Moulin à Vent, a été repêché, ce matin, presque au même endroit. Le défunt a été transporté à la résidence de sa femme, rue Perthuis, 4.

Le coroner McMahon a décidé de tenir une enquête demain matin, à 10 heures.

### L'HON. M. BLAIR

L'honorable M. Blair était à Montréal hier, pour s'enquérir au sujet de certaines affaires en rapport avec le canal de Lachine. Il est retourné à Ottawa, hier soir.

### A L'EGLISE ST-ANTOINE

Il y aura, dimanche prochain, à l'église catholique de St-Antoine, une magnifique fête religieuse. Grâce au dévouement infatigable et aux efforts du Rév. Père Donnelly, l'église a été dotée d'un nouvel autel splendide. Il sera consacré, dimanche, par Mgr Decelles, évêque de Druzipara. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Harris, de Toronto.

### UNE VIS DANS LA GORGE

Les jeunes enfants de deux ou trois ans ont pour habitude de chercher à glisser dans la bouche des bébés avec qui ils s'amusent, tout ce qui leur tombe sous la main : cette manie enfantine cause souvent des accidents. Il y a quelques jours, une petite fille de 4 mois, enfant de M. Pierre Carroll, de Sherbrooke, est morte dans des circonstances semblables. Un jeune enfant de trois ans lui mit dans la bouche une vis longue de ¼ de pouce qui lui glissa dans la gorge. L'on crut pendant un temps la vis rendue dans l'estomac, mais quand on constata qu'elle était restée dans la gorge, il était trop tard et le bébé trop faible pour subir une opération, mourut la dixième journée.

### ECHOS DE LA LEGISLATURE

Québec, 20 — La chambre a siégé jusqu'à dix heures, ce matin, et s'est ajournée à lundi prochain. M. Caron, de Maskinongé, a proposé le débat sur l'adresse.

Il est décidé qu'il sera proposé un amendement à l'adresse, mais cette motion ne sera pas faite par M. Caron.

Le conseil législatif s'est ajourné au premier décembre prochain. La plupart des députés et des conseillers partent aujourd'hui pour retourner dans leurs foyers.

Ce matin, tout est désert à la chambre et au conseil.

Fall River, 20—Mme Oatley, âgée de 67 ans, a tué hier, avec une hache, Mary Ann Brennan, une enfant de quatre ans. L'enfant avait été confiée à Mme Oatley par ses parents qui étaient allés travailler à la manufacture. La femme avait donné des preuves de folie.

## UNE CATASTROPHE PROCHAINE

### La cheminée de l'incinérateur menace de s'écrouler

La cheminée de l'incinérateur sur la ferme Gregory devient de plus en plus dangereuse. C'est à tel point que les vidangeurs s'attendent à tout instant à une catastrophe, car ayant à travailler tout près d'elle ils sont continuellement dans les transes. Des briques se désagrègent tous les jours et tombent, d'une hauteur de 130 pieds. Il y a actuellement une large trouée de faite sur les quatre face et d'après l'ingénieur sanitaire, M. Doré, cette gigantesque colonne de briques va s'écrouler nécessairement sous peu. Ce n'est qu'une question de quelques semaines, dit-il, au plus de quelques mois. On trouve étrange que la commission d'hygiène n'agisse pas et néglige de prendre les mesures pour éviter un malheur.

## LES EGOUTS A LACHINE

### Une suggestion du Dr Pelletier

Au sujet de ces difficultés qui existent à Lachine à cause du manque d'un système d'égout, le docteur Pelletier, secrétaire du bureau provincial d'hygiène dit que la ville de Lachine n'a pas obtenu la permission de déverser ses égouts dans le drain qui a été construit par le gouvernement parce que ce drain sert à égoutter les terrains et qu'il n'est pas couvert. Y jeter les égouts des maisons constituerait certainement une nuisance pour les autres municipalités adjacentes.

Le docteur Pelletier croit cependant que l'unique moyen d'avoir un bon système de drainage pour Lachine et les autres localités environnantes serait de faire un égout de ce canal. Le prix que coûterait ce travail, un million peut-être, est le seul obstacle.

Ce canal pour égoutter les terres, a été construit par le gouvernement fédéral parce que, en creusant le canal de Lachine, on avait enlevé aux eaux l'issue du fleuve. Les gens de Lachine prétendent que le canal nuit également à la construction des égouts pour les maisons et que le gouvernement est tenu de remédier à cet état de choses.

## ENTREPOT FRIGORIFIQUE

### La ville de Toronto met à profit la politique de M. Fisher

Ottawa, 20 — Le conseil municipal de Toronto, a passé une résolution approuvant la politique du gouvernement fédéral au sujet des entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits périssables.

Une construction de ce genre se fait actuellement à Toronto. Le professeur Robertson ira la semaine prochaine, inspecter les travaux commencés et donner tous les renseignements nécessaires aux organisateurs de l'entreprise.

Le gouvernement se propose d'établir une ligne de chemin de fer qui transportera chaque semaine, en bon état, les produits déposés dans cet entrepôt, aux différents centres d'exportation, dans le pays.

Le département des chemins de fer et canaux mettra sur l'Intercolonial des wagons pourvus de réfrigérateurs, en sorte que le beurre et le fromage, les oeufs, les viandes, etc., ne souffriront aucune altération durant le trajet.

Le professeur Robertson se rendra de Toronto à Chicago, pour visiter les nouveaux chars " Session Refrigerator".

## LE R. P. CONATY

### Successeur de Mgr J. Kean

Baltimore, Md., 20 — On annonce que le pape a nommé le Rév. P. Thomas J. Conaty, recteur de l'église du Sacré-coeur de Worcester, Mass., recteur de l'Université catholique de Washington, en remplacement de Mgr John J. Keane.

Le R. P. Conaty est âgé d'une quarantaine d'années. Né en Irlande, il a reçu son éducation en Amérique et est citoyen des Etats-Unis. Il fait partie de ce que l'on appelle l'école conservatrice.

### DIFFEREND REGLE

Ottawa, 20 — La réclamation des indiens de Chippewa et celle de la tribu des Munseys, vient d'être réglée en cour d'Echiquier après des procédures qui ont duré environ deux ans. Il y a eu compromis entre les deux tribus. Les Chippewas reçoivent $30,640 en argent et des terres pour une valeur de $25,000. Ces terres avaient été allouées aux Munseys.

Le gouvernement paie les frais du procès.

### ACCIDENT FATAL

Québec, 20 — M. Caron, de Sainte Anne de Beaupré, a été, mercredi, victime d'une accident fatal. Il plaçait la monture d'une scie, lorsque celle-ci s'est brisée. Un morceau de la scie lui a pénétré dans la poitrine et il a succombé le lendemain à sa blessure.

### BRANCHE DE SALUT

Une dernière branche de salut pour les malades atteints de consomption : l'emploi persévérant du "Baume Rhumal", le célèbre spécifique français.
q 20 21 w 26 k

### AVIS SPECIAUX

M. John R. Ageman, président de la Metropolitan Life Insurance Co, a acheté, la semaine dernière, aux entrepôts de pianos Chickering et Fils, New-York, un grand piano Chickering de $1000, dessin spécial, caisse en acajou. Cette vente n'est pas d'une importance exceptionnelle, comparée aux nombreuses transactions semblables qui se font constamment à la salle Chickering. — Music Trades, N. Y., 7 novembre 1896.

M. C. W. Lindsay, 2366 rue Ste Catherine, le représentant à Montréal, a vendu, dernièrement, au professeur Emery Lavigne, un petit piano " Parlor Grand." 17—2

## UNE QUESTION PHILANTHROPIQUE

### Une somme de $450 dont on ne sait que faire

### Pourquoi ne pas la distribuer aux pauvres dans l'indigence

On se rappelle que du temps où M. Templé était surintendant des écoles du soir, il avait prélevé sur tous les élèves assistant aux cours une contribution de 10cts par tête, dans le but de fonder une bibliothèque publique au bénéfice de la classe ouvrière. On a ainsi recueilli une somme de $450 qui a été déposée à la banque du Peuple. Or, un des membres du Conseil Central des Métiers et du Travail a déclaré, ce matin, au représentant de la "Presse" qu'il est question actuellement de travailler à retirer cet argent et que d'ailleurs il avait l'assurance que les directeurs de la banque ne se feraient pas tirer l'oreille pour rembourser ce dépôt. Ce montant, a-t-il dit, pourrait être placé par exemple, entre les mains de la société des antiquaires au Château de Ramezay, qui possède déjà un bon nombre de volumes, pour le fonds de la bibliothèque publique. D'autre part, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux employer cette somme, toute minime qu'elle soit à soulager quelques misères, à procurer de quoi manger et se chauffer à certains ouvriers réduits à une complète indigence.

## EBOULEMENTS A ST-SYLVERE

### Il s'en suit une poursuite en recouvrement de dommages

St Sylvère, 20—La corporation de cette localité vient d'être condamnée à payer à M. Ouellet, des dommages-intérêts au montant de $25. Voici l'historique de la cause :

A l'extrémité nord de la propriété de M. Ouellet, il y a un chemin dans une côte. La côte et le chemin, qui sert à le monter ou à la descendre, se trouvent à peu près parallèles au "cordon" de la propriété en question et à peu de distance. Par suite de la grande quantité d'eau qui s'écoule par ce chemin de terrain sablonneux, il s'est produit un éboulis considérable qui a entraîné sur la propriété du demandeur un banc de sable de 100 pieds par 150 pieds et d'une épaisseur de 4 pieds en certains endroits.

## FRAUDE COMMERCIALE

Toronto, 20—Les cercles commerciaux s'intéressent beaucoup à un procès commencé hier à Brampton, comté de Peel. Fred Bradley, Frances Clark et Mme Clark, sont accusés de conspiration avec intention de fraude. La cause résulte de la faillite de M. Bradley. Ce dernier tenait un magasin général à Caledon East, et Clark, dit-on, était à son emploi en qualité d'agent et de gérant. Des marchandises ont été achetées chez divers marchands de gros qui croyaient Bradley en bonnes conditions financières. A la fin d'octobre, un agent représentant la maison W. R. Brock et Cie, et celle de Lailey, Watson et Cie, les principaux créanciers de Bradley, se rendit à Caledon pour connaître l'état des affaires de ce dernier, mais il n'eut pas satisfaction vû que Bradley lui répondit que tous ses livres avaient été détruits dans un hangar où un incendie avait éclaté quelques jours auparavant. Bradley exposa en outre que le feu avait détruit pour plus de $1,000 de marchandises. Il fit cession le jour suivant, mais ses réponses à une assemblée des créanciers, à Brampton, ne donnèrent pas satisfaction à ces derniers. On a constaté que l'actif n'était que d'un peu plus de $800, bien que quelques jours auparavant, Bradley avait déclaré que l'actif s'élevait à $6,000. Le passif est de $6,700.

Les créanciers eurent des soupçons et firent arrêter Bradley ainsi que M. et Mme Clark. M. W. R. Brock, de Toronto, a été entendu comme témoin dans la cause. Il a déclaré avoir vendu pour $1,400 de marchandises à Bradley, mais qu'il n'a rien reçu en paiement. Il a aussi été démontré qu'une quantité de marchandises achetées par Clark ont été retrouvées dans des maisons occupées par lui et par ses amis, à Toronto. D'autres marchandises ont été trouvées dans une maison de ferme appartenant à Bradley. Un jeune homme que Bradley avait employé comme conducteur de voiture a déclaré qu'il avait transporté plusieurs charges de marchandises du magasin de Bradley à la maison de Clark. Le procès se terminera probablement demain.

### CONFERENCE SUR LE JAPON

M. K. T. Takahashi, conférencier japonais, de Montréal, donnera une lecture en anglais, sur la question ouvrière au Japon, au No 233 rue McGill "Triangle Labor Club" ce soir, à huit heures. L'entrée est gratuite.

### PARC SOHMER

Représentation extraordinaire au Parc Sohmer dimanche. Programme égal à ceux de l'été. 17-2

### INCIDENT AU THEATRE

Une actrice frappe un journaliste avec un trousseau de clefs

Croyant avoir à se plaindre d'un certain journal, une danseuse a assailli un reporter dans les couloirs d'un de nos théâtres le plus populaire et l'a frappé violemment avec un trousseau de clefs. Le journaliste perdit connaissance et on fut obligé de faire venir un médecin qui lui administra un réconfortant quelconque. Aussitôt après avoir repris ses sens, le blessé s'informa du nom de ce fameux tonique qui l'avait si promptement remis sur pieds, et naturellement on lui montra une bouteille de vin St Michel, le stimulant par excellence. Avec ce reconstituant il n'y a plus de faiblesse possible, c'est la vigueur, la force, la santé.

L'auteur de l'agression a été laissée en liberté, peut-être aussi que le journaliste avait certaines raisons particulières pour ne pas faire de procès.
17-1a

### LA STE-CECILE A NOTRE-DAME

Dimanche prochain, un choeur puissant, composé des meilleurs chanteurs appartenant aux principales maîtrises de Montréal, exécutera pour la première fois la messe à voix d'hommes de Achille Fortier. Tous les sièges libres sont réservés. Pour la location des bancs, s'adresser au bureau de l'Oeuvre et Fabrique de Notre-Dame, 1708 rue Notre-Dame. 15—4 A

### UNE VENTE TRES IMPORTANTE AU COMMERCE

MM. Benning et Barsalou ont reçu instruction de vendre, par encan public tout le fonds de commerce appartenant ci-devant à MM. John MacLean and Co., 23, rue Ste Hélène, Montréal, se montant, d'après l'inventaire, à $106,000.

Pour la date de la vente et plus de détails voir l'annonce dans une autre colonne. 16—2

# L'ENQUETE SUR LE TARIF

### Plusieurs délégations importantes entendues par la commission hier

## CONFLITS D'EXIGENCES

### Ce qui est bon pour les uns est ruineux pour les autres

## PROTECTION POUR NOS FARINES

### Les médecins et les marchands d'instruments de chirurgie veulent l'abolition du tarif actuel

### Les bibliothèques publiques ne devraient pas être exemptées de payer l'impot, disent les importateurs en gros

Toronto, 20 — Continuation de l'enquête sur le tarif durant la journée d'hier. La première séance de la commission a eu lieu de 10 heures a. m. à 1.30 heures p. m. Sir Richard Cartwright, sir Oliver Mowat, les honorables MM. Fielding et Paterson représentaient encore le gouvernement.

#### LES SODAS

Les manufacturiers de l'eau gazeuse "Soda" avaient chargé M. William Verner, manufacturier de Toronto, de les représenter devant la commission. M. Verner dit qu'il importe le gaz des sources naturelles de Saratoga Springs dans des cylindres ou tubes en acier. Ces tubes ne sont pas manufacturés au Canada, ils le sont aux Etats-Unis. Depuis deux ans, il a fait 36 importations de ces tubes et, chaque fois, il a dû payer un droit de 20 pour cent aux bureaux de la douane. C'est une imposition assez onéreuse et qui devrait engager le gouvernement à abolir les droits sur le commerce du soda. Cette suggestion a semblé raisonnable aux ministres.

#### FRANGES ET GLANDS

M. A. G. Allan, représentant de la Allan Manufacturing Company, vint ensuite. Son industrie consiste dans la fabrication de franges, de glands et autres fournitures de ce genre. Ces marchandises sont, en règle générale, fort dispendieuses, composées qu'elles sont de soie et de beau fil de lin. La matière première de ce commerce doit subir plusieurs modifications. Un impôt de 25 à 30 pour cent pèse actuellement sur ce fil, tandis que la protection donnée aux franges, aux glands, en un mot à la marchandise finie, est seulement équivalente au tarif sur la matière brute. M. Allan exerce son industrie depuis quarante ans, et il demande que le tarif sur la matière première soit réduit, notamment sur le fil de coton. L'ancien gouvernement a quelque peu diminué le tarif sur le fil de laine, mais ce fil n'est guère en usage aujourd'hui, en sorte que l'action de l'ancien gouvernement est à peine appréciable.

#### ETOFFES NUANCEES

M. George H. Hees, de la maison George Hees, Sons and Co., manufacturiers d'étoffes de nuances, dit que le vieux tarif était de 30 pour cent "ad valorem", mais il a été changé il y a deux ans, en un impôt de 5 pour cent par verge, et de 15 pour cent "ad valorem". M. Hees ne désire pas que ce tarif soit changé. La protection est nécessaire dans son industrie.

M. Hees donne ensuite quelques détails sur son commerce. Il est américain. Il manufactura d'abord ses draps aux Etats-Unis et il les expédia au Canada. Détroit est l'un des principaux centres manufacturiers de ce genre de marchandises. Or, lorsque l'impôt de 5 pour cent "ad valorem" fut établi, l'importation des Etats-Unis cessa. Il ne restait plus qu'à choisir entre l'abandon du marché canadien ou le déménagement au Canada. Il s'arrêta à cette dernière alternative. Il emploie aujourd'hui 80 hommes, dont 60 sont d'habiles ouvriers gagnant de bons salaires. Si le vieux tarif de 30 pour cent "ad valorem" était rétabli, M. Hees dit qu'il ne pourrait faire la concurrence aux Américains, à moins que de retourner à Détroit, comme auparavant.

En réponse à M. Fielding, M. Hees dit que les draps nuancés sont manufacturés à meilleur marché aux Etats-Unis, parce que les cotons y sont moins coûteux, ainsi que les huiles, le fil blanc, la benzine et les couleurs. Quant au coût de la main-d'oeuvre, il est à peu près le même aux Etats-Unis qu'au Canada.

M. Hees ajoute que les manufacturiers de coton de Montréal ont aujourd'hui beaucoup d'expérience et que leurs marchandises sont en général de meilleure qualité que les marchandises du même genre des Etats-Unis. Le débit annuel de M. Hees est d'environ $200,000.

Bien qu'au Canada, le prix du coton soit plus élevé qu'aux Etats-Unis, les manufacturiers canadiens ont cependant réduit le prix des nuances de façon à satisfaire les acheteurs.

M. Fielding demande si les prix ont également tombé dans d'autres pays ?

Non pas au même degré, réplique M. Hees. Une étoffe nuancée vendue au Canada pour 35 cents, coûte aux Etats-Unis 28 à 29 cents. Donc, si le tarif de 5 pour cent par verge est aboli, les Américains vont nous encombrer de leurs stocks.

M. Fielding. En conséquence, si quelqu'un vient nous dire que le coton n'est pas plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis, il fera erreur, M. Hees ?

M. Hees. Non pas nécessairement, je parle seulement du coton spécial en usage dans la fabrication des étoffes nuancées.

M. Hees promet d'envoyer un mémorandum aux ministres, donnant les détails de l'industrie en question et montrant la valeur des produits et le montant des salaires payés. Il se retire ensuite.

#### MATERIEL ARTISTIQUE ET ARTICLES D'ART

C'est maintenant au tour des artistes et des vendeurs d'articles d'art. La délégation se compose de l'honorable sénateur Almond, MM. G. A. Reid, James Smith, Robert Gager, F. McGillivray Knowles, et M. Browerthence, tous de l'Ecole Centrale des Arts d'Ontario, et de la Société Artistique d'Ontario. Ces messieurs demandent que les droits sur le matériel des artistes soient abolis. Ce matériel n'est pas manufacturé au Canada, en sorte que c'est purement et simplement une taxe sans élément de protection. Le présent tarif n'affecte pas en outre les oeuvres d'art importées de l'étranger, en sorte que des peintures de qualité inférieure inondent notre marché. Il s'en suit une longue discussion sur la différence à établir entre le tarif sur le matériel des artistes, et le tarif sur le matériel ordinaire des stocks des commerçants.

En réponse à sir Richard, il est établi qu'environ $40,000 de matériel d'artistes sont dépensées chaque année en importations. Conséquemment, l'abolition de ce droit n'affectera pas beaucoup le revenu.

#### INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ET LIVRES DE MEDECINE

MM. les Drs Fraser, Wilson, Phedran et Oldwright sont ensuite introduits auprès de la commission. Ils demandent l'entrée libre des instruments de chirurgie et des livres de médecine. L'importation annuelle de ces instruments et de ses livres représente environ $38,000. Elle découle principalement des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Ces instruments ne sont pas manufacturés au Canada. L'impôt sur les livres de médecine est, à leurs yeux ,une taxe sur la science et est, conséquemment mauvais.

Sir Richard réplique qu'alors il faudrait en faire autant pour tous les autres livres.

Pour être justes, oui, répondirent les médecins, mais il est particulièrement dur de taxer la science.

#### GRAINS DE SEMENCE

MM. George Keith, S. E. Briggs, J. A. Simmers, James Goodall et Robert Rennie, de Toronto, sont représentants du commerce de grains de semence. Leur requête est toute brève. Ils demandent que l'impôt actuel de 10 pour cent sur la graine de trèfle et la graine d'herbe, importée pour les fins de l'agriculture, soit aboli dans l'intérêt de la classe agricole. Ils se plaignent en outre des catalogues américains. Un droit est imposé sur iceux, mais il est rarement perçu et encore ne l'est-il que lorsqu'ils sont livrés dans les bureaux des petites campagnes. Un droit spécifique de 25 cents par copie devrait être imposé sur une espèce déterminée de catalogues.

Est-ce pour empêcher les annonceurs américains d'atteindre les cultivateurs canadiens, demande M. Fielding ?

Telle n'est pas notre intention réplique la délégation, mais nous voudrions tout de même voir un droit spécifique de 25 cents sur ces catalogues.

M. Fielding ne partage pas cette manière de voir; il assure néanmoins la délégation que leur requête sera étudiée sérieusement.

#### LES FARINES

L'association des meuniers du Dominion était représentée par MM. McLaughlin, le Dr Watts et J. L. Spink. En autant qu'il s'agit de l'industrie farinière, ils demandent que le tarif actuel de 75 cents par baril ne soit pas altéré dans l'intérêt du cultivateur et du meunier canadien. M. Spink a couché dans un mémorandum, les vues de l'association, lesquelles sont hostiles à un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, pour les produits naturels. Les farines de Minnéapolis sont amenées sur le tapis. M. Spink dit que ces farines font, à Montréal, une concurrence désastreuse aux farines de Manitoba.

M. Fielding fait allusion au commerce de la farine dans les provinces maritimes, et l'on établit que les meuniers de l'ouest paient pratiquement une part des frais de transport des farines vendues dans les provinces maritimes, à tel point que la farine ne coûte pas plus cher à la Nouvelle-Ecosse que dans Ontario et aux alentours des moulins de l'ouest. Les meuniers soutiennent que si le droit actuel sur les farines est enlevé, ils devront abandonner leur industrie au Canada.

Sous le tarif actuel, les cultivateurs reçoivent en moyenne cinq, dix et même quinze cents de plus par minot de blé que s'il en était autrement. En outre, la concurrence est si grande que les meuniers n'ont pu faire d'économie depuis cinq ans. C'est à tel point que les provinces de l'est; ainsi qu'il est établi plus haut, reçoivent leur farine en dessous du prix coûtant. Il n'y a jamais eu entente entre les meuniers pour vendre la farine à des prix réguliers, à cause de leur nombre considérable.

M. Spink, répondant à une question de M. Fielding, dit que les américains sont les plus grands consommateurs du monde de la farine de première qualité. Leurs meuniers réalisent des profits considérables à cause de leurs patentes. Les prix sont néanmoins bas d'une façon terrifiante. Pour ce qui concerne les farines, les meuniers américains n'ont aucune objection à voir s'établir entre le Canada et les Etats-Unis un traité de réciprocité. Il y a trente ans, la situation était plus favorable au Canada qu'elle l'est aujourd'hui. Nous avions alors de bons blés, le blé blanc entre autres, dont les rendements étaient très rémunérateurs, tant à cause de leur qualité que de leur valeur productrice.

M. McLaughlin dit que si le tarif actuel est aboli, c'est la mort du marché canadien

Les moulins de Pillsbury, aux Etats-Unis, produisent 8,000 barils de farine par jour, et il y en a beaucoup d'autres presqu'aussi considérables. C'est plus qu'il en faut pour tuer notre industrie.

#### EDITEURS ET MARCHANDS DE PAPETERIE

Les ministres ont assisté à un magnifique spectacle de divergences d'opinions, lorsque les éditeurs et les marchands de papeterie en gros furent introduits devant eux. M. William Bryce exhibe quelques échantillons de livres à un prix très réduit, qu'il est capable de produire grâce à un tarif de 60 à 80 pour cent. Un livre qu'il vend entre autres à $8 le cent, ne rapporterait pas plus de $4 le cent aux Etats-Unis. Cela est dû au fait que le papier canadien est plus cher que le papier américain, que nos lois d'auteurs sont plus oppressives que celles de nos voisins, enfin que les maisons américaines ont des avantages postaux exceptionnels.

M. Bryce représente les industriels qui éditent des livres à bon marché, grâce à des plaques importées en franchise.

Le révérend Dr Briggs, publie des livres à reliure de drap. Il trouve le tarif de 18 et demi pour cent plutôt bas qu'élevé ; et il explique que cela est dû à ce que tous les livres sont sujets au même impôt de 6 cents la livre.

Les publications de première qualité sont frappées de ce chef, d'un impôt de 25 à 35 pour cent, à cause de la pesanteur de la reliure, et M. Richard Brown s'en plaint. Dans son cas, la protection est à peine sensible.

Cette délégation se composait de MM. A. S. Irving, W. J. Gage, Richard Brown, William Bryce, William Briggs, G. R. Roberts et D. A. Rose.

#### FICELLES ET FILETS

Cette branche industrielle est représentée par M. W. B. Stewart, de la Dovercourt Twine Works, et par M. John Leckie, manufacturier et marchand.

Ils demandent que le tarif actuel, sur les lignes à poisson, les cordeaux, les filets, le cable de coton et les marchandises à réseau, soit maintenu.

M. Leckie dit que le fil qui sert à la fabrication des seines et des filets est admis en franchise dans quelques ports mais qu'à Montréal et à Toronto, un droit de 20 pour cent est imposé.

M. Leckie, manufacturier de pavillons, demande qu'il y ait une marge en faveur des articles finis dans cette spécialité d'industrie.

#### LIVRES ET LIBRAIRES

Vient ensuite une délégation des différentes branches du commerce de livres. M. Irving, de la bibliothèque publique de Toronto, demande dans le mémorandum suivant :

1o Que les magazines soient reçus en franchise par les libraires, de même qu'ils le sont par les souscripteurs.

2o Qu'un droit soit imposé sur les livres achetés par les bibliothèques publiques et qu'une réduction soit permise sur présentation d'un certificat "ad hoc" émané d'Ottawa.

3o Que les livres de collège soient importés par les libraires aux mêmes conditions que les livres achetés par ces maisons d'éducation.

4o Que les livres de prières et les livres contenant des hymnes soient sujets à l'impôt de 6 cents la livre.

M. W. J. Gage dit que certains importateurs en gros ne devraient pas être crus sous serment pour ce qui concerne des déclarations nécessaires à l'importation des livres d'écoles. Ils sont obligés de jurer que les livres qu'ils importent ne seront utilisés que par les élèves, mais il y a beaucoup d'ouvrages, comme par exemple les nouvelles de Scott, qui sont inévitablement achetés par le public général. Les marchands en gros ne peuvent contrôler la vente du détail et prêter ainsi le serment d'usage.

Une longue discussion s'engage sur la question des bibliothèques libres. Le gouvernement d'Ontario dépense des sommes considérables à cette fin chaque année.

Il arrive naturellement que les auteurs américains, à cause de la proximité du marché, arrivent plus vite que les auteurs anglais. Il s'en suit ainsi que les marchands de gros sont forcés d'acheter des stocks assez considérables et à des intervalles assez éloignés, afin de réduire les frais de transport le plus possible.

Les vendeurs, qui ne gardent pas de stock et qui importent seulement pour les bibliothèques publiques, se trouvent dans une position meilleure que les marchands en gros. C'est pourquoi ceux-ci demandent que les bibliothèques publiques paient l'impôt sauf à elles de solliciter une faveur dans des cas spéciaux.

La délégation se déclare en faveur du maintien du droit spécifique de 6 cents la livre.

Lorsque M. Briggs déclara que les livres à reliure de drap canadien étaient de 25 cents moins coûteux que les mêmes livres américains, M. Fielding suggéra d'élever quelque peu le tarif.

Des exposés détaillés seront envoyés aux ministres, à Ottawa.

#### DELEGATION DE TANNEURS

Sir Richard Cartwright a causé un peu de confusion, hier, parmi les membres d'une nombreuse délégation de tanneurs, en leur demandant s'il n'existe pas un "combine" dans le but de forcer les acheteurs canadiens à acheter du cuir exclusivement de ceux qui font partie de ce combine.

On a répondu vaguement, en cherchant à éviter le point. Sir Richard a alors produit un blanc de déclaration imprimé, devant être signé par tout acheteur désireux d'obtenir une diminution de 5 pour cent. C'est un certificat de la personne intéressée attestant qu'elle n'a pas acheté de cuir à l'étranger, si ce n'est de l'Angleterre quant à un certain cuir spécial, durant une période spécifiée. Dans le cas contraire, la personne n'a pas droit à une diminution.

Les délégués ont expliqué qu'un immense établissement américain, jaloux de la grande exportation canadienne, a essayé de s'emparer du marché. Pour conserver notre propre marché, on a offert la diminution mentionnée. Ce n'est pas un "combine" pour former des prix, car tout tanneur peut vendre aux taux qu'il veut.

"Malheureusement tous les tanneurs sont des libéraux", ainsi que l'a fait remarquer M. Beardmore, n'ayant aucune foi en la protection; cependant ils désirent se protéger contre le surcroît de production chez les Américains qui s'écoule ici à un taux au-dessous du coût.

Il appert de plus que nos fabriques canadiennes ne sont pas capables de produire des chaussures aussi variées que les fabriques de l'autre côté de la ligne 45ième ; la cause en est due au manque de capital.

On demande en définitive un impôt de 25 p.c.

#### LES MEUBLIERS

L'impôt sur les meubles est aujourd'hui, de 30 pour cent. On veut que ce taux protecteur soit maintenu. Nos meubles, paraît-il, se vendent à un prix aussi bas qu'aux Etats-Unis ; c'est là du moins la prétention du délégué Mc Lagan. Il y a des exceptions à cette règle générale. Le droit actuel a ceci de bon, c'est qu'il oblige les Canadiens à acheter chez eux. Autrement, dans les parties éloignés du pays, on est obligé de payer des sommes considérables de fret et on aimerait mieux acheter chez les voisins, au point adjacent !

Mais la délégation est unanime à reconnaître qu'on ne saurait soutenir la concurrence américaine, où le surplus de marchandises est considérable. Il ne faudrait pas diminuer l'impôt en existence même de 5 p.c.

#### AUTRES DELEGATIONS

M. Alexander G. Allen a demandé la diminution de l'impôt de 25 à 30 p.c. sur les garnitures servant taux meubles ; comme importateur de savon de toilette, M. Allen s'oppose à toute augmentation de droit sur cet article du commerce.

Le président Crompton et le vice-président Walker, de la Crompton Corset Company, ont eu une entrevue secrète avec les ministres. Ils se sont plaints de la concurrence américaine qui envoie ici le surplus de ses marchandises et le vendent à un prix plus bas que chez elle. On demande un droit de $1 par douzaine, sur les corsets, en sus des 32½ p.c. "ad valorem" actuellement en existence.

Les commissaires ont quitté la salle des séances à 6.30 heures p.m. Plusieurs délégations qui attendaient leur tour, ont été renvoyées à aujourd'hui.

#### DEPLACEMENTS DE LA COMMISSION

Le Board of Trade de Berlin a décidé de ne pas envoyer de délégation à Toronto, et de prier la commission d'aller s'enquérir sur place de la situation fiscale de la localité.

Le conseil du Board of Trade de Hamilton, a résolu d'offrir les bureaux du Board à la commission qui ira siéger dans cette ville la semaine prochaine. Les différentes branches du commerce enverront des délégués auprès des ministres.

Sir Richard Cartwright doit partir aujourd'hui, pour Rochester. Il passera quelques jours aux sources de Saratoga.

INSTITUT A LA CURE D'OR "GRANT"

Ci-devant Institut du Père Murphy, 650 rue Notre-Dame, Maisonneuve, Montréal-est.

Même traitement, mêmes médecins.

GEORGE GRANT, Gérant.

Téléphone, 7086. 14—4

# LA DETTE CONSOLIDEE

### L'association du bon gouvernement veut en empêcher l'augmentation

L'association du bon gouvernement a tenu, hier, sa réunion annuelle dans la chambre du conseil du Board of Trade, sous la présidence de M. J. W. Marling. Remarqués à cette assemblée, le major Bond, MM. Walker Drake, J. H .R. Molson, H. B. Aes, R. Fisher, D. A. P. Watt, F Wolf, Thomas, P. Davidson, J. Cradock Simpson, J. Tasker, Edgar Judge, Geo. Hague, Jesse Joseph, A. C. Hutchison.

M. Simpson lut son rapport annuel ayant trait aux travaux faits par l'association durant l'année. M. Davidson résume le travail légal fait, déclarant qu'il restait encore beaucoup de projets à accomplir. Il parle des amendements à la charte et des luttes futures que l'association aura à livrer à Québec à ce sujet. Il serait très opportun que quelques-uns des membres de l'association se rendissent à Québec, afin de surveiller les projets d'amendements habituels que l'on se propose de faire subir à la charte. Tout en demandant d'être incorporée. l'association désire aussi avoir le pouvoir de prendre des procédures légales en son nom, ce qui ferait connaître davantage l'oeuvre à laquelle se vouent les membres. C'est le temps de faire reviser et consolider les amendements la charte étant déjà un ensemble d'inconséquences et de contradictions. M. Davidson propose la formation de comités dans certains quartiers, composés de jeunes gens actifs qui s'occuperaient de l'administration des affaires civiques.

M. Drake dit que bien que la condition financière de l'association soit satisfaisante, il serait désirable qu'elle eût à disposer de fonds beaucoup plus considérables. Tous les rapports furent adoptés.

M. Ames, dans son discours, parle du programme que l'association avait à exécuter, de l'action qu'elle aurait en but, à l'avenir, surtout en ce qui regarde la position financière de la ville. M. Ames déclare que l'association ne doit pas laisser adopter par la législature les amendements relatifs au pouvoir d'emprunt de la ville. Puis il propose que l'Association s'oppose énergiquement à l'adoption de toute législation, à la présente session de la législature provinciale, qui serait de nature à augmenter la dette consolidée de la ville de Montréal, au delà des limites prévues par la charte, 57 Victoria, chapitre 56, section 13, et que cette association autorise le nouveau comité exécutif à prendre les mesures nécessaires pour mettre en vigueur cette résolution".

Le major Bond a parlé énergiquement en faveur de cette résolution qui fut adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. Hague, secondé par M. Thomas, l'assemblée s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

M. F. W. Thomas, prédit les plus grands désastres pour la ville, si l'on laisse la dette augmenter davantage.

TOUT LE MONDE PEUT-ETRE PROPRIETAIRE CHEZ LUI

Voulez-vous être propriétaire chez vous ?

D'autres le sont, pourquoi ne le seriez-vous pas ?

C'est très simple et très facile, et vous serez surpris d'apprendre avec quelle facilité vous pouvez le devenir. Les jeunes gens, garçons ou filles, peuvent commencer à poser les fondations d'une maison dont ils seront propriétaires et à acquérir ainsi une fortune aussitôt qu'ils peuvent épargner de $1 à $1.50 par semaine. Bureau ouvert tous les jours, y compris le dimanche. Bureau en face de la gare du Mile End, rue St Laurent. 20,21,24

#### LE NATIONAL

L'assemblée générale des actionnaires de l'Association Athlétique Le National aura lieu lundi le 30 courant, à l'hôtel Richelieu, à 8 heures p.m.

But : Election du bureau de direction et affaires générales. Tous les actionnaires sont priés d'être présent. Par ordre, R. Tourangeau, sect. pro tem.

#### LA CROSSE

National vs Capital—Enfin, le fameux trio qui composait la grande assemblée du 3 novembre dernier au St Lawrence Hall, où il avait été décidé, par ce triumvirat important, que la partie entre les Capitals et les Nationals pour le championnat serait jouée de nouveau à Québec, vient de sortir de sa léthargie. Le croirait-on ? M. Davidson, de Québec, et président de cette assemblée irrégulière et illégale, vient d'accorder le championnat aux Capitals ! Comme les Capitals doivent être fiers et heureux de cette décision ! Sans doute, ils ont dû accepter ce titre comme l'ayant mérité et leur appartenant, satisfaits d'avoir écrasé les Canadiens-français. Mais où est donc le respect pour l'autorité ? où sont donc les lois et les règlements de la ligue ? Ce qui est bon pour un club ne l'est-il pas pour un autre ? Si les Nationals sont soumis à une loi, est-ce que les Capitals ne doivent pas l'être de même? Et, cependant, avec une effronterie digne de gens ignorants et farceurs, les Capitals se pavannent avec le titre de champions du Dominion pour la ligue intermédiaire. Quel écrasement pour les Nationals ! quelle gloire pour les Capitals !

Heureusement, que cette petite comédie n'a été arrangée qu'entre eux trois, et que beaucoup d'eau va encore couler dans le St Laurent, même dans l'Ottawa, avant que les vaillants Capitals puissent véritablement porter le titre de champions. Attendons l'action de la ligue, et que les Nationals ne se découragent pas. Ils sont les champions, et les Capitals auront beau se démener tant qu'ils pourront, ils ne pourront jamais le leur ravir ni en paroles ni sur le champ.

Nous espérons que le comité du National va agir à son tour, comme il aurait dû le faire depuis longtemps, et qu'il mettra ainsi un terme à la comédie qui se joue et à laquelle on ne devrait pas donner plus d'importance qu'elle en a.

#### FOOTBALL

Queen's vs Montreal—Les fameux Queen's qui ont donné tant de fil à retordre aux Varsitys, champions d'Ontario, seront ici demain pour se mesurer avec les Montreals. Ce sera certainement une grande partie de football, et nous sommes certains, que tous les amateurs se feront un devoir de venir acclamer et encourager le club local, sur le terrain du M.A.A.A. Les résultats de la grande partie entre le Collège d'Ottawa et les Varsitys seront donnés sur le terrain, au fur et à mesure qu'ils seront reçus.

#### COLLEGE D'OTTAWA vs VARSITY

C'est demain la grande bataille ! Tout est prêt. Les hommes sont en condition et les armes aiguisés. Ce sera sans doute une bataille terrible, car chaque club est à peu près d'égale force. Varsity est peut-être plus pesant, mais les collégiens sont plus vifs.

#### BROCKVILLE vs McGILL

La ligue a décidé que la partie nulle entre Brockville et McGill serait jouée à Montréal. Cette grande partie qui devait décider du championnat intermédiaire, et où chaque club obtint 10 points, sera reprise en toute probabilité jeudi prochain ou le samedi suivant.

#### CHEVAUX TROTTEURS

John R. Gentry—C'est hier qu'a eu lieu la grande vente du célèbre ambleur John R. Gentry, 2.00½. Une foule énorme s'était rendue au Madison Square Garden pour assister à cette vente gigantesque. Le roi des chevaux a été vendu pour la bagatelle de $19,900 à M. Hewsbury, propriétaire de Robert J., le rival de John R. Gentry.

#### ECHECS

La quatrième et cinquième partie entre Steinitz et Lasker, n'a pas beaucoup avancé les joueurs. Chacun a gagné une partie. Le score jusqu'ici est 4 à 1 en faveur de Lasker.

# LA PESTE A BOMBAY

### Elle fait 300 victimes en 3 jours

Tacoma, Wash., 20—Les journaux de Ceylan rapportent que la peste bubonique s'est déclarée à Bombay et que 300 personnes, la plupart des enfants, en sont mortes en moins de trois jours.

# FUSION DE CHEMINS DE FER

### Le gouvernement acheterait le chemin de la Baie des Chaleurs

Ottawa, 20 — MM. Fauvel et Lemieux, l'un député de Bonaventure, et l'autre représentant de Gaspé, ont, dit-on, réussi à faire acheter par le gouvernement fédéral, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, de Matapédia à Capeton. Cette ligne serait fusionnée avec l'Intercolonial. Cette rumeur semble se confirmer depuis qu'il est annoncé qu'un ingénieur du département des chemins de fer et canaux, va faire une inspection du chemin à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Il est peu probable que le gouvernement prenne possession de la section reliant Lévis à Longueuil. L'on croit plutôt qu'il donnera un subside suffisant à la compagnie Atlantic et Lake Superior, pour qu'elle construise elle-même cette section.

Paris, 20—Le fils du docteur Charcot, dont tout le monde connait les travaux sur l'hypnotisme, a épousé Jeanne Hugo, petite-fille de Victor Hugo, et femme divorcée de Léon Daudet, fils d'Alphonse Daudet, le romancier.

LA MALADIE DE CŒUR SOULAGEE EN 30 MINUTES

La Cure du Dr Agnew, pour le Cœur, donne un soulagement parfait, dans tous les cas de Maladie de Cœur organique ou sympathique, et opère promptement une guérison. C'est un Remède sans égal, pour la Palpitation, la Courte Haleine, les spasmes de Suffocation, Douleur au côté gauche, et tous les symptômes d'un Cœur malade.—Une dose vous convaincra.—En vente chez B. E. McGale, 2123, rue Notre-Dame, Laviolette & Nelson, 1605, rue Notre-Dame. v-n-w

Oxblood !

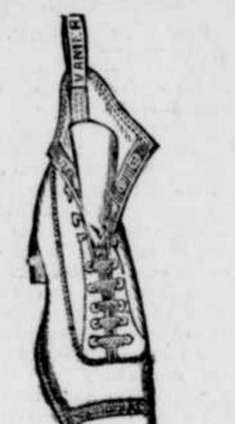

Tel est le nom de la nouvelle nuance de Chaussures *Tan*, pour hommes. Les voyez-vous, sur la rue, comme elles sont portées? C'est chic, n'est-ce pas? Nous avons ces derniers goûts de chaussures, semelle simple ou double, bouts pointus, .... $2.75 et $3.00 ....

Just. VANIER
127—RUE ST. LAURENT—127
17—1 Près Lagauchetière

PATENTES

Obtenues promptement. Marques de commerce enregistrées. Nous garantissons de réussir ou de remettre l'argent payé pour nos services. Spécialités :Demandes rejetées entre les mains d'autres agents. Ecrivez-nous pour informations. Téléphone Bell 2398. MARION & LABERGE, Experts, 169-n 185 rue St-Jacques, Montréal

MONTRES
POUR LES EMPLOYES DU
C. P. R.

Tous les employés des trains, sur le C. P. R., seront obligés, dans quelques semaines, de porter des montres de bonne qualité.

Prévoyant cette demande, nous avons maintenant en Stock une grande quantité de mouvements de montres qui répondront aux besoins, savoir : Mouvements

Waltham
C. P. R. Special
Appleton, Tracey & Co.
Crescent Street
Vanguard

Tous les Mouvements de Montres ci-dessus ont été spécialement réglés et ajustés pour l'usage des Chemins de Fer. Notre prix, argent comptant, vous fera épargner de l'argent.

R. SHARPLEY & FILS,
Bijoutiers, 225 Rue St-Jacques. 17—2

LES PLUS BEAUX GROS ŒUFS Blancs

Détaillés à 16c la douzaine

Venez ou téléphonez à un de nos

7 MAGASINS de Détail

Dans toutes les parties de la ville.

Le 15 décembre, nous ouvrirons un magasin de détail aux Nos 1006 et 1008 rue Ontario, angle de la rue Champlain—ce qui fera 8 magasins de détail en tout. 20 24 27

Le Meilleur...
Est le moins Cher.

Et ce qu'il y a de mieux en fait de *Jambons, Saucisses, Lard et Bacon,* Ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de

"THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devenues les favorites des ménagères de Montréal. Vous en servez-vous ? Si non, vous manquez un régal rare. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épiceries, soient compris des Saucisses, Jambons ou Bacon de HARPER.

Salaison et Bureaux: No 18 Rue St-Philippe.
Succursales: Nos 24 et 25 Marché St-Laurent.

JAMES HARPER,
288—vs—n Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la ville de Westmount s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour faire adopter un acte pour faire amender sa charte et les actes amendant icelle, accordant de plus amples pouvoirs concernant les élections municipales ; améliorations spéciales ; emprunts ; expropriations ; exemptions ; perception des taxes ; approvisionnement de l'eau ; et pour avoir l'autorisation pour la ville et les municipalités adjacentes pour faire des arrangements avec les compagnie ou personnes concernant l'approvisionnement de l'eau et pour autres fins.—Montréal, 21 octobre 1896. DUNLOP, LYMAN et MACPHERSON, procureurs des requérants. 298—a

VETEMENTS SEMBLABLES ET AUSSI BONS

Que ceux Faits sur Commande

Tels sont les vêtements que nous faisons et vendons. Depuis que nous sommes en affaires, nous avons toujours confectionné nos vêtements d'une manière consciencieuse et avec le plus grand soin, et nous sommes fiers de constater qu'un grand nombre de nos clients, cette saison, étaient nos clients les premières années que nous avons été en affaires. Epargner tout le profit des marchands, tel a été l'aimant qui nous a conservé des milliers d'acheteurs de vêtements, sages. En augmentant l'excellence de la confection, nous sommes certains de faire de nouveaux clients. Voici quelques-uns des bas prix auxquels nous vendons les

VETEMENTS LES MIEUX FAITS A MONTREAL

| | | | |
|---|---|---|---|
| UN ULSTER en frise, de différentes couleurs foncées, valant certainement $7.00 pour.......... | $ 4.50 | UN BEAU PARDESSUS en beaver tout laine, d'une valeur sans pareille, au prix de......... | $ 8.50 |
| LE MEILLEUR PARDESSUS en beaver de Moscou, taillé long, tombe bien dans le dos, nouvelle mode, manchettes et coutures rapportées, manches et corps doublés de satin, jupe doublée de laine.......................... | 13.50 | UN PARDESSUS en melton, devant croisé (double brested) taillé long, avec fortes coutures rapportées, doublure tout laine............... | 10.00 |
| UN BON PARDESSUS en beaver, en noir, bleu, brun ou drab, pour........................ | 5.00 | LE PLUS BEAU PARDESSUS en beaver, doublure tout laine, à la mode, bien fait......... | 10.00 |
| UN PARDESSUS en beaver bleu, devant croisé (double breasted) bien fait, des derniers goûts. | 6.00 | UN BEAU PARDESSUS en melton, longueurs à la mode, bords rudes, coutures rapportées..... | 6.50 |
| | | EN BEAVER de qualité un peu meilleure, fait de la même manière......................... | 8.00 |

BLUMENTHAL, 1447 RUE STE-CATHERINE
Et coin des rues Craig et Bleury.

Les Drapiers les plus choisis. Les Meilleurs Merciers.

ANNEXE DE MONTREAL -- LOTS A VENDRE

Par paiements mensuels,$25.00 comptant et $5.00 par mois vous rendront propriétaire d'un lot.

RUE ST-GEORGE
25 x 60—$275.00
Près des écoles, des églises et des magasins; Canaux d'égoût et à l'eau, lumière électrique. Il ne nous reste que quatre lots au prix ci-dessus.

HAUT DE LA RUE ST-URBAIN
Lots $500—25 x 100
Seulement $25 comptant, la balance $8 par mois, jusqu'à ce qu'ils soient payés ; canaux d'égoût et à l'eau, lumière électrique, trottoirs.
LOTS, RUE ST-LAURENT
25 x 84—$355—Seulement $25 comptant et $5.00 par mois.

RUE CLARK
25 x 84—A une ruelle
Canaux d'égoût et à l'eau, lumière électrique, première rue à l'ouest de la rue St-Laurent, où les chars passent.

BUREAUX SUCCURSALE—Angle des rues St Laurent et St Louis. Angle des rues St Laurent et Bernard, (En face de la gare du Mile-End.)

Bureau Principal, MONTREAL INVESTMENT & FREEHOLD COMPANY, Chambre 3, 162 Rue St Jacques
14—5

# WEYLER DEFAIT ET BLESSE

## Informations de source cubaine

## UN TRAIN REMPLI DE TROUPES DETRUIT PAR LA DYNAMITE

### Combat sanglant aux iles Philippines

Madrid, 20 — Une dépêche de la Havane dit que le général Weyler est arrivé à la ville de San Cristobal, à environ quatorze milles au nord-est de la ville de Pinar del Rio et à mi-chemin entre cette ville et la Havane. On dit que les quartiers généraux de Maceo sont dans les collines entre San Cristobal et Cayabos.

La Havane, 20 — Un train transportant des troupes, a été détruit, hier, près de Mangas, par l'explosion de bombes de dynamite qui avaient été placées sur la voie par les rebelles. Le train traversait un ponceau quand l'explosion s'est produite. Les insurgés avaient placé cinq bombes pour faire sauter le train, mais seulement quatre ont éclaté.

Pampa, Fle., 20 — Un certain nombre de Cubains importants sont arrivés, hier soir, de la Havane, et s'établiront à Jacksonville et à Ocala, en attendant la fin du conflit. Un personnage cubain éminent a dit, relativement à l'engagement qui a eu lieu entre Maceo et Weyler, que des batailles importantes ont été livrées et que Weyler a été défait. Mais vu la surveillance active du gouvernement, des nouvelles précises n'auraient pu être envoyées. On a de plus appris que Puerto Principe, Cascora et Guaimaro sont entre les mains des Cubains, commandés par Calixto Garcia et ses aides. D'autres rapports disent que Weyler est blessé.

New-York, 20 — Le secrétaire De Quesada, de la Junta Cubaine, a déclaré, hier, qu'il avait reçu des nouvelles très favorables de Cuba.

"Je viens, dit-il, de recevoir une lettre du général Carrilo qui est dans la province de Las Villas. Il m'informe qu'il a rencontré le général Sanchez qui vient de l'est avec des renforts et que la situation est excellente dans cette section qui embrasse la grande moitié de l'extrémité est de Cuba. J'ai aussi reçu des lettres très encourageantes du gouverneur Cespedes. Il fonde des écoles publiques dans tout l'intérieur. Le fait que nous avons déjà établi un gouvernement civil dans la moitié de l'extrémité est de l'île, et que nous y fondons des écoles, prouve que notre position, dans ces provinces, est certainement très forte.

Madrid, 20 — Une dépêche officielle reçue ici de Manville, Iles Philippines, dit que les insurgés ont été défaits dans plusieurs engagements avec les troupes espagnoles qui ont eu lieu à Santa Cruz et à Augrat. Les rebelles ont eu 500 hommes tués. Les pertes du gouvernement sont légères.

Paris, 20 — Une dépêche de Madrid au "Journal" donne la substance d'une entrevue que son correspondant a eue avec M. Canovas del Castillo, président du conseil en Espagne. Celui-ci a dit au cours de cette entrevue :

"Les Etats-Unis ont toujours observé une attitude juste à notre égard, et nous espérons qu'ils ne cesseront jamais de respecter les droits de l'Espagne pour qui la question cubaine est une affaire de politique intérieure. Je crois que les Etats-Unis ne changeront pas de politique à notre égard, uniquement dans le but de plaire à des nègres cubains ; mais dans le cas où ils le feraient, l'Espagne saurait faire respecter ses droits. Tant que je serai au pouvoir, je ne ferai aucune concession, et je me soumettrai à personne."

La Havane, 20 -- Des dépêches de Madrid font allusion à une dépêche officielle reçue par l'amiral Béranger et expédiée par le général Camara, chef de la commission navale espagnole, qui est maintenant en Angleterre. Le général Camara dit qu'il sera à Glasgow, le 6 décembre, afin d'assister aux essais officiels des navires de guerre, le "Destroyer" et la "Terror". Le général ajoute qu'il désire faire activer les travaux de construction du "Furor". Les trois navires en question sont du même type que les quarante navires qui sont actuellement dans la marine anglaise et qui ont une force de 6,000 chevaux-vapeur. Les chaudières sont construites d'après un nouveau système ; elles sont sous pression en vingt minutes, avec une puissance uniforme de 180 livres par pouce carré, et une vitesse de 18 noeuds à l'heure sous pression ordinaire.

Dans quelques jours ces trois navires viendront augmenter la marine espagnole. Quatre autres du même genre seront construits en Espagne ; ils se nommeront : "Osado", Audez", "Pluton" et " Proserpine".

# CHAMBRE D'AGRICULTURE DE ST-JEAN

Assemblée spéciale de la Chambre d'Agriculture, tenue à St-Jean, le 17 novembre 1896. Présents : Henri Roy, président ; L. A. S. Nadeau, secrétaire ; J. B. Rémillard, Jos. Lebeau, L. N. Roy, Gilbert Paquette, P. Maynard et autres. Proposé par J. Bte. Rémillard, secondé par Gilbert Paquette : Que cette chambre d'agriculture demande à la législature de Québec, de rappeler la loi donnant priorité aux médecins, sur tout autre créancier. Adopté. Proposé par Jos. Lebeau, secondé par Gilbert Paquette. Que vu que les chemins d'hiver ne sont pas entretenus avec tout le soin que comporte leur utilité, afin de permettre aux voitures doubles de circuler facilement. Considérant que nos voitures sont généralement trop étroites pour tracer les chemins d'hiver d'une largeur suffisante pour permettre aux voitures doubles de circuler facilement, et que cet état de choses est très préjudiciable à l'intérêt public. Considérant, que si les corporations étaient obligées d'entretenir les chemins d'hiver, sur une largeur de quarante-deux pouces, les transports par voitures doubles pourraient se continuer tous les jours au grand avantage de tous. Il est en conséquence unanimement résolu, que la loi municipale soit amendée de façon à obliger les corporations à entretenir les chemins d'hiver d'une largeur de quarante-deux pouces, et à se servir d'instruments propres à cette fin. Proposé par Joseph Lebeau, secondé par J. Bte. Rémillard : Que le président et le secrétaire de cette chambre soient autorisés à visiter les différents districts de cette province, dans le but d'organiser des chambres d'agriculture et de se faire accompagner par des personnes de leur choix. Adopté. Proposé par Gibert Paquette, secondé par Joseph Lebeau : Considérant l'intérêt des cultivateurs de Lacolle, St-Valentin et St-Blaise, la chambre d'agriculture se fera l'interprète de ces cultivateurs, pour demander à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de vouloir accorder des billets à prix réduit, tous les samedis de chaque semaine, à toutes les personnes allant soit au marché de St-Jean ou de Montréal. Adopté. Proposé par Gilbert Paquette, secondé par Jos. Lebeau : Considérant que la classe agricole est en grande majorité dans la Puissance du Canada, et notamment dans la province de Québec ; Considérant, que la classe agricole, n'est pas équitablement représentée dans les conseils de la nation, que nos représentants tant au Sénat qu'au Conseil Législatif, ne sont pas en nombre suffisant ; Considérant de plus, quoiqu'elle renferme un grand nombre d'hommes capables de la bien représenter, nos gouvernements n'aient pas cru à propos de lui donner des représentants en rapport avec sa population, ses intérêts et ses sympathies : Il est unanimement résolu que les députés des différents comtés de ce district soient priés de nous venir en aide et que copie des présentes leur soit adressée. Adopté.

# LA DIPHTERIE

## Le bureau provincial d'hygiène alarmé

La diphtérie continue de se propager dans le comté de Kamouraska. Le docteur Beaudry, inspecteur du bureau provincial d'hygiène est parti hier soir pour la Rivière Ouelle où il doit étudier la situation et chercher un moyen d'enrayer l'épidémie.

Le bureau provincial a reçu avis que la diphtérie est signalée dans les paroisses suivantes :

St Alexis, St François de Sales, St François du Lac, Verchères, St André, St Jean, Dunham Canton, St Télesphore, St Fidèle, Ste Perpétue, Pointe aux Trembles, St Hermas, St Hyacinthe, Causapscal, St Ours, Ste Martine, Ste Rose, Château Richer, St Philippe, St Pierre, Sorel, East Broughton, St Jean Port Joli, Berthier en Haut, Notre-Dame du Portage, Windsor Village, Lévis, St Lazare, Matane, Aubert Gaillon, St Pascal, St Vincent de Paul et St Martin.

Au sujet de la présence de la contagion à Lachine, le docteur Pelletier dit que les rapports ont été très exagérés. Les informations reçues par les autorités ne sont en aucune manière de nature à causer de l'inquiétude parmi la population.

M. Dawes, de Lachine, dit aussi que les rapports ont été amplifiés. Il est allé hier chez deux médecins de cette petite ville qui lui ont déclaré n'avoir aucun cas de diphtérie sous leurs soins.

En ce qui concerne les égouts, Lachine n'attend que d'avoir trouvé un endroit convenable pour construire un système de drainage. Le gouvernement n'a pas encore accordé la permission de déverser les égouts de la ville dans le canal, et il est impossible de les déverser dans le fleuve à cause de l'aqueduc de Montréal. L'alternative la plus praticable serait de verser les égouts dans le canal. La Côte St Paul, Montréal Ouest et plusieurs autres endroits sont dans la même position.

Cet état de choses a fait suggérer l'idée de convertir la rivière St Pierre en un égout qui servirait à toutes ces localités. La rivière serait pour cela couverte, et cela deviendra certainement nécessaire, car les personnes qui habitent près de cette rivière commencent à se plaindre beaucoup des émanations malsaines qui s'en échappent à certaines saisons de l'année.

M. T. J. Aquin, maire de St Henri, croit que la ville de Montréal et les municipalités adjacentes devraient, dans l'intérêt de la santé publique, demander au gouvernement de faire disparaître la nuisance causée par la rivière St Pierre. A la Côte St Paul, les bouchers y jettent une grande quantité de détritus qui corrompent l'eau et constituent un grave danger. D'après M. Aquin, le meilleur remède à la situation serait de couvrir la rivière pour en faire un canal d'égouts principal pour les municipalités environnantes.

# LES MORTS D'HIER

Liste des permis d'inhumer délivrés hier au bureau de la Fabrique :

Evélia, fille de Chs Pauzé, 3 ans 6 mois, 248 Poupart.

Antoine, fils d'Auguste Rochon, 9 mois, 396 St Hubert.

Antonia Demers, épouse de Jos. Blais, 28 ans, 1 mois, 1132 de Montigny.

Emélie Saulnier, veuve d'Antoine Lamoureux, 62 ans, 4 mois, 687 St André.

Alexina, fille de Gilbert Gérard, 8 mois, 388 Richelieu.

Lucien, fils de Télesphore Gervais, 2 mois, 1275 Ste Catherine.

Joseph Roy, cordonnier, 78 ans, 8 mois, 390 Charlevoix.

Marie Louise Larose, fille de Félix Larose, 31 ans 2 mois, 275 Seigneurs.

Albert, fils de Jos. Gagnon, 5 ans, 406 Montcalm.

Marie Louise Larocque, épouse d'Ernest Houle, 32 ans 2 mois, 1229 Ste Catherine.

Diana Marguerite Murphy, épouse d'Aug. A. Meilleur, 69 ans, 15 Plateau.

J. André, fils de J. Babineau, 6 mois, 115 Frontenac.

Alide, fille d'Arthur Brunet, 10 mois, 666 Beaudry.

Patrick Sullivan, 27 ans, 50 Young.

—Prenez du Hop Bitters 3 fois par jour, et vous n'aurez pas de comptes de médecins à payer. Essayez-le. k

## UNION CATHOLIQUE

Les nombreuses personnes qui ont eu le plaisir d'assister à la séance de l'Union Catholique, dimanche dernier, seront heureuses d'apprendre que dimanche prochain, 22 novembre, le R. P. Directeur traitera un sujet d'une actualité brûlante : "Les passions et les tempéraments".

La conférence aura lieu dans la salle de l'Union Catholique, 145 rue Bleury, à 2 heures ½. Entrée gratuite.

PORTRAIT AU CRAYON

COUPON DE "LA PRESSE"

No. 3 20 Novembre 1896.

# ELLE ETAIT FOLLE

## Ce suicide commis dans la cathédrale

### Enquête du coroner et verdict

Le coroner McMahon a tenu une enquête, hier après-midi, au sujet de la mort de Mme Alphonse Leduc, qui s'est suicidée hier soir en avalant une forte dose de vert de Paris, dans la cathédrale.

M. le chanoine Martin a été le premier témoin entendu. Il rapporte que mercredi soir, il était à son confessionnal lorsque son attention a été attirée par des gémissements qui semblaient venir de la chapelle latérale dans laquelle se trouve le fac simile de la cathédrale. M. Martin a ouvert la porte de cette pièce et à travers l'obscurité, il a aperçu une femme couchée sur le plancher et laissant échapper des plaintes. Le témoin est aussitôt allé chercher deux hommes, MM. Joseph Guindon et Pierre Cauchon, et tous trois, ayant fait de la lumière, ont constaté que la femme avait avalé du vert de Paris et qu'elle était mourante. Elle s'était servi d'un lampion rempli d'huile d'olive pour préparer la dose. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée et la malade a été transportée à cette institution.

Le docteur Derome, en faisant l'autopsie, a trouvé des traces de poison dans les intestins et dans l'estomac. Il n'a aucun doute que la mort a été causée par l'absorption du vert de Paris.

Le docteur Girard, qui a traité la défunte depuis quatre ans, a constaté depuis longtemps qu'elle souffrait de la manie de la persécution. Elle se plaignait sans cesse de son mari ou de ses voisins. Le 12 novembre, la défunte, en compagnie de sa mère, quitta le domicile de son mari.

Alphonse Leduc raconte que depuis un certain temps, sa femme est devenue méchante et d'une humeur excessivement jalouse.

Mme Aubin, mère de la défunte, déclare que, depuis une semaine, Mme Leduc demeurait avec elle. Elle était malade et refusait presque absolument de prendre de la nourriture. Avant-hier, la mère et la fille sont allées à l'église Notre-Dame, dans l'avant-midi, vu que celle-ci voulait voir le curé. En pénétrant dans l'église, Mme Leduc s'est mise à marcher si vite que sa mère, qui est âgée, n'a pu la suivre, et elle a disparu dans la chapelle du Sacré-Coeur. Quand Mme Aubin est arrivée elle-même à la chapelle, sa fille n'y était plus, et, malgré ses recherches elle ne l'a pas revue.

Après avoir entendu ces témoignages les jurés ont rendu sans délibération un verdict déclarant "que Mme Leduc s'était suicidée alors qu'elle était en état d'aliénation mentale".

## REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 20 Nov. 1896.

Le discours du trône prononcé à Québec, mardi dernier, par le lieutenant gouverneur, contient l'annonce renouvelée que le gouvernement va abolir, à la présente session, la taxe sur les mutation de proriétés. Cette taxe, imposée depuis 1893, a rapporté, la première année, environ $200,000 ; elle était d'abord de 1 1-2 pour cent ; elle fut baissée en 1894 à 1 pour cent. Elle a produit, en 1895-96, $184,254.56, dont plus de $100,000 pour la part de Montréal, seulement.

C'est peut-être dans l'attente de cette abolition que le mouvement des ventes d'immeubles est si lent.

Car nous n'avons qu'un bien petit nombre de ventes enregistrées à signaler pour la semaine du 9, au 14 novembre : le total des prix de vente étant de plus de 50 pour cent inférieur à celui de la semaine précédante.

Des neuf années que couvre notre statistique, l'année 1896 est la plus faible.

Les terrains à bâtir ont rapporté les prix suivants, par pied :

Rue Chambord, quartier St Jean-Baptiste, 45 cents le pied.

Rue St Hubert, quartier St Denis, 7 1-2 cents le pied.

Rue Joliette, quartier Hochelaga, 12 cents le pied.

Avenue Shamrock, Mile-End, 4 1-2 cents le pied.

Avenue Monongohéla, Mile-End, 8 cents le pied.

Rue Mance, Annexe de Montréal, 6 1-2 cents.

Rue St Jacques, St Henri, 32 1-2c.

Rue Selby, Westmount, 37 1-2 cents.

Avenue Greene, Westmount, 50 cents le pied.

Rue Sherbrooke, coin, Westmount, 77 cents le pied.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

| | |
|---|---|
| Quartier Ste Marie | 3,778.80 |
| Quartier St Jacques | 5,375.00 |
| Quartier St Louis | 625.00 |
| Quartier St Antoine | 9,500.00 |
| Quartier Ste Anne | 11,600.00 |
| Quartier St Jean-Baptiste | 4,075.00 |
| Quartier St Denis | 954.37 |
| Quartier Hochelaga | 1,800.00 |
| Quartier St Gabriel | 1,750.00 |
| Mile End | 887.00 |
| Annexe de Montréal | 327.47 |
| St Henri | 4,490.53 |
| Westmount | 7,890.00 |
| | $53,153.17 |
| Semaine précédente | 113,229.92 |
| Ventes antérieures | $4,897,212.24 |
| Depuis le 1er janvier 1896 | $5,063,595.33 |
| Semaine correspond. 1895. | $345,152.22 |
| Semaine correspond. 1894. | 125,148.45 |
| Semaine correspond. 1893. | 145,062.90 |
| Semaine correspond. 1892. | 319,586.27 |
| Semaine correspond. 1891. | 536,460.76 |
| Semaine correspond. 1890. | 313,943.52 |
| Semaine correspond. 1889. | 193,268.58 |
| Semaine correspond. 1888. | 165,139.88 |
| A la même date 1895... | $5,760,047.10 |
| A la même date 1894... | 8,258,683.25 |
| A la même date 1893... | 9,043,281.01 |
| A la même date 1892... | 11,905,019.27 |
| A la même date 1891... | 11,240,726.06 |
| A la même date 1890... | 9,321,757.26 |
| A la même date 1889... | 8,071,916.69 |
| A la même date 1888... | 6,820,109.49 |

Il y a toujours une bonne demande pour prêts hypothécaires; mais comme les capitaux, qui cherchent ce genre de placement dépassent encore la demande, les taux d'intérêts restent faciles. Nous trouvons encore un prêt à 4 et demi pour cent, pour $11,000. A 5 pour cent, on a prêté $96,500 en 11 prêts, de $500, $5,000, deux de $6,000, $8,000, deux de $9,000, $10,000, $13,000 et deux de $15,000. A 5 et demi pour cent, il y a eu quatre prêts, de $1,800, $2,800, $4,000 et $4,400. Beaucoup de prêts à sept pour cent; quelques-uns à 8, à 9, à 10 pour cent et un à 5 pour cent par mois, soit 60 pour cent par année.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

| | |
|---|---|
| Compagnies de prêts | $35,300 |
| Assurances | 34,000 |
| Autres corporations | 13,000 |
| Successions | 37,000 |
| Particuliers | 47,925 |
| | $167,225 |
| Semaine précédente | $245,295 |
| Semaines antérieures | 6,408,042 |
| Depuis le 1er janvier 1896 | $6,820,562 |
| Semaine correspond. 1895... | $223,650 |
| Semaine correspond. 1894... | 63,104 |
| Semaine correspond. 1893... | 107,181 |
| Semaine correspond. 1892... | 115,650 |
| Semaine correspond. 1891... | 119,155 |
| Semaine correspond. 1890... | 144,377 |
| Semaine correspond. 1889... | 104,511 |
| Semaine correspond. 1888... | 59,760 |
| A la même date 1895... | 10,998,905 |
| A la même date, 1894... | 5,467,147 |
| A la même date, 1893... | 7,319,039 |
| A la même date, 1892... | 7,228,265 |
| A la même date, 1891... | 5,866,171 |
| A la même date, 1890... | 4,504,697 |
| A la même date, 1889... | 4,317,313 |
| A la même date, 1888... | 3,732,859 |

### BUREAU DE MONTREAL-EST

#### Quartier Ste Marie

Rue Maisonneuve, Nos 12 à 16, bâtisse en bois, etc., magasin, partie centre de 255, terrain 73 x 140. La faillite Louis Roch à la banque d'Hochelaga, $3,778.80. — 42598.

#### Quartier Saint Jacques

Rue Lagauchetière, Nos 316 à 318, maison en brique, lot 238, terrain 28.3 x 81. Mme Hubert Lamarre, à Marcel Lemieux, $4,550. — 42603.

Rue Jacques-Cartier, No 357, maison en bois et brique, lot 933, terrain 25 x 73. Mme veuve Chas Lusignan à Trefflé Tessier, $825. — 42609.

#### Quartier St Louis

Rue Cadieux, No 610 (arrière), lot 950 ; terrain irrégulier, de 1594 pieds en superficie. Mme Frs X. Poitras, à Albert Vogel, $625. — 42614.

### BUREAU DE MONTREAL OUEST

#### Quartier St Antoine

Rue Dorchester, No 1229, maison en brique. Partie de 1643 ; terrain 34 x 155. Michael Thos. McGrail et son épouse à Lucinda Dickson, veuve de John Leney, $6.500. — 128927.

Rue Victoria, No 21, maison en pierre et brique, lot 1304 ; terrain 17 x 95. Le shérif de Montréal à Marie Claire Lamont dit Lortie, veuve de Isaïe Hurtubise, $3,000. — 128932.

#### Quartier Ste Anne

Rue Bourgeois, maison en brique (neuve). La moitié nord ouest de 62 ; terrain 24 x 95. John Murison à Corbeil et Léveillé, $2,600. — 128917.

Rue Centre, Nos 187 et 189, maison en bois et brique, lot 945 ; terrain 22 x 95. Alexandre Bourdon à Alfred Eaves, $5,000. — 128918.

Rue Notre-Dame, Nos 2228 et 2230, maison en bois. Droits dans partie de 1256 ; terrain 24.8 en front, 20.2 en arrière x 66.7 d'un côté et 71.10 de l'autre. Rév. J. F. Parent à P. Lemay, $4,000. — 128931.

### BUREAU D'HOCHELAGA

#### Quartier St Jean-Baptiste

Rue Rivard, Nos 380 à 386, maison en brique, lot 15-373 et 374, terrains 20 x 70 chacun, Marie Joseph Buret, à Pierre Desforges, $3,300. — 64296.

Rue Chambord, lot 6-44, terrain 24 x 70, vacant, Thos. Gauthier à Pierre A. Picotte, $175 — 64358.

#### Quartier St Denis

Rue St Hubert, lot 7-325, terrain 25 x 109 vacant, H. V. Meredith à Trefflé Théoret, $204.37. — 64318.

Rue St Amable, No 5, maison en bois, lot 231, terrain 42.6 x 86.3, Mme veuve Gascon dit Lafongé, à Elisée Morin, $750. — 64344.

#### Quartier Hochelaga

Rue Joliette, lots 23-27 et 28, terrains 24 x 121 chacun, vacants, Thos. G. Shaughnessy et autres à Valéry Ruffier, $700. — 64288.

Rue Moreau, lot 80-80, 83 et 86 et partie de 80-89 et 139, terrains de 48 x 150 chacun, sauf les deux derniers qui sont de 24 x 150 chacun, vacants, La banque du Peuple, à James Baxter, $1,100. — 64353.

#### Quartier St Gabriel

Rue Soulanges, No 20, maison en bois et brique, lot 305.6, terrain 48 x 111.9, superficie 5364 pieds, Joseph Mathieu à Joseph Benoit, $1,750. — 64370.

#### MILE-END

Rue St-Laurent, lot 10-996, terrain 25 x 100, vacant. The Shamrock Amateur Athletic Association à Richard Jos. Lunny, $175.—64291.

Avenue Shamrock, lot 10-1013. Terrain, 25 x 150, vacant. The Shamrock Amateur Athletic Association à Patrick H. Bartley, $175.—64292.

Avenue Monongahéla, lot 10-1520, 1521 et 1522, terrains 32 x 70 chacun, vacants. L'hon. Louis Beaubien à Isaac Charron, $537—64302.

#### MONTREAL-ANNEXE

Rue Mance, lot 12-19-1, terrain 50 x 105, vacant. John S. Hammond et Geo. Duncan, à Wm. Abbott Parnell, $327.-47—64305.

#### ST-HENRI

Rue St-Jacques, lot 385-70 et 71, terrains de 25 x 100, chacun, vacants. Alexander Walker à Hippolyte Gougeon, $3.250—64354.

Rue St-Jacques, partie de 385-24, terrain irrégulier de 2024 pieds en superficie, vacant, Alexander Walker à Hippolyte Gougeon, $1,240.53—64355.

#### WESTMOUNT

Rue Selby, lots 384-146 et 147, terrains 23 x 121.9 vacants, S. D. Vallières et H. Choquette, à Jos. Alphonse Choquette, $2,240. — 64347.

Avenue Greene, lot 384-112, terrain 25 x 100, vacant, S. D. Vallières et H. Choquette à Ludger Hamelin, $1,250. — 64365.

Avenue Metcalfe, coin Sherbrooke, partie de 244-27 et 28, terrain 60 x 95 vacant, Chas. J. Brown, à The Bell Telephone Co, $4,400. — 64405.

## DECES DE LA SEMAINE

Les rapports de la mortalité montrent que, pendant la semaine dernière, il y a eu 66 enterrements dans le cimetière catholique et 16 dans le cimetière protestant. Les causes de décès sont réparties comme suit : Diphtérie, 3 ; croup, 5 ; fièvre scarlatine, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; rougeole, 1 ; consomption, 9 ; bronchite, 5 ; pneumonie, 3 ; congestion des poumons, 4 ; pleuro-pneumonie, 2 ; pneumonie des bronches, 1 ; débilité infantile, 20.

Dans le département catholique de l'hôpital civique, il y a eu 11 cas de diphtérie, et 10 de fièvre scarlatine. Chez les protestants, il y a eu 9 cas de diphtérie, et 12 de fièvre scarlatine.

## L'HOPITAL HOMEOPATHIQUE

L'assemblée annuelle régulière des directeurs de l'hôpital Homéopathique, a eu lieu, hier. Les élections, pour l'année courante, ont été faites avec le résultat suivant : Mme Hector Mackenzie, présidente ; Mme E. W. Phillips et Mme James Hutton, vice-présidentes d'honneur ; Mmes W. Sutherland, Taylor et Mme E. Von Rappord, vice-présidentes ; Mlle Van Horne, trésorière ; Mlle M. E. Baylis, secrétaire.

L'assemblée a pris quelques dispositions préliminaires au sujet du bazar qui doit être tenu le 11 décembre à la salle Stanley.

Les Cigares de Couleurs Pales

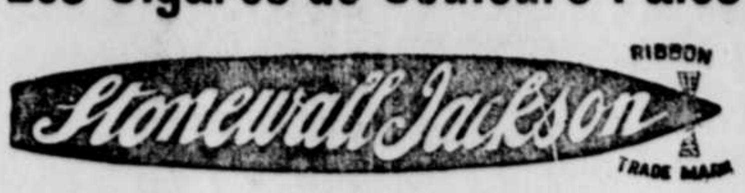

SONT EXCEPTIONNELLEMENT DOUX

Et de la MEME FINE QUALITE

Que les Couleurs Foncées de cette Fameuse Marque

LE SEL WINDSOR

Le plus pur et le meilleur pour la table et la laiterie. Pas de falsification. Ne se forme jamais en pains.

(1) 5—l m v—n W

MERES

Ayez soin de vos Filles

FILLES

Ayez soin de vous-mêmes

Mères, faites attention aux désordres et irrégularités qui peuvent miner la santé de vos filles. Si elles sont malades ou qu'elles se plaignent, achetez une bouteille de Baume Indien pour les femmes. Ne permettez pas que la fleur de sa vie se fane avant qu'elle soit éclose. Cette préparation est sans égale pour régler les irrégularités, soulager la douleur et rendre la santé parfaite aux filles pâles, faibles et minées. ☞ Prix $1.00 la bouteille, chez tous les pharmaciens.

Le "Cough Chaser" guerit les toux des enfants. Facile à prendre. Prix 10c.

En vente à Montréal chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame, et à la pharmacie de l'hôtel Balmoral. (1)

Crédit d'Escompte

ARGENT PRETE SUR BILLET ET SUR HYPOTHEQUE

Conditions faciles.

R. D. LATULIPPE

21 Avenue de l'Hotel de ville.

Heures du Bureau, de 8 à 10 hrs a.m. et 6 à 8 hrs p.m. 1mv—n

50 lbs... De Charbon

Par jour tiendraient vos chambres chaudes durant l'hiver. Mais ce petit poêle ne peut brûler que vingt-cinq livres. De là les malaises et la misère. En brûlant une certaine quantité de gras chaque jour, vous conservez votre corps chaudement et en santé. Mais votre digestion est mauvaise et vous ne l'obtenez pas de la nourriture grasse ordinaire. C'est pour cela que vous avez des frissons, que vous contractez le rhume facilement, que vous toussez et frissonnez ; et la pneumonie, la bronchite ou la consomption vous trouve, sans aucun pouvoir pour résister.

Faites ceci. Brûlez du meilleur combustible. Faites usage de l'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE SCOTT. L'appétit et les organes digestifs reviendront à la vie ; et bientôt une couche de bonne chair protégera les organes vitaux contre le froid et le corps contre la maladie.

Deux grandeurs, 50c et $1.00.

SCOTT & BOWNE,

(15) BELLEVILLE

VIN NUTRITIF

DE JACKSON

A L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Est agréable au Goût
Augmente l'appétit

Et donne les propriétés médecinales de l'huile sans troubler la digestion 235 -n

Le Corset.....

Les Corsets D & A

Sont ceux qui donnent le plus de

SATISFATION

Un demi-million de témoins
Un demi-million de femmes
qui les portent.

No 235 $1.25
Z. Z. $1.50

Couleurs Gris et Blanc. (1)

A VENDRE

CINQ CENTS SLEIGHS

Si vous en voulez une vous ne pouvez aller ailleurs pour acheter des **SLEIGHS pour Poneys, SLEIGHS de Travail, SLEIGHS de Promenade, SLEIGHS de Course, SLEIGHS de Famille, SLEIGHS d'Epiciers.**

BOB SLEIGHS. - - - - - - CARRIOLES.

Toutes sortes de SLEIGHS, à toutes sortes de PRIX.

*C'est maintenant le temps d'acheter.*

☞ **Venez les voir.**—Si vous en voulez un, la seule place pour acheter est chez

LATIMER,

592 RUE SAINT-PAUL, 592

20, 23

"Sans cela je ne puis rien..."

Livre utile aux Notaires.

Il se compose de 5 parties

Broché, $12
Relié, $13

Le Formulaire du Notaire est d'une absolue nécessité à tous les Notaires parce qu'il est, non pas une collection de théories enfilées à plaisir, mais une agglomération de faits—de faits pratiques—une suite de formules nouvelles que les notaires DOIVENT employer tous les jours. Le Formulaire ne servira pas seulement à orner votre bibliothèque—il y a assez de livres qui ne servent que d'ornementations—celui-ci appartient à la catégorie des livres de TEXTE, à ceux qui sont les compagnons du bureau, les amis des notaires dont le temps est précieux.—L'hon. F. G. Marchand, son auteur, a mis, dans les 800 pages de ce volume, le meilleur, la crème de sa vaste érudition.—Votre opinion redoublera de force, appuyée sur une telle autorité. Demandez à voir le Manuel Formulaire Complet du Notariat, il est divisé en cinq parties, comme suit : 1o. Histoire du Notariat ; 2o L'organisation du Notariat dans la Province de Québec ; 3o Traité de la Responsabilité Civile des Notaires ; 4o Formulaire Francais et Anglais des Actes des Notaires ; 5o Tarif des Notaires—celui des Régistrateurs—Index Alphabétique des formules en français et en anglais. . . . . . . . . . .

Adresser C. THEORET,

Libraire, 11 rue St-Jacques,

Montréal.

Vente Spéciale...

FLANELLES GRISES DE CHAMBLY, 3 nuances différentes . . . . . à 10c

FLANELLES D'OPERA, GRENAT, 27 pouces de largeur . . . . . . à 25c

BAS NOIRS EN LAINE SHETLAND, pour dames . . . . . . . à 25c

MANTEAUX IMPORTES pour dames, offerts, d'ici à la fin de la saison, à un rabais de

35 POUR CENT

Un grand lot d'IMPERMEABLES, manteaux en caoutchouc, pour dames, au même rabais de

35 POUR CENT

Nous invitons le public à ne pas acheter ailleurs avant d'avoir vu ces marchandises

Dupuis Frères

16—3

SERVICE A FLUIDE DE BŒUF

(en pur Aluminium)

UN MAGNIFIQUE SERVICE, convenable pour chambre ou bureau

Notre Offre Spéciale

1 cabaret, 1 lampe à alcool, 2 tasses, 2 cuillers, 1 bouilloire à eau, 2 salières et 2 poivrières, 1 bouteille de Methylated Spirit, **1 bouteille de Johnston's Fluid Beef**, 16 onces, (marque Staminal). Le tout dans une très belle boite, pour **$3.50**, express payé d'avance sur réception du prix.

☞ Donnez par l'express ou la poste, votre commande, payable à

THE JOHNSTON'S FLUID BEEF CO., MONTREAL

HOME COMFORT

TABLEAU D'HONNEUR

**Trois Médailles d'Or et une Médaille d'Argent**
à l'exposition centenaire industrielle et de coton de l'univers, Nouvelle-Orléans, 1884 et 1885

**Les plus hautes Récompenses**
au bureau d'agriculture de l'Etat de Nebraska, 1887

**Diplôme**
à la Société Agricole de Montgomery, Etat d'Alabama, 1888

**Récompense**
à l'exposition de Chattahoochie Valley, Columbus, Ge., 1888

**Les plus hautes Récompenses**
à l'Association Agricole et Mécanique de St Louis, 1889

**Les Six plus hautes Récompenses**
à l'exposition colombienne universelle de Chicago, 1893

**Les plus hautes Récompenses**
à l'Association des expositions de l'Ouest, London, Can., 1893

**Six Médailles d'Or**
à l'exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894

**Une Médaille d'Argent**
à l'exposition de Toronto, Toronto, Can., 1895

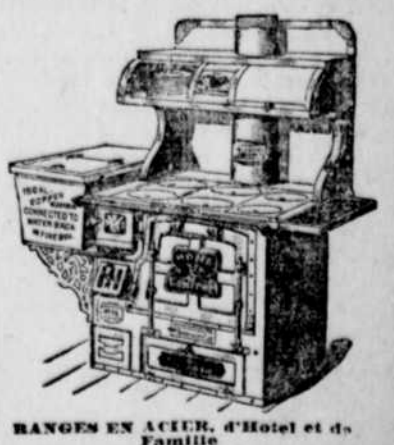

RANGES EN ACIER, d'Hotel et de Famille

Le range de famille ci-dessus n'est vendu par nos commis-voyageurs, de nos propres voitures, qu'à un seul prix uniforme par tout le Canada et les Etats-Unis. Fait de fer et d'acier travaillé, et dure toute la vie quand on s'en sert convenablement.

Au delà de 321,597 ont été vendus jusqu'au 1er janvier, 1896.

LES HONNEURS SUS-MENTIONNÉS ONT ÉTÉ REÇUS PAR LA

WROUGHT IRON RANGE CO.

173—a—l m v 70 à 76 RUE PEARL, TORONTO, ONT

LA PRESSE
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 71a RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.
Abonnement:
Edition quotidienne - - $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.
LA PRESSE,
Boite 916, B.P. Montréal, Canada

## CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
14 NOVEMBRE 1896

| | |
|---|---|
| Lundi | 50,949 |
| Mardi | 50,817 |
| Mercredi | 50,908 |
| Jeudi | 50,967 |
| Vendredi | 51,101 |
| Samedi | 59,040 |
| Total | 313,782 |

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
14 NOVEMBRE 1896,
52,297

MONTREAL, 20 NOVEMBRE 1896

## POUR LE PEUPLE

On se méprend, en certains quartiers, sur le rôle que "La Presse" entend jouer dans la politique du pays. On oublie, ce qui n'est pas juste, ou l'on feint d'ignorer, ce qui est malhonnête, le programme que notre journal s'est donné dès le commencement.

"La Presse," disions-nous alors, est conservatrice par tempérament. Elle dénoncera toutes ces utopies sociales et politiques que le libéralisme a préconisées en Europe depuis un siècle, et que la période de 1849 avait vu bourgeonner au Canada : l'abolition de l'idée monarchique, l'élection des juges, la sécularisation de l'éducation, la suppression des dîmes, etc., etc. ; d'un autre côté, elle écarte résolument la vieille idée que tout progrès est sujet à caution, que la routine est, pour beaucoup, la sagesse de la tradition. Au contraire, la "Presse" est largement progressiste ; elle prêchera l'émancipation des classes ouvrières des entraves qui nuisent à sa régénération, à son bonheur. Elle travaillera sans crainte et sans bassesse "pour le peuple.". Elle lui apprendra ses droits et lui indiquera ses devoirs ; elle l'encouragera dans ses progrès, tout en le mettant en garde contre les illusions, les engouements, les emportements qui peuvent lui faire fausser sa route.

Notre programme d'alors est le même aujourd'hui.

C'est surtout dans le champ politique que les classes ouvrières et la petite bourgeoisie ont besoin de conseils désintéressés et fréquents. Le peuple est bon, et c'est parce qu'il est bon qu'il est crédule. Il croit à l'honnêteté chez les autres, comme il croit à la sienne. Souvent il prend le charlatanisme pour la sympathie, et la comédie pour la sincérité. De tout temps, la politique en a fait un instrument ; souvent une dupe, quelquefois une victime. Voilà pourquoi il est inquiet dans sa crédulité ; voilà pourquoi il doit être conseillé, éclairé, rassuré.

Nous sommes d'avis que les politiciens qui trompent sciemment un peuple honnête et confiant sont doublement coupables, d'injustice d'abord, pour l'erreur qu'ils enseignent, de cruauté ensuite, pour l'abus qu'ils font d'une crédulité confiante.

Aussi, nous avons, en toute occasion et dans la mesure de nos forces, dénoncé la fourberie partout où nous l'avons rencontrée. Nous avons, par là, essayé d'empêcher que le peuple fût victime ou dupe.

Nous voulons aussi qu'il ne soit pas l'instrument aveugle des rusés, des habiles, et voilà pourquoi "La Presse" est restée indépendante en politique. Elle n'est pas indifférente en politique, tant s'en faut. On l'a vue à l'oeuvre, dans la dernière campagne électorale, travailler pour la protection, qui fait vivre et prospérer les classes ouvrières, contre le libre-échange, qui fait la richesse des nations qui couvrent notre pays d'objets manufacturés chez elles. On l'a vue aussi dénoncer ceux qui portaient atteinte à la liberté de conscience dans l'enseignement de la jeunesse. Nous croyons que l'intérêt de la nation est la vraie mesure des actions des gouvernants, et nous mettons cette règle au-dessus de toute allégeance politique, de tous liens de parti. "Salus populi, suprema lex esto." Nous réprouvons la conduite de ceux qui dénoncent une mesure utile parce qu'elle émane d'un parti qui n'est pas le leur. Nous nous rappelons qu'en 1874, sir John A. Macdonald, chef de l'opposition d'alors, demandait à ses amis, un peu récalcitrants, d'aider activement à la passation de certaine mesure utile que proposait M. Mackenzie. Ce n'est pas rabaisser la politique ni renier son parti, que de reconnaître le bien que fait son adversaire.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas nous empêcher de blâmer la conduite des chefs de l'opposition de Québec, qui se donnent un mal inouï pour trouver à redire au programme que le gouvernement de M. Flynn vient de soumettre aux Chambres, dans le discours du Trône.

Le Premier Ministre s'est mis à l'oeuvre avec une ardeur bien sincère, depuis qu'il a été chargé de conduire l'administration.

Il a pris un soin particulier de dire que les affaires seraient l'objet de ses préoccupations, et de "toutes" ses préoccupations. Il a, avec raison et avec fermeté, refusé de mêler la politique de son gouvernement avec le programme de la campagne politique que sir Charles Tupper entreprend pour forcer la capitulation d'Ottawa. Cette réserve sage lui a valu des attaques bien injustes de la part des journaux libéraux, qui l'ont accusé d'hypocrisie, tandis que ses amis politiques l'accusaient, eux, d'égoïsme. C'était, en effet, de l'égoïme, mais de l'égoïsme pour le bien de la Province.

M. Marchand, qui est un honnête homme, à part d'être le chef de l'opposition, a été bien mal inspiré quand il a dit que M. Flynn avait un programme trop important pour une dernière session, et que l'on ne devait pas soumettre un menu si substantiel à un "Parlement moribond".

C'est curieux, comme la résonnance d'un mot peut influer sur sa signification ! Est-ce que, par hasard, un parlement serait moins obligé de travailler pour le bien du public, à sa dernière session qu'à la première ? Les députés sont-ils moins payés ? Sont-ils moins intelligents, après quatre années d'expérience et d'études? Ont-ils moins la confiance de leurs électeurs ? Et le pays, lui, a-t-il moins besoin de progrès, de bonnes mesures ? Faut-il que l'éducation, l'agriculture, les routes, la justice, la société enfin, chôment pendant un an, parce que les élections vont avoir lieu six mois après cette année-là ? Non, avouons-le, ce mot "parlement moribond" n'est qu'une image, derrière laquelle on se croit abrité pour faire des grimaces au gouvernement et ne pas faire de bon ouvrage.

Ce serait vraiment un comble, que de s'adresser à un Premir Ministre laborieux et consciencieux, qui vient d'arriver au pouvoir et qui veut se montrer digne de la confiance de son Souverain et mériter la confiance du peuple, et lui demander de ne rien faire, parce que les élections approchent ! c'est-à-dire de se montrer inepte et paresseux, juste au moment où l'électorat doit juger ! L'ouvrage de la dernière heure ne doit pas être inutile, puisque le Seigneur lui-même le fait payer le même prix que la journée des autres !

Un autre injuste reproche, que le "dévouement à son parti" n'excuse pas, c'est de dire à M. Flynn que l'abolition de la taxe sur les mutations de propriétés est un "engin d'élections", un gobe-électeurs. Veut-on nous dire pourquoi les bons gouvernements sont faits, si ce n'est pour avoir de bonnes mesures, et pourquoi les bonnes mesures, si le peuple reconnaissant ne les approuve pas ? Il faut vraiment être à bout d'arguments pour en être rendu à blâmer un ministère de passer une bonne loi, parce que les électeurs pourraient bien voter pour les ministres qui l'ont fait passer !

Franchement, qu'on l'avoue donc ! on ne crie si fort et si faux que parce que M. Flynn a tranquillement donné la note juste, au vrai bon moment ; parce qu'il a mis l'intérêt des classes nombreuses au-dessus de la politique militante et de représailles, parce qu'il a compris que le bien qu'il y a à faire se doit faire tout de suite, sans attendre au lendemain ; et surtout, parce qu'il a cru qu'en finissant sa tâche pour la soumettre au peuple, son maître et son juge, le gouvernement, comme le parlement, devrait faire de son mieux, et qu'il l'a fait, sans forfanterie et sans crainte, comme un honnête homme, comme un ministre intelligent et consciencieux doit le faire !

## L'ELECTION PRESIDENTIELLE

### Appréciée en Europe

Nous donnons ci-après extraites de nos échanges de France, les opinions exprimées par deux économistes européens, l'un monométalliste, l'autre bimétalliste. Remarquons, en passant que ce dernier, en constatant l'effet probable du changement de système monétaire sur les importations et les exportations des Etats-Unis, ne tient aucun compte du bouleversement des valeurs et de la crise intérieure que ce changement aurait nécessairement produits :

M. A. Raffalovich, correspondant de l'Institut : —

"L'élection de M. McKinley assure le maintien du système monétaire actuel aux Etats-Unis.

"Du reste, par suite de la composition du Congrès, on n'aurait sans doute pas dû attendre de grandes modifications législatives en matière de tarif douanier, pas plus d'ailleurs qu'en ce qui touche la monnaie dans l'hypothèse du triomphe de M. Bryan.

"Tout en tenant compte des inconvénients qu'une recrudescence de protectionnisme peut avoir pour les pays qui vendent leurs produits manufacturés aux Etats-Unis, il ne faut pas oublier que M. McKinley représente, par opposition aux aspirations des populistes, un principe sain, celui du respect des contrats et des engagements pris.

"M. Bryan est le porte-parole d'un parti qui est de formation récente aux Etats-Unis et qui a bouleversé les vieilles traditions de l'ancien parti démocratique ; il représente des aspirations révolutionnaires, dangereuses, il flatte les passions, l'envie, la haine.

"Son apparition sur la scène politique, la campagne qu'il a menée avec ses partisans, a coûté cher aux Etats-Unis. L'éventualité de son succès a provoqué les appréhensions, les inquiétudes non seulement des Américains, mais encore celles de l'Europe.

"Les Etats-Unis qui avaient donné le spectacle merveilleux d'une nation diminuant le fardeau de la dette publique dans des proportions considérables, ont dû emprunter à trois reprises pour reconstituer la réserve d'or qui garantit le remboursement des billets de l'Etat. L'Europe, effrayée, a revendu la plus grande partie des valeurs américaines, actions, obligations ; il a fallu payer tout cela en or. Il y a quelques mois, à la suite de ventes de céréales, à la suite des efforts des banquiers, le courant d'or a pu être retourné d'Europe vers les Etats-Unis. Mais la majeure partie est allée se cacher dans les coffres-forts et les porte monnaies ; par crainte de l'avenir, on a thésaurisé, on a mis de l'or en sûreté ; l'or a fait plus de ½ p. c. de prime. Cette désorganisation des affaires se chiffre par de grosses pertes.

"On peut donc se faire une idée de la secousse qu'eût produit le triomphe de M. Bryan.

"L'élection de . McKinley calmera les inquiétudes un peu vives par lesquelles on a passé ; ces inquiétudes ont aggravé la crise que les places européennes subissent à la Bourse et qui atteint divers compartiments déjà malades par eux-mêmes. Une fois rassuré temporairement sur l'Amérique, le monde de la finance reprendra peut-être courage. Mais il faut qu'aux Etats-Unis même, les gens dévoués à la bonne monnaie, à l'honnête exécution des contrats, continuent à veiller et à lutter."

M. Edmond Théry, directeur de "L'Economiste Européen" : —

"Vous n'ignorez pas, nous dit notre aimable confrère, que le système monétaire de l'Amérique du Nord a, avec le nôtre, une grande analogie. La circulation métallique dans les Etats-Unis s'élève à environ 1,240 millions de dollars dont 618 millions d'or et 622 millions d'argent. La frappe libre de l'argent, réclamée par le parti Bryaniste, est suspendue depuis vingt-quatre ans bientôt. Les échanges tant intérieurs qu'extérieurs se font donc sur la base du dollar or équivalant à 5 fr. 18.

"La circulation monétaire américaine s'élevait, il y a un mois, à 771,600,000 dollars en billets d'Etat, à savoir 289,500,000 en "greenbacks" ou papier monnaie, 387,000,000 en certificats d'or et 443,400,000 en certificats d'argent ou billets du Trésor de 1890 émis contre achat d'argent.

"Le gage de cette circulation fiduciaire énorme se composait par une encaisse, au Trésor, de 162,771,000 dollars d'or et 510,645,000 dollars d'argent, soit, au total, 673,416,000 dollars.

"Or, sachez-le bien, les Etats-Unis dans leurs échanges avec l'étranger, ont à payer annuellement un déficit s'élevant, dans les bonnes années, c'est-à-dire quand les blés et les cotons sont en hausse, à 100 millions de dollars et dans les mauvaises années à 200 millions de dollars.

"Ce déficit doit être payé à vue et en or. Il en est de même pour les intérêts et l'amortissement de la dette particulière. Ce dernier chapitre cependant peut comporter le paiement en argent. Mais le Trésor américain pour conserver au dollar argent la parité du dollar or, n'use pas de l'option. C'est donc grâce aux dispositions du Trésor que la circulation fiduciaire comme la circulation argent ont même force et même acceptation que la circulation or. Par contre, le Trésor se charge des frais de conversion en or des 771,600,000 dollars de circulation fiduciaire. Cette obligation de convertibilité en or de la monnaie fiduciaire, comme de la monnaie argent — chose qui n'existe pas en France — constitue une charge écrasante pour les Etats-Unis.

"Il arrive, en effet, que les Etats-Unis se rendent annuellement, comme je vous le disais tout à l'heure, débiteurs d'une somme variant de 100 millions à 200 millions de dollars, et ce déficit de 500 millions de francs ou de 1 milliard, ils doivent le combler par des emprunts en or.

"Il en résulte qu'aujourd'hui les Etats-Unis qui n'avaient en quelque sorte plus de dette d'Etat, ont une nouvelle dette à intérêts, supérieure à 4 milliards. Elle ne peut que grandir si le régime monétaire n'est pas modifié.

"L'élection de McKinley à la présidence aura pour résultat de maintenir le "statu quo" actuel. Si, par contre, M. Bryan avait été élu, c'était le retour à la frappe libre de l'argent, telle qu'elle se pratiquait en 1873. Le Trésor américain n'aurait donc plus eu à s'occuper du remboursement exclusif en or ; il aurait eu la faculté de rembourser en or ses certificats d'or et en dollars d'argent ses "greenbacks", ses certificats d'argent et ses bons de 1890.

"Enfin, les Etats-Unis auraient payé en dollars argent l'amortissement et les intérêts de leur dette particulière. Nous aurions vu se produire une prime sur l'or, qui aurait eu pour résultat d'entraver l'importation des marchandises européennes, en facilitant en même temps l'exportation des marchandises américaines en Europe.

"Mais les électeurs ont fait triompher McKinley, et le trésor américain continuera, provisoirement, à payer en or le déficit dans les échanges avec l'extérieur. Ce déficit, il cherchera à le diminuer le plus possible, en frappant de droits absoluments prohibitifs les objets reçus à l'importation."

## CHRONIQUE DU JOUR

### Tous dyspeptiques

On ne fait vraiment pas assez attention à la façon dont on mange. On mange, voilà tout, sans s'inquiéter du reste, et la dyspepsie est la conséquence fatale de cette indifférence dont sont victime surtout les intellectuels.

Bien rare en effet sont les gens d'esprit qui savent manger. Ils savent tout le reste, excepté cela, la chose importante cependant, une machine, quelle qu'elle soit, ne fonctionnant comme il faut qu'à la condition d'être congrûment et méthodiquement approvisionnée de charbon.

Il est vrai qu'on a si peu de temps à soi dans le vertigineux tourbillon des affaires à outrance où nous jette une civilisation intensive ! Tout un chacun est si pressé, à commencer par ceux-là même qui ne savent pas où ils vont !

Cette activité fiévreuse a ses avantages, sans doute, puisqu'elle nous permet de mener à bonne fin des amoncellements de besognes délicates et compliquées dont nos pères n'auraient pas seulement pu concevoir la probabilité. Mais elle a, en manière de revanche, ses graves inconvénients dont la dyspepsie, due surtout à l'expédition trop hâtive des repas, n'est pas le moindre.

Dans les villes comme Montréal où les obligations professionnelles sont si impérieuses et si multiples, c'est une aubaine bien rare et bien précieuse quand un homme un peu "répandu" peut se payer le luxe de dîner tranquillement, à ventre reposé. C'est l'heure du train, l'heure du courrier, l'heure des visites, de l'audience, l'heure du bureau, l'heure de la mise en pages, etc., un tas d'heures tyranniques, implacables, tournoyantes, volatiles, qui n'attendent ni ne pardonnent, tout un diabolique engrenage dont on ne se tire qu'à la condition de mettre les bouchés doubles ou triples, sauf à "faire couler", en versant dessus de copieuses cataractes, et à digérer, tant bien que mal, en chemin.

Et c'est ainsi, pour la majorité d'entre nous, trois cents fois par an.

Et pourtant, s'il est une fonction qui demande que l'on mette du temps à l'accomplir, non seulement pour le plaisir mais aussi pour l'hygiène, c'est celle de manger, et c'est surtout l'acte auquel on prête généralement le moins d'attention.

Si encore, une fois à table, où le devoir professionnel nous mesure si parcimonieusement le séjour, nous n'avions d'autre souci que de jouer de la fourchette et de la mâchoire, il n'y aurait que demi-mal pour ceux qui sauraient s'y prendre et qui braveraient le qu'en dira-t-on.

Car, hélas ! il faut, à table, sous peine de passer pour un malotru, soutenir la conversation, interpeller Pierre, répondre à Paul, donner des renseignements, raconter des anecdotes, placer au bon endroit un trait d'esprit, un aimable jeu de mots, pérorer, discuter, être tout à tous, — et, néanmoins ne pas perdre une bouchée. Je ne dis pas "un coup de dents", car, à semblable exercice, les dents n'ont pas grand chose à faire. Et c'est précisément là qu'est le péril. Faute d'avoir le loisir de faire aller les broyeuses, dont nous a dotés la prévoyante nature, on s'ingurgite les morceaux tout ronds, de sorte que le pauvre estomac, dont l'unique fonction est de diriger les aliments, préalablement mâchés, et condamné à faire double besogne, et son associée naturelle, la bouche, étant occupée à autre chose, il lui faut se livrer à un travail de mastication pour lequel il manque d'appareil convenable.

Ce n'est point pour d'autres raisons qu'il y a tant de dyspeptiques parmi nous. Il est, sans doute, des tempéraments privilégiés qui tiennent bon quand même ; mais combien d'autres, pour lesquels les aliments, insuffisamment broyés, finissent par constituer un véritable poison.

Le "dyspeptique sans le savoir" est une variété extrêmement fréquente. Il est rare que les dyspeptiques qui débutent souffrent de l'estomac. Vous les entendez même dire qu'ils en ont un excellent. A les croire sur parole, ils digéreraient du fer. Et pourtant ce sont des candidats à la dilatation de l'estomac et à la goutte !

Ce n'est pas drôle la dyspepsie, avec son cortège d'horreurs. La dyspepsie, a dit Molière, engendre la bradyspepsie, qui engendre l'apepsie, qui engendre la lienterie, et ainsi de suite, jusqu'à la pourriture prématurée du sépulcre — inclusivement.

Or, pour prévenir la dyspepsie, il n'y a qu'une chose à faire : apprendre à manger !

"Buvez modérément, dit le Dr Monin, ne mangez pas trop et surtout ne mangez pas vite et mâchez à force vos aliments".

Ce n'est pas plus malin que ça.

Mais voilà le chiendent ! Il n'est pas commode de concilier ces pratiques avec les exigences de la vie et de la civilité puérile et honnête. Comment, en effet, se livrer aux manoeuvres de cette mastication "vive et animée" dont l'habitude héroïquement contractée suffit parfois, à elle seule, à guérir des dyspepsies invétérées et rebelles, quand il faut amuser la galerie et tenir le dé de la conversation ? Comment manger en mesure lorsque dans une pauvre petite journée de vingt-quatre heures à peine il faut abattre une besogne de deux jours ?

J'ai bien peur que jusqu'au jour où quelque chimiste de génie, réalisant enfin le rêve de Berthelot, aura inventé le moyen de condenser les substances alimentaires, directement extraites de l'air ou de l'eau, sous le mince volume de granules imperceptibles que les gens pressés avaleraient en courant, la décadence des estomacs civilisés n'aille en s'aggravant tous les jours davantage.

## ECHOS DES DEUX MONDES

### UN CENTENAIRE

L'Association des jardiniers irlandais célèbrera le mois prochain, à Dublin, le 9 décembre, le troisième centenaire de l'introduction de la pomme de terre en Irlande. A cette occasion, il y aura une exposition des différentes variétés connues de ce légume si utile, et des conférences et communications relatives à sa culture, à ses maladies, etc.

### LES CARDINAUX

Le cardinal de Hohenlohe est le cent quinzième cardinal qui meurt sous le pontificat de Léon XIII. Il ne reste plus que cinq cardinaux créés par Pie IX, ce sont : les cardinaux Parrocchi, Mertel, Oreglia, Ledochovski et di Canossa.

### NAPOLEON III

Il y a eu le 31 octobre, 60 ans que le prince Louis Bonaparte, plus tard Napoléon III, a essayé de soulever la garnison de Strasbourg dans le but de renverser le gouvernement de Louis-Philippe. Arrivé secrètement à Strasbourg le 28 octobre, il lança le 30 des proclamations au peuple français, à l'armée, aux habitants. Il traversa, accompagné par Fialin de Persigny et le lieutenant d'artillerie Laity, suivi de quelques hommes d'un régiment d'artillerie, toute la ville ; il fut arrêté au moment où il haranguait le régiment d'infanterie caserné à la Finckmatt.

### UNE PANIQUE

Le stationnaire français "Léger" ayant exécuté des exercices de tir dans la mer de Marmara, la population musulmane du quartier de Prinkiponnist a été saisie de panique, mais elle s'est calmée en apprenant la cause des détonations. La Porte a adressé à ce sujet une note verbale à l'ambassade de France pour demander que les exercices de tir aient lieu désormais à une plus grande distance de la capitale ; l'ambassade a répondu qu'elle regrettait l'impression causée par les détonations, mais qu'il était bon que la population s'y accoutumât.

Les six ambassadeurs, collectivement, ayant fait remarquer à la Porte que les délégués ottomans de la commission pour la réorganisation de la gendarmerie en Crète ne connaissaient pas le français et n'étaient pas d'un rang égal aux attachés militaires étrangers, le gouvernement ottoman a décidé de nommer d'autres délégués.

### INFLUENCE ALLEMANDE

L'anti-libéralisme est une conséquence des succès du prince de Bismarck et de l'influence qu'ils lui ont value. C'est ce qu'explique dans "Die Nation M. Rodolphe Auspitz", économiste et député autrichien. C'est le triomphe de M. de Bismarck qui enseigna à la jeunesse l'indolâtrie du pouvoir et du succès, le mépris des idées ainsi que le culte effréné des intérêts de classes et les intérêts privés.

Peut-être est-il quelque peu exagéré de dire que la grande personnalité de Bismarck soit la cause de ce mouvement. Mais il est bien vrai que ce sont les guerres de conquêtes de l'Allemagne et toute la barbarie qui les a suivie qui ont été les causes principales de l'énorme décadence morale et intellectuelle de la période actuelle.

### CHEVAUX COIFFES

Le "Times" nous annonce qu'une mode nouvelle vient d'apparaître à Londres. C'est une mode hippique. Divers Londoniens ont jugé que, durant les chaleurs il convenait de protéger les chevaux contre les insolations, et, depuis quelque temps, on voit, à la promenade de Hyde-Park, des attelages plus ou moins élégants ornés de chapeaux de paille percés de deux trous pour les oreilles. Jusqu'ici rien de bien surprenant : c'est l'imitation d'une coutume des paysans italiens et provençaux. Mais un ingénieux vétérinaire de l'armée a trouvé mieux. Il propose d'étendre aux chevaux de troupe l'usage de la coiffure. On imagine ce que seraient les évolutions d'un régiment ainsi harnaché, ou bien encore, en quelque bataille, une charge de cavalerie, tous les chevaux étant ornés de vastes "canotiers" ou de "yokohamas". Il est probable qu'on rirre désarmerait l'ennemi : nous recommandons ce stratagème aux capitaines de l'avenir. D'ailleurs, l'idée des "coiffures hippiques" est susceptible de développements nombreux. On pourrait varier ces coiffures selon le sexe, l'âge, la race et la situation sociale des animaux. Les jeunes juments auraient des chapeaux à fleurs, les vieilles des bonnets de dentelles. Les aristocratiques chevaux de selle porteraient le tuyau de poêle, et les chevaux de rouliers l'humble casquette du prolétaire. Dans les pays chauds, on donnerait aux montures le casque de l'armée coloniale... Bref, cette nouvelle mode ouvre à l'imagination des perspectives infinies.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Rue Notre-Dame Le plus grand Magasin de Montréal 20 Novembre

AVIS AUX VENDEURS DE JOURNAUX

Les petits vendeurs et vendeuses de journaux, de Montréal, sont priés de se réunir ce soir, à 7 heures, à notre magasin.—La Cie S. Carsley, Limitée.

Le magasin qui progresse aujourd'hui plus rapidement qu'aucun autre à Montréal.

Grand Achat de
Pardessus d'hiver pour Adolescents

Nous offrirons demain environ cent pardessus d'hiver en beaver bleu marin, avec beau collet en velours et doublure pesante en tweed carreauté pour jeunes gens. Nous les vendrons beaucoup au-dessous de la valeur régulière, car nous avons acheté tout le fonds d'un manufacturier.

LISEZ LES PRIX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mesure de la poitrine | 33 pouces | 34 pouces | 35 pouces |
| Prix régulier | $4.50 | $4.75 | $5.00 |
| Prix de vente spéciale | 3.50 | 3.75 | 4.00 |

CHEMISES BLANCHES

DOUBLE.
DOUBLE.
$1.00

Prix des Chemises Blanches

Chemises de toilette blanches, de bonne qualité, plastron en toile, manchettes et bandes renforcées, 75c.
Belles chemises de toilette, blanches, de bonne qualité, plastron en toile, manchettes et bandes renforcées, coutures continues, bonne grandeur, les meilleures offertes en vente, pour $1.00.
Chemises de toilette blanches, dos et devant renforcés, toutes les dernières améliorations, excellente valeur, $1.25 et $1.50.
LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Sous-vêtements pour Hommes

Corps et caleçons pesants, à côtes, couleurs naturelles et de chair, pour hommes, 19c.
Corps et caleçons tricotés écossais, la jupe et les poignets sont par côtes, devant croisé (double breasted) élastiques, pour hommes, 40c.
Corps et caleçons écossais, qualité extra, corps devant croisé, caleçons très bien finis, pour hommes, 70c.
Corps et caleçons en laine écossaise pesante, douce et élastique, très flexible, les mieux finis, pour hommes, $1.15.
Corps et caleçons Arctic ouatés, pesants et chauds, n'irritent pas la peau, seulemsnt 53c.
Corps et caleçons en laine écossaise, pour hommes, jusqu'à $2.05.
LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Bas pour Hommes

Bas pesants de bonne qualité, pour hommes, 10c.
Bas en laine pesante, gris et faon, très durables, pour hommes, 17c.
Bas en laine hygiénique, sans couture, pour hommes aux pieds tendres, 22c.
Bas Arctic pour hommes, 23c.
Bas en laine à côte pesante, mélange de bruyère, pour hommes. 35c.
LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants d'Hiver pour Hommes

Gants en kid, doublés en laine, pour hommes, 59c.
Gants en kid, doublure rayée, pour hommes, 80c.
Gants collerette, doublés en laine, pour hommes, 90c.
Gants tan doublés en laine de fantaisie, pour hommes, $1.00.
Gants en kid, doublés, jusqu'à $2.50.

Gants de Kid de Dames

Des gants d'un ajustement parfait donnent aux personnes qui les portent la confiance que toute leur toilette ne laisse rien à désirer sous aucun rapport. Si les gants ne sont pas d'un ajustement parfait, les costumes les plus riches perdent la moitié de leur attrait.
Nos gants de kid sont d'un ajustement parfait.

Prix des Gants de Kid

Gants de kid, 4 boutons, dos fortement cousus, 34 cts.
Bons gants de kid, 4 boutons, pour magasiner, kid flexible et d'un ajustement parfait, 60c.
Gants de kid, 7 agrafes, kid très élastique et très durable, 75c.
Gants de kid, 7 agrafes, qui se lacent, faits de peaux spécialement choisies, 90c.
Gants de kid, 4 boutons, au premier rang, $1.10.
Gants de kid pour dames, jusqu'à $2.25.

Gants d'Hiver pour Dames

Gants de kid, 2 boutons, doublés de laine, 95c.
Gants de kid, 4 boutons, doublés de laine hygiénique, d'un ajustement parfait, $1.25.
Gants de kid, 2 boutons, doublés de laine de fantaisie, $1.40.
Gants de kid doublés de laine irlandaise chaude, coutures et dos piqués, $2.05.
Gants de kid doublés de laine et garnis de fourrure, très bien finis et d'un ajustement parfait, jusqu'à $3.30.
Gants et Mitaines en fourrure jusqu'à $12.75.

Habillements en Tweeds pour Petits Garçons

Ligne spéciale d'habillements en tweed écossais, pantalons doublés, très bien finis, de 1.84.
Habillements en tweed écossais pesant, tout laine, doublés de laine, aussi bons que ceux faits sur commande, pour petits garçons, 3.75.
Grande variété d'habillements en tweeds écossais pour enfants, bons patrons pour l'hiver, de 84c à 6.20.

Reefers pour Petits Garçons

Reefers en nap pesant doublés en tweed pour jeunes garçons, boutons en cuivre et bien finis, à partir de $2.20.
Reefers en nap, beaver, melton et cheviot pour jeunes garçons, de $3.25 à $8.00.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

Préservez-vous
Du Froid..........

Vous pouvez vous préserver du froid à peu de frais.—Nous exposons des pardessus et des ulsters d'hiver qui feront leur devoir. Les prix sont excessivement bas ; ces pardessus et ulsters sont faits, garnis et doublés justement comme vous voudriez les avoir.—Prenez la route la plus courte qui conduit à l'économie, c'est celle qui conduit à notre magasin de vêtements.

Suggestions pour
Le Temps Froid

$7.50 Beaux ulsters très chauds en frise, extra beau collet de tempête—ils valent beaucoup plus—vous pouvez les avoir en couleurs foncées ou grises.—Votre choix à $7.50.

$7.50 Pardessus en melton pesant, avec devants croisés (D. B.), doublés en laine, garnitures spéciales pour les gens difficiles.—Nous, nous vendons ces beaux pardessus d'hiver à $7.50 chacun.

$10.00 Pardessus en beaver et en melton, sur lesquels vous pouvez compter, durables et fashionables—vous ne pouvez trouver un pardessus aussi beau et d'aussi bonne qualité à moins de payer $15.00—ils valent bien ce prix-là—nous les vendons à $10.

$10.00 Nous avons certainement les plus beaux ulsters du Canada. —Nous les avons en quatre couleurs : tan, brun foncé, noir et gris ; taillés extra longs, les meilleures fournitures—très bien faits sous tous rapports, $10.

$5.00 Nous offrons une quantité de pardessus-couvertes pour petits garçons, à $5.00. Nous garantissons que ces pardessus sont tout laine et de la meilleure qualité—raies rouges tuyautées—belles doublures extra longues.—Ces pardessus conviennent à des petits garçons de 3 à 8 ans.

$4.50 Ulsters en tweed, très chauds, fashionables et extra bien faits pour petits garçons—la meilleure valeur qui ait jamais été offerte, $4.50 chacun.

$3.50 Ulsters en frise pour petits garçons, bonne longueur, doublés en tweed, les plus confortables pour les temps froids. Nous en avons vendu une grande quantité et nous en avons un pour vous au prix bas de $3.50.

NOUS voulons avoir votre clientèle, immédiatement, parce que nous pensons, et vous êtes de notre avis, lorsque vous avez examiné nos vêtements et les prix bas auxquels nous les vendons, que nous le méritons. N'oubliez pas notre adresse. Nous sommes les drapiers toujours occupés. Venez vous habiller chez nous et vous épargnerez de l'argent, car nous vendons meilleur marché que n'importe quel marchand au Canada.

Cole & Thompson
1850 Rue Notre-Dame
ANGLE DE LA RUE McGILL

Ces Manches Ridées

avec dessus papillon sont très à la mode et jolies et elles ont besoin de

FIBRE CHAMOIS

pour leur donner le fini gracieux qui leur convient tout autant que les anciennes manches "Gigot" en avaient besoin. Elle est si flexible et si molle qu'elle convient aux tissus les plus délicats et la raideur gracieuse qu'elle donne dure plus longtemps que le vêtement lui-même. Servez-vous-en pour toutes les pouffes, boucles ou autres garnitures. Elle est insurpassable. 25c la vg. maintenant, avec l'étiquette ETOILE sur chaque verge.

EAUX......
MINERALES
—DE—
Contrexeville, pour la goutte, diabète, gravelle, affections de la vessie.
Vals, Maux d'estomac, appétit, digestion. Eau de table.
Vichy, pour toutes les affections digestives.
Vittel, Etc. pour la dyspepsie, foie, reins, constipation.
Chez tous les Pharmaciens.
EN DEPOT CHEZ
AND. BRISSET & Fils
—Rue Gosford.—
(5)

LUNETTES
PINCE-NEZ
JUMELLES
LONGUE-VUES

Essai de la Vue fait soigneusement.
HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame.
165—a

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray

Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.

KERRY, WATSON & CO., PROPRIETAIRES, MONTREAL.
14—lmmjv—h

J. B. BOIVIN,
1578 Rue Notre-Dame
Fabrication et Réparation de tous genres d'Horlogerie et de Lunetterie compliquées et de précision. 212—m v—n

Ligne Franco-Belge du Canada
SERVICE D'ETE
Voyages directs entre Anvers et Boulogne et Montréal

| D'Anvers | | De Montréal. |
|---|---|---|
| 9 sept. | SS. GRETA HOLME. | 6 oct. |
| 3 oct. | SS. LOUGRIGG HOLME | 28 oct. |
| 18 oct. | SS. FOREST HOLME | 10 nov. |

Devant être suivis par d'autres navires à tous les quinze jours.
Le vaisseau part de Boulogne deux jours après la date de faire voile d'Anvers.
Connaissements d'un port à l'autre émis de tous les endroits du Canada.
Pour fret et autres renseignements, s'adresser à J. FATIO and CO., quai Van Dyck, Anvers.
Chemin de Fer du Nord, Boulogne.
HAROLD KENNEDY, Québec.
McLEAN, KENNEDY and CO, Edifice Board of Trade, Montréal. 281—n

LE PACIFIQUE CANADIEN

Jour d'Actions de Grâces

Des billets d'aller et retour, de première classe, seront vendus au prix d'un billet simple, les 25 et 26 de novembre. Bons pour revenir jusqu'au 30 de Novembre, 1896.

Service de Westmount

Un bureau des billets a été ouvert et tous les trains locaux arrêtent maintenant à Westmount et les trains express directs, arrêteront pour prendre ou laisser les passagers venant de et allant à Sherbrooke, Newport, Ottawa, Toronto et les endroits au delà.

Le train spécial du dimanche, pour POINTE FORTUNE et retour est discontinué.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques, à côté du bureau de poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

JOUR D'ACTIONS DE GRAGES
26 Novembre

A cette occasion, des billets d'aller et retour seront vendus au prix d'un

BILLET SIMPLE
DE PREMIERE CLASSE

Billets bons pour aller par tous les trains, Mercredi, le 25 de Novembre et Jeudi, le 26 de Novembre, et bons pour revenir partant du lieu de destination pas plus tard que Lundi, le 30 de Novembre.

Pour billets, réserve des chars Pullman et renseignements complets, s'adresser au

Bureau des Billets de la ville : 143 rue St Jacques et à la gare Bonaventure.

St LAWRENCE & ADIRONDACK R. R.

Les convois quittent la gare Windsor à:
8.15 a.m., (Excepté le dimanche) — Express de jour pour New-York, arrêtant à Châteauguay, à Beauharnois, Valleyfield, Huntingdon, Malone et les principaux endroits du Sud.
4.35 p.m., (Tous les jours) — Express de nuit pour New-York, arrêtant à Châteauguay, Beauharnois, Valleyfield, Huntingdon, Malone et les principaux endroits du Sud.

Bureau des billets de la ville, 137 rue St Jacques, Montréal.
H. S. PHILPS, Agent

# PARLEMENT PROVINCIAL

## Plusieurs bills sont présentés

## LES DEBATS SUR L'ADRESSE CONTINUENT

## Violente attaque de M. Gladu contre le gouvernement

## M. CHICOYNE LUI REPOND

## Le nouveau trésorier provincial parle

Québec, 20 — La séance s'est ouverte à 3.15 heures, hier après-midi, et les bills suivants sont lus une première fois.

Loi abrogeant la loi imposant une taxe sur les transports d'immeubles. — L'hon. M. Flynn.

Loi relative au code civil.— L'hon. M. Pelletier.

Loi amendant les statuts refondus. — L'hon. M. Pelletier.

Loi annexant au comté de Dorchester pour toutes les fins cette partie de la paroisse de St Maxime de Scott, maintenant dans le comté de Beauce. — L'hon. M. Pelletier.

Loi amendant la loi concernant la vérification des testaments. — L'hon. M. Pelletier.

M. Bourbonnais demande la production de la déposition donnée par M. J. I. Tarte, en octobre 1896, dans la cause de Tarte vs Grenier. — Adopté.

L'hon. M. Pelletier propose certaines résolutions concernant la séparation du comté d'Hochelaga du comté de Jacques-Cartier, pour les fins d'enregistrement. — Adopté.

Il propose aussi la formation d'un comité spécial pour étudier les rapports faits par la commission de revision du code de procédure civile, et que ce comité se compose des députés suivants : MM. Pelletier, Hackett, Atwater, Marchand, Augé, Lemieux, Panneton, Tellier, Gladu, Tétreau, Girouard. —Adopté.

Après ces affaires de routine, M. Gladu reprend le débat sur l'adresse. Le député d'Yamaska, critique le gouvernement, qui, selon lui, n'a jamais rien fait de bon. Ses entreprises financières ont été désastreuses et les hommes au pouvoir ne méritent pas la confiance du peuple. Ils ont essayé de tromper le public en lui promettant que les taxes seraient abolies, après qu'elles auraient été imposées. Le procureur général accuse l'opposition d'avoir abandonné l'hon. M. Mercier, mais M. Pelletier sait mieux que qui que ce soit qui a vendu M. Mercier et l'a livré à l'ennemi. Quant à la question des subsides des chemins de fer, l'argent du pays va dans le coffre des compagnies avant les élections provinciales, afin que ces compagnies contribuent au fonds électoral.

M. Gladu prétend que le gouvernement commet une grande injustice en rappelant la taxe sur les transferts de propriétés, et il parle ainsi pendant une heure et quart, rappelant le coup d'Etat, l'affaire des $100,000, la fuite du gouvernement de Boucherville, l'emprunt Taillon, la retraite précipitée de l'hon. M. Hall, l'augmentation des dépenses de $225,000 par année, l'augmentation des salaires de $25,000, l'augmentation des pensions de $18,000, l'augmentation de la dette de plusieurs millions, l'emprunt de 11 millions, les déficits de centaines de mille dollars, les promesses d'économie violées, le scandale de l'asile de Beauport, soit $425,000, le scandale de la banque Ontario, $36,000 : le Haras National, $30,000 ; l'affaire Vallières, $2,908 ; le palais de justice, $800,000 ; l'affaire Raza, $24,000 ; l'affaire Charlebois, $92,000 ; le scandale Ouimet-Chapais, les quatre comtés défranchisés, etc.

M. Chicoyne répond à M. Gladu. Il regrette que l'opposition se serve de la mémoire de M. Mercier, comme moyen d'arriver au pouvoir. J'ai toujours, dit-il, admiré le premier ministre, parce que ses défauts étaient compensées par de brillantes qualités. Ses prétendus amis, aujourd'hui, font injure à sa mémoire en rappelant des faits qui ont déjà été jugés par l'électorat.

M. Gladu a prétendu de nouveau que le gouvernement avait promis de gouverner sans imposer de taxes et qu'il a manqué à sa promesse. Eh ! bien, je suis encore à voir cette promesse. Je suis mêlé au mouvement politique depuis plusieurs années. J'ai suivi tout ce qui s'est dit dans la presse et ailleurs et je n'ai jamais vu la promesse dont on parle. Mais, lors même qu'elle aurait été faite, je dis que cela ne prouverait pas le manque de sincérité du gouvernement, parce que au-dessus de la parole d'un ministre, au-dessus de la voix du Parlement, même, il y a la voix de l'honneur, il y a la voix du devoir, qui commandent de faire ce qui doit être fait pour maintenir la bonne réputation de la province.—D'ailleurs l'imposition de la taxe était devenue nécessaire, depuis que l'on avait commencé à emprunter. L'emprunt n'est qu'un impôt déguisé, et il n'y a pas à s'étonner s'il a fallu arriver à la réalité. Et puis, cette taxe a été approuvée par le peuple et les esprits dirigeants de la population.

M. Chicoyne défend ensuite les hons. MM. Taillon et Angers, puis il ajoute :

M. Gladu a fait des insinuations contre le gouvernement, à propos de la transaction de l'asile de Beauport. Eh ! bien, encore une fois, que l'on porte une accusation directe contre le gouvernement et si l'on prouve une malversation de sa part, je m'engage à passer de l'autre côté pour le reste de mes jours.

Je n'ai que deux mots à répondre à cela. J'ai entendu moi-même M. Stephens dire que le nouveau système d'entretenir les asiles d'aliénés était la substitution du paradis à l'enfer. Eh! bien, je crois qu'un gouvernement qui peut substituer le paradis à l'enfer est loin d'être indigne de la confiance populaire. A part cela, on a réalisé une économie annuelle de $32,000, ce qui n'est pas à dédaigner.

Enfin, M. l'Orateur, on reproche au gouvernement sa législation au sujet des subsides en terres accordées aux compagnies de chemins de fer. Cette politique, je l'approuve. Les garanties données aux compagnies de chemins de fer ne doivent pas rester lettre morte et, en outre, il est important de libérer notre territoire aussitôt que possible afin que la colonisation puisse se répandre et empêcher l'émigration des nôtres.

Le procureur général a bien démontré l'importance de cette législation, et je partage son opinion quand il dit qu'il vaut mieux pour la province que cette question soit réglée par le gouvernement actuel.

En supposant que le parti libéral arriverait au pouvoir, quelle serait sa politique sur ce sujet ? L'"Electeur", que le chef de l'opposition n'a pas encore désavoué, l'indique assez clairement. Voici ce qu'il dit dans un article sur le projet en question :

" Le gouvernement, pour se soumettre à la lettre et à l'esprit de la loi, qui l'a autorisé à donner des aides aux compagnies de chemins de fer, n'aurait qu'à livrer en acquit de son obligation certaine étendue de terrain, tout comme il le fait pour les colons.

"La conséquence en serait que ces compagnies, devenues propriétaires et intéressées par là même à leur donner de la valeur, se feraient les agents de colonisation les plus effectifs que nous ayons dans la province."

Ainsi donc, la politique du parti libéral serait de donner ces terres aux compagnies et de créer par là un monopole qui serait une entrave à la colonisation. De cette politique, je n'en veux pas, parce que je connais par expérience quels en seraient les funestes résultats. Nous avons eu, dans les Cantons de l'Est, des terres concédées de cette façon à une compagnie puissante, et le résultat a été qu'un grand nombre de colons ont été obligés de s'en aller aux Etats-Unis, à cause du monopole exercé par ces compagnies.

Le chef de l'opposition a été trop vite dans son hostilité à ce projet et cela a été cause qu'il dû se rétracter sur un point important.

L'hon. M. Marchand. — J'ai agi en homme d'honneur en rectifiant une erreur aussitôt que je m'en suis aperçu.

M. Chicoyne. — Sans doute, et si je ne puis reconnaître au chef de l'opposition des qualités d'homme d'Etat, il sait bien que je suis toujours prêt à reconnaître son honorabilité.

Le dernier reproche que l'opposition fait au gouvernement, c'est d'avoir volé le programme de ses prédécesseurs. Eh ! bien, il n'y a pas grand mal à cela, car nous avons payé assez cher pour ce qu'ils ont fait de bon et nous ne faisons que reprendre notre bien.

### SEANCE DU SOIR

M. A. Turgeon continue le débat sur l'adresse. Après avoir lancé quelques traits sarcastiques aux membres du gouvernement Flynn, M. Turgeon fait l'éloge de l'hon. M. Taillon.

L'orateur ayant parlé pendant quelque temps d'une prétendue déclaration de l'honorable Premier Ministre, à savoir que MM. Turgeon, Pinault et Déchênes étaient des faméliques, l'honorable M. Flynn profite de l'occasion pour déclarer que le rapport qui a paru dans les journaux et où il était question de cette expression n'était pas exact, qu'il ne s'est jamais servi de l'expression "faméliques", ni d'aucun autre ayant cette signification.

M. Turgeon discute ensuite le discours du Trône. Il est en faveur d'un réajustement du subside fédéral "per capita", basé sur le recensement de 1891. Dans les provinces autres qu'Ontario et Québec, le subside est basé sur une population imaginaire. Il n'y a que les deux grandes provinces qui aient un subside fixe. Il voudrait faire cesser cet état de choses.

Parlant de la colonisation, il accuse le gouvernement d'avoir, durant la campagne électorale qui s'est terminée le 23 juin, employé des argents de colonisation pour des fins de parti.

Quant aux taxes, il prétend qu'elles ont été imposées sans discernement, qu'elles étaient profondément injustes et ajoute que le gouvernement ne considère pas ce côté de la question, mais l'approche des élections pour l'abolir. Cela n'est qu'un leurre. Il termine en exprimant la conviction que les élections prochaines seront favorables aux libéraux.

M. Panneton succède à M. Turgeon. Il accuse l'opposition de chercher à faire de l'obstruction et répond brièvement à M. Turgeon et termine en disant que toujours les libéraux se sont montrés disposés à sacrifier la province à leurs intérêts personnels.

M. J. Tessier et M. J. P. Cooke prennent ensuite la parole et parlent brièvement. Ce dernier rappelle les circonstances dans lesquelles M. Atwater fut élu par acclamation dans la division St Laurent. A ce propos, l'hon. M. Nantel rappelle M. Cooke à l'ordre, parce qu'il avait mentionné le nom d'un député.

M. Cooke reconnaît son erreur et continue son discours sur la politique financière du gouvernement qu'il trouve condamnable à tous les points de vue.

L'hon. M. Atwater succède à M. Cooke.

Comme c'était la première fois que le trésorier provincial adressait la parole en chambre, on conçoit avec quelle attention il a été écouté. Il déclare que quand le premier ministre lui a demandé d'accepter le portefeuille de trésorier il répondit que cet honneur devait retomber sur l'un des membres de la Chambre ; mais quand on lui fit remarquer que la question était de savoir si oui ou non la grande ville de Montréal devait être représentée dans le cabinet, il n'eût plus d'hésitation et comprit qu'il était de son devoir d'accepter.

M. Atwater défie M. Cooke de se mesurer avec lui dans St Laurent. Puis le trésorier fait la revue des actes administratifs des divers gouvernements qui ont précédé l'administration actuelle.

M. George W. Stephens succède à l'hon. M. Atwater. Il n'a pas foi aux chiffres de M. Atwater et ajoute peu de foi à la réussite du projet de l'augmentation du subside fédéral, basé sur l'augmentation de la population.

L'hon. M. Hackett prend à son tour la parole et parle de la conduite équivoque des membres de l'opposition sur les grandes questions entre autre sur celle de l'éducation.

M. Cooke lui succède et répond à certaines insinuations faites contre lui relativement au portefeuille de trésorier provincial, que suivant certain conservateur, il avait convoité.

Il en était rendu à parler des difficultés Taillon-Hall quand l'opposition demanda l'ajournement du débat jusqu'à lundi, ce qui fut accordé.

M. Cook continuera ses explications lundi.

### AU CONSEIL LEGISLATIF

Le débat sur l'adresse s'est terminé hier après-midi au conseil législatif par le discours de l'hon. M. G. Ouimet, ancien surintendant de l'instruction publique, qui n'a parlé que de la question de l'éducation dans la province de Québec. Il a fait l'historique des luttes faites par les Canadiens-français depuis la fondation de Québec jusqu'à nos jours pour la conservation de notre langue et de nos coutumes, puis déclare que le progrès de l'éducation a toujours été croissant. Depuis 1841, le système des écoles inauguré sous lord Sydenham, n'a pas beaucoup subi d'altérations. En 1835 la législature votait $100,000 pour frais d'éducation dans notre province, somme qui n'a pas augmenté malgré l'augmentation croissante de la population. M. Ouimet est fortement opposé à toute tentative d'enlever le caractère religieux aux écoles ; il est toutefois favorable à une amélioration du système en vigueur. Il plaide chaleureusement la cause des institutrices qui ne sont pas, d'après lui, suffisamment payés.

L'adresse est alors votée sans division.

**AU PUBLIC**

A parti de lundi, le 16 courant, jusqu'au 1er janvier 1897, nos magasins resteront ouverts, tous les soirs, jusqu'à 9 heures p. m.

CHS. DESJARDINS et CIE,
12—n 1537 rue Ste-Catherine.

# LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

## MASSACHUSETTS

LOWELL. — Lundi soir, le Rév. P. Forget, chapelain de l'Union St-Joseph, faisait une visite à cette société et en même temps annonçait son départ pour Montréal.

Cette détermination inattendue prit les membres par surprise. Toutefois un comité fut nommé aussitôt pour donner un souvenir au R. P. dont le départ sera très regretté.

Une assemblée de cette société eut lieu mardi soir et les résolutions suivantes dictées par le comité furent présentées au R. P. Forget.

Attendu que par un ordre supérieur le Rév. P. Forget, chapelain bien aimé et respecté de l'Union St-Joseph, doit bientôt nous quitter pour aller dans un autre endroit continuer sa sainte mission ;

Attendu que le R. P. Forget, par son zèle infatigable et le généreux dévouement qu'il a déployé pour continuer l'oeuvre si dignement commencée par le très regretté Rév. P. Garin ;

Attendu que pour la tendre sollicitude qu'il a toujours eue pour l'Union St-Joseph et pour le concours précieux qu'il lui a accordé en toutes circonstances, la société lui est grandement redevable de sa croissante prospérité ;

Attendu que tout en acceptant avec une humble soumission les desseins de la sage Providence qui a jugé à propos de le séparer de nous, ce n'est pas cependant sans un sentiment de tristesse que nous avons appris la nouvelle. Nous déplorerons longtemps son départ, et la place qu'il laisse vide sera, nous le savons, difficile à remplir ;

Résolu que nous faisant l'interprète de la paroisse, nos plus vifs sentiments de reconnaissance lui sont acquis pour sa belle et noble conduite parmi nous dans l'exercice de son saint ministère et ses assidus et beaux travaux ;

Résolu qu'il accepte nos meilleurs et sincères remerciements pour la part active qu'il a toujours prise pour la prospérité de la Société St-Joseph, et qu'il emporte avec lui nos plus chaleureux souhaits de bonheur et de prospérité dans sa future mission.

Résolu que l'original de cette copie soit transmis à notre très vénéré et regretté chapelain, le R. P. Forget.

Le comité :

Dr C. P. DeLANGLE,
CHS. H. BELANGER,
ISIDORE TURCOTTE,
L'UNION ST-JOSEPH.

Après la lecture de ces résolutions, on présenta au Rév. Père Forget, une magnifique canne à pommeau d'or.

—Mardi soir les membres de l'Association Catholique, ont tenu une assemblée très nombreuse, à leurs salles, pour présenter une adresse à leur bien-aimé chapelain, le R. P. Forget, O.M.I., sur le point de quitter Lowell pour aller demeurer à Montréal. Lorsque le R. P. Forget fit son apparition dans les salles, M. E. H. Choquette lui lut, au nom des membres de l'Association, une touchante adresse d'adieu et de remerciements pour les nombreux services que R. P. Forget a rendus à cette société pendant son séjour à Lowell.

Un magnifique programme avait été préparé pour la circonstance, mais comme le R. P. Forget avait à répondre à d'autres invitations, il a dû prendre congé des membres de l'Association Catholique après avoir chaleureusement répondu à l'adresse qui venait de lui être lue, et avoir donné une poignée de main à tous les membres qui étaient présents. Le programme qui avait été préparé a été exécuté après le départ du R. P. Forget.

—Les votants canadiens du Quartier Sept se sont réunis en assez grand nombre mardi soir, à la salle du quartier, et ils ont fait beaucoup d'ouvrage en fait d'organisation, pour les caucus républicains qui auront lieu lundi prochain. Tout le monde semble disposé à mettre l'épaule à la roue pour faire obtenir la nomination à M. Bélanger, qui brigue la candidature au conseil de ce quartier.

L'assemblée a été ouverte par M. C. Roussin qui a aussi été choisi pour présider. M. J. W. Paradis a été élu secrétaire. Le président expliqua le but de l'assemblée et des remarques furent aussi faites par plusieurs autres personnes, entr'autres M. P. David, M. Carignan, J. W. Paradis, Jos. Lamoureux. Sur motion de M. David, un comité de trois membres a été nommé pour choisir une liste de noms afin de former un comité de vigilance. Le devoir de ce comité est de voir à ce que tous les Canadiens du quartier qui peuvent voter dans un caucus républicain soient présents au caucus de lundi, s'il y a moyen. Les personnes dont les noms suivent, ont été choisies pour faire partie de ce comité :

Désiré Beaupré, Bernabé Bellefeuille, Odilon Bourque, Edmond Beauregard, Jos .Cadorette, Louis Carufel, Paul Charbonneau, Toussaint Duprez, Edmond Fontaine, Fortunat Gadbois, Philias Gamache, Michel Gilbert, Pierre A. Gagné, Jos. Lacroix, J. Laferrière, Théophile Lamasre, Théophile Landry, Edouard Lapalme, Arthur Lavoie, Louis Lebrun, Frank Lecour, George Lemieux, Alphonse Levesque, 2 Racine Place ; Zéphirin Loranger, R. L. Loupret, Henri Mogé, Léandre Moisan, Louis Moisan, Wilbrod Montgrain, Alfred Nault, J. B. Noël, Jos. Ouellette, G. L. Patenaude, Joseph Pigeon, L. V. Poulin, Vital Robert, Ernest Simard, Zoël St Hilaire, Philippe Thivierge, François Langlois, Eug. Marchand, 12 Race ; Edmond J. Lambert, Octave Carignan, Louis Brunelle, Nap. Daignault.

Ce comité s'assemblera dimanche prochain pour terminer l'organisation.

—On nous apprend qu'il est question de la fondation d'un cercle littéraire et musical parmi la jeunesse canadienne de cette ville. Le projet a pris naissance au sein de l'Association Catholique, et nul doute qu'il sera mené à bonne fin.

Nous approuvons cette idée dont la mise en pratique comblera une lacune dans notre organisation sociale.

WORCESTER. — Un auditoire nombreux assistait à la séance donnée par M. L. Bousquet, mardi soir, à la salle Ste Famille.

L'opérette, "Un médecin du vingtième siècle," a été le clou de la soirée.

MM. J. B. Gagnon, Rosario Mogé, Jos. Falardeau, Picard et Talson, ont aussi amusé l'assistance.

M. Wm. Latham a été rappelé.

Le révérend M. J. Brouillet a présenté les candidats aux différents prix.

—M. Alfred Roy, 80 rue Park Senior Woodward, de la grande cour des Forestiers du Massachusetts, est parti pour Springfield, où il doit assister à une réunion de la grande cour de cette ville.

—Les républicains de Lake View ont décidé d'appuyer la candidature du colonel Sam. Winslow, comme maire et celle de M. N. P. Huot, comme échevin.

La plupart se sont prononcés contre les machines à voter.

—Parmi les sous-officiers de la Batterie B, qui sont allés à l'exercice de tir au Fort Warren, nous remarquons un compatriote : le capitaine J. Brousseau.

—Le comité de Y. M. C. A., qui a fait parler de lui, cette semaine, est rentré dans l'oubli. Les actrices de l'opéra Front pourront encore porter les costumes qui leur plairont.

L'auditoire leur a fait une ovation, mardi soir.

—Kiske et Norback, deux membres du club Viking, ont le record de la bicyclette entre Worcester et Boston. Ils ont franchi la distance, 4 4milles, en 1 heure 55 minutes.

—Mercredi était le dernier jour pour se faire inscrire sur la liste des votants.

Lorsque le bureau s'est fermé, à 10 heures, il y avait 18,426 noms d'hommes et 1,565 noms de femmes, sur les listes.

—Frank T. Fowler, de Chicago, a acheté, au prix de $200,000 comptant, la manufacture de bicyclette Windle, sur la rue Chandler.

M. Fowler est le type du Chicagoen. Il a ouvert sa manufacture à 7 heures, jeudi matin et s'est mis en quête d'hommes pour la remplir. Il entend la tenir en opération jour et nuit.

—Les élèves de l'Ecole Normale ont eu un banquet à leurs salles, mercredi soir, et se sont amusés à qui mieux mieux jusqu'à minuit.

—John Redmond, "leader" du parti parnelliste, sera à Worcester, le 23 décembre et donnera une conférence.

Un comité des principaux citoyens est à lui préparer un banquet.

M. Redmond doit parler au théâtre Broadway, New-York, le 29 novembre.

—Le club dramatique Lafayette a joué "Tomy the convict," à la salle Horticural, mercredi soir.

Les acteurs se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Ce drame a été joué à l'Opéra Lothrop, l'an dernier, sous le titre : "Les deux vagabonds."

Les rôles étaient tenus par MM. Henri Baribault, Jos. Fallon, Charles Dupré, Rosario Mogé, John Boland, Wm Brady ; Miles Mary Foley, Flora Keyes, Grace Moynahan et Hattie Merrill.

—Le juge Hardwell a eu à se prononcer sur treize demandes de divorce, au nombre desquelles on remarque : Célia Beaudro, de West Bohgston vs George Beaudro, de St Hyacinthe, P. Q.

—Les aliénés de l'asile Bloommgdale auront un bal, le soir de la "Thanksgiving," et une soirée dansante, tous les lundis suivants.

—La voûte de la Sage Deposit reste fermée depuis samedi. Quatre experts se sont mis à l'oeuvre. Comme dernière ressource, ils ont essayé un bélier fait d'un immense poteau de pin suspendu au bout de douze pieds de câble. Pendant deux heures, 10 hommes ont frappé sur la porte avec ce bélier. Les vitres se sont brisées, la voûte a été ébranlée, mais la porte n'a pas cédé.

—Mlle Florence Baker, actrice de la troupe Pudden-head Hilson, avait perdu, lors de son passage ici, le 6 novembre, quatre bagues montées de diamants, évaluées à $1,000. Une fille de chambre de l'hôtel Haldo les a trouvées, ces jours derniers, et les a expédiées à Mlle Florence.

NEW-BEDFORD. — Mardi Jennie Dufresne, tenant un magasin de bombons sur la rue Coggeshall, et bien connue dans le voisinage, a été arrêtée en vertu d'un mandat assermenté par Madame A. N. Gray, épouse de l'officier de police qui, il n'y a pas très longtemps, donnait sa démission.

Il paraîtrait que Mme Dufresne, pour punis Madame Gray d'être venu troubler son repos se serait servi d'un gourdin pour en frapper l'intruse.

—David Labonté, de New-Bedford, qui avait été condamné à $20 pour voies de fait et qui en a appelé de ce jugement a reçu sa sentence en cour supérieure mardi. Labonté devra payer $4 de plus ou faire son temps à la correctionnelle.

William Harpin, arrêté pour vol de chevaux, a reçu sa sentence, mardi. Harpin venait justement de sortir de la maison de correction, où il avait passé deux ans pour vol quand il a commis ce dernier délit. Il s'est avoué coupable et a demandé d'être envoyé dans un endroit où il pourra apprendre un métier. Il a été condamné à cinq ans de correctionnelle.

—L'événement du jour, dans les cercles mondains, est la soirée-concert que préparent les membres du club des Francs-Tireurs, pour mercredi 25 courant, veille de la "Thanksgiving."

Plusieurs artistes de renom se feront entendre et l'on dit même qu'une chanson nouvelle et toute de circonstance composée par un de nos amateurs sera chantée pour la première fois.

FALL RIVER. — Lundi dernier le sous-shérif Samuel Hadfield est entré à l'établissement du directeur de funérailles John T. Martin, en vertu d'un bref d'exécution au nom du docteur Samuel J. Kelly, contre M. Martin, et a effectué une saisie.

Il a saisi tout ce qu'il y avait dans l'établissement, y compris une boîte contenant le cadavre d'un enfant mort sans baptême.

Il paraît qu'on l'a averti de ne pas toucher à cette boîte, mais qu'il l'a prise quand même. Il l'a emporté avec le reste et a placé le tout dans un endroit à présent inconnu à M. Martin.

Le petit cadavre était celui d'un enfant de Antoine et Maria Leblanc du No 203 rue Pleasant.

M. Martin a fait rapport de cette affaire aux autorités et des mesures seront prises pour avoir le cadavre rendu à qui de droit ou inhumé.

D'un autre côté, M. et Mme Leblanc ont retenu les services de l'avicat Ringrose et ont intenté à Hadfield une action en dommages de $10,000.

—Mardi soir était le "Ladies night", à la loge Lafayette des Chevaliers de Pythias. Tout ce qu'entreprennent les membres de cette société se termine toujours par un succès, et il n'y a pas eu d'exception pour mardi soir.

Environ 200 personnes se sont réunies dans la salle de bonne heure et ont pris place sur les sièges disposés en face de l'estrade. Les toilettes étaient fort belles et nos jolies Canadiennes brillaient dans tout leur éclat. M. Edmond Côté agissait comme maître des cérémonies. A ses côtés avaient pris place l'honorable H. A. Dubuque et M. Edouard Côté, chancelier-commandant de la loge. Les autres officiers de la loge avaient pris place sur les diverses estrades, et chacun portait une insigne et un bouquet de fleurs.

Les visiteurs ont été reçus avec la courtoisie la plus parfaite et se sont fort amusés.

Aussitôt après l'ouverture de la séance, l'honorable H. A. Dubuque a fait quelques remarques appropriées à la circonstance et a souhaité la bienvenue à tous les membres et aux visiteurs.

Mme Moderno, épouse du populaire docteur Portugais, de cette ville, a joué un morceau de piano avec un art consommé. Elle a été rappelée. Mlle Schultz a chanté une fort jolie chansonnette.

Mlle Flora Côté, petite fille du docteur F. N. Côté, a récité avec grâce une petite fantaisie intitulée : "Long Ago."

Mlle Julie de Champlain, l'une de nos chanteuses les mieux douées, a chanté une romance et a été rappelée.

Melle Clara Roy a joué un morceau de piano de sa composition intitulée "Dream of the Ocean" et a été chaleureusement applaudie.

Mme Moderno a joué un autre morceau intitulé "La Somnambule."

Mme Hart a chanté une chansonnette avec accompagnement de piano par M. Hart.

Mlle Guillotte a joué un solo de piano. On a distribué des rafraîchissements et servi un léger goûter, et les danseurs se sont rendus à la salle de bal où ils ont pris leurs ébats jusqu'à une heure du matin, pendant que les vieux grognards faisaient la partie de whist.

La musique était faite par l'orchestre Lavoie.

Le comité d'organisation de cette jolie soirée était formé par MM. F. N. Côté, Edmond Côté, docteur Feteau, Z. Mailhiot, Edm. Côté et F. H. Patenaude.

## RHODE ISLAND

WOONSOCKET. — On vient d'organiser une compagnie de pompiers volontaires à Millerville. Les neuf membres qui composaient la Millerville Artillery Company en font partie et il y a deux applications.

L'organisation n'est pas encore terminée mais à la dernière assemblée on a élu les trois officiers suivants : chef des pompiers, le major Paul St-Jacques ; sous-chef, Daniel Tyler ; secrétaire, George Grandchamp. Les autres officiers seront choisis dimanche, à l'assemblée de la nouvelle compagnie.

On a déjà commencé les démarches nécessaires pour se faire reconnaître par les autorités municipales et obtenir de la ville les tuyaux à incendie, de même qu'un dévidoir. Les chevaux seront fournis par la compagnie.

Le but de la compagnie est de combattre les incendies qui pourraient survenir à Millerville pendant la nuit.

—Philippe Dupont, de Manville, est tombé sur ses ciseaux à la manufacture Manville, et s'est infligé des blessures à la main droite. Vu l'indisposition du Dr Larivière, le blessé vint se faire panser la main en cette ville, par le Dr Maranda.

## CONNECTICUT

BRISTOL. — Le 13 courant, la société St Jean-Baptiste a célébré son sixième anniversaire par un concert et un bal auxquels ont pris part les trois société canadiennes de Waterbury ; la société St Jean-Baptiste, l'Union St-Joseph et l'Institut Canadien, étaient représentés.

## NEW-YORK

COHOES. — Henry Connery a comparu devant le recorder Fellow sous l'accusation de vol et a été condamné à $100 d'amende ou 100 jours de prison. Il a plaidé coupable et a imploré la clémence de la cour. M. Bullock, son patron, a aussi plaidé sa cause en faisant remarquer au recorder qu'il avait, à maintes reprises, laissé de l'argent dans les mains du prisonnier, et que toujours il l'avait remis avec honnêteté. C'est sa première offense et voilà pourquoi le recorder a eu de la clémence pour lui.

—Vendredi soir a eu lieu l'assemblée de la société St-Jean-Baptiste, sous la présidence de M. Israël Molleur. La prochaine assemblée aura lieu le premier mercredi de décembre.

—Le jour de la Thanksgiving il y aura une grand'messe à 8 heures a. m. pour le repos de l'âme des membres défunts du Conseil Montcalm C. B. L. Cette messe est recommandée par les membres du Conseil. Après la messe, tous les officiers pour l'année 1896, iront faire prendre leur photographie en groupe et feront cadeau d'une photographie à la salle du conseil. Les élections auront lieu le 9 décembre prochain.

—Plusieurs nouveaux cas de diphtérie ont été rapportés ces jours-ci et des officiers spéciaux ont été nommés pour garder les maisons qui sont placardées. L'école publique, No 5 rue Maugan, a été fermée à cause du grand nombre de cas qu'il y a dans cette localité.

—Le stock de chaussures de B. Abraham, failli, a été vendu à l'encan, mercredi, et B. Tabor en est l'acquéreur.

—Un Italien du nom de Betraldo a été arrêté mercredi par l'officier de police Ledoux. Il vendait, sans licence, des roses en papier qu'il avait fabriquées lui-même. Il a été relâché jeudi matin, par le recorder.

—Plusieurs manufactures qui étaient closes depuis plusieurs mois doivent, sous peu, rouvrir leurs portes, pour donner de l'ouvrage à ceux qui chôment. Cependant, M. Brooks, du Victor Knitting, Mill., tient toujours à ce que ses employés travaillent avec diminution de gages et la grève règne parmi les employés. Il est à espérer que M. Brooks va venir à de meilleurs sentiments et qu'il laissera aux employés leurs gages actuels.

—La police va déménager à son nouveau quartier dans le "City Hall", vers le 15 décembre prochain. Il y a 25 ans que la police occupera la bâtisse qu'elle va quitter.

## NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER. — C'est le 29 décembre que sera joué à l'opéra "Le Roi des Mineurs", par le club Le Bijou, au bénéfice de l'église St George.

—La soirée que doit donner le Club Offenbach dimanche, 6 décembre, à la salle Ste Marie, promet beaucoup de succès. Le programme comprendra "La leçon de chant électrico-magnétique" bouffonnerie musicale en un acte. Les billets s'écoulent rapidement et les personnes qui désirent se procurer une bonne place feraient bien de se hâter.

—Le 18 courant encore, Alfred Leclerc possédait une étable et une porcherie, à une couple de milles d'ici, sur le chemin de Goffstown, mais aujourd'hui tout est en cendres. Vers cinq heures le 18 après-midi, M. Leclerc alla à l'étable pour soigner ses animaux, et, avec une lampe à la main, il monta sur le fenil où était la paille. La lampe fit explosion, et dans l'excitation du moment Leclerc dégringola du haut du fenil. Il ne se fit aucun mal, mais avant qu'il put donner une alarme, toute la bâtisse était en flammes. A côté de l'étable se trouvait la porcherie dans laquelle il y avait quarante porcs. On put en sauver trente. Les dix autres sont brûlés avec dix poules, quatre barils de lard, quinze minots de pommes de terre, etc.

Les dommages sont évalués à environ $600. Les assurances étaient de $300.

Dr. H. F. Merrill.

**NULLE AUTRE MÉDECINE**
N'est si effective que
**La Salsepareille d'AYER.**

**Témoignage d'un Médecin bien connu.**

"Nulle autre médecine pour le sang que j'aie jamais essayée, et je les ai toutes essayées, n'a une action aussi complète et n'effectue de cures aussi permanentes que la Salsepareille d'Ayer."—Dr. H. F. MERRILL, Augusta, Me.

**La Salsepareille d'Ayer**
Seule Admise à l'Exposition Colombienne.
*Les Pilules d'Ayer pour les Intestins.*

**Essayez-le...**

J'ai pris une chaussure commune pour enfant, je l'ai recouverte partout de mon ciment, je l'ai mise dans un bol d'eau durant trois heures, tout-à-fait submergée ; ensuite, je l'ai mise sécher à sa fin pendant six heures près d'un bon feu et elle s'est trouvée toute aussi molle qu'auparavant. C'est la seule chaussure convenable pour ces temps de pluie.

ALFRED DESMARAIS
× 1821 rue Ste-Catherine et 248 rue St-Laurent

**Une Combinaison Qui a du Bon Sens**

Elle est beaucoup appréciée par les personnes qui veulent avoir le confort en même temps que le bon goût dans leurs vêtements. La CRAVENETTE est élégante et de bon goût, cependant elle est complètement à l'épreuve de la poussière—elle est légère, élastique et poreuse, tout en étant complètement à l'épreuve des averses. Fashionable pour la rue, serviable pour la campagne, et à l'épreuve de la pluie. Pesanteurs moyennes pour le printemps, légère pour l'été.

En six nuances, bleu marin, myrte, brun, gris, castor et noir.

**Cravenette**
La Marchandise Sèche pour le temps Humide.
(3)

**Claques Granby**

Il n'est pas étonnant que les Claques, qui n'ont pas la même forme que la chaussure, ne soient pas confortables. Il est dispendieux d'employer d'habiles faiseurs de patrons, mais nos claques s'ajustent d'une manière satisfaisante. Nous ajoutons, chaque année, de nouveaux patrons, pour convenir à toutes les plus nouvelles formes de chaussures, et les CLAQUES GRANBY sont toujours dans les derniers goûts. Elles sont faites d'une manière consciencieuse de pur caoutchouc, minces, légères, élastiques, durables, contreforts et talons extra épais.

**N'étirent pas les pieds. Elles s'ajustent à la Chaussure.**
(2)—v—n

**Votre Portrait Au Crayon Pour $1.00**

Nous continuons à recevoir des commandes pour les portraits au crayon et nous garantissons le travail aussi parfait que par le passé. Profitez de cette prime avantageuse—Les bonnes choses durent peu et nombre de nos abonnés en ont déjà profité. Un portrait au crayon fera un joli Cadeau du Jour de l'An. " Rien ne sert de courir, il faut partir à point."

CONDITIONS :

10 coupons—$1.00 et une bonne photographie, $1.20 si vous demeurez en dehors de Montreal. Nous vous expedierons votre portrait au crayon, buste ¾—la photographie vous sera rendue intacte.

Adressez : Portraits,
LA PRESSE, Montréal.

HOP
BITTERS
NEVER
FAIL

**Hop Bitters**
—UN—
Remède, non pas un Breuvage

CONTIENT
Houblon, Buchu, Mandragore, Dent-de-lion, et les propriétés médicales les plus pures et les meilleures qu'on puisse obtenir.

GUERIT Toutes les Maladies d'Estomac, des Intestins, du Sang, du Foie, des Rognons et des Organes Urinaires, Nervosité, Insomnie, surtout les Maladies des femmes.

$1,000 EN OR Seront payées si l'on nous mentionne une maladie qu'il ne guérira ou ne soulagera pas, ou si l'on trouve quelque chose d'impur ou de préjudiciable à la santé dans ce remède.

NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS
HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York
163—n

PETITES ANNONCES

## EMPLOI DEMANDE

TENEUR DE LIVRES—Teneur de livres d'expérience demande un emploi ; parle les deux langues et donnera les meilleures recommandations. Ecrire L. R. "La Presse" 17—2

TENEUR DE LIVRES—Un jeune homme demande place comme assistant teneur de livres ou commis de bureau. Ecrire à L. N., LA PRESSE. 16—2

## SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE un barbier, place permanente, au No 2250 rue Notre-Dame. 17—1

ON A BESOIN d'une bonne servante au No 85 rue Cherrier. 17—2

ON DEMANDE un servante au No 672 rue St Hubert. 17—1

ON DEMANDE une servante au No 303 rue des Commissaires. 13—2

ON DEMANDE des bonnes repasseuses et laveuses. Buanderie Française, No 846 rue St Laurent. 17—1

ON DEMANDE une jeune servante, 325 rue Rivard. 17—1

ON DEMANDE une servante, petite famille, sans enfants, au No 50 rue Frontenac. 17—1

ON DEMANDE un compagnon et un apprenti barbier, au No 691 rue St Laurent. 17—1

ON DEMANDE immédiatement des filles de salle et une laveuse à l'hôtel Jacques-Cartier. 17-1

ON DEMANDE—Un homme connaissant bien la Province de Québec et ayant cent piastres pour les frais de voyage, pourra se faire un bon salaire pendant tout l'hiver. S'adresser par lettre, P.B.X. LA PRESSE. 17—2

ON DEMANDE un barbier, 2574 rue Notre-Dame; Gages $2.50. 18—1

ON DEMANDE immédiatement une jeune fille clavigraphiste, sachant la sténographie et la tenue des livres. S'adresser à C. P. Beaubien, 30 rue St Jacques, après 10 hrs a.m. 17—1

ON DEMANDE une jeune fille parlant français et anglais pour un magasin d'articles de fantaisie, 83 rue St Laurent. 17—1

ON DEMANDE une fille générale au No 26 rue Ste Elizabeth. 17—n

ON DEMANDE une bonne fille pour travailler dans la chaussure, sur la "skiving machine" s'adresser : The Tetrault Shoe Co., 119 rue DeMontigny. 15—3

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage. No 320 rue Sherbrooke. Références exigées. 13—6

ON DEMANDE des agents pour de nouveaux plans d'assurance à vie. Un grand succès, tout le monde en veut. Commission des plus libérales. S'adresser au gérant, 92 Temple Building, Montréal. 15-4

ON DEMANDE une fille de chambre capable, possédant de bonnes recommandations. Bons gages. Se présenter entre 7 et 9 heures p.m. 410 rue Sherbrooke. 14-4

ON DEMANDE une servante. 319 rue des Seigneurs. 15-3

ON DEMANDE une jeune fille pour prendre soin des enfants, 62 rue Cherrier. 16-2

ON DEMANDE une servante générale, pas d'enfant. 201 rue Bleury. 16-2

ON DEMANDE une jeune fille de 14 à 15 ans pour se rendre utile à la maison, 1141 rue de Montigny. 16—2

ON DEMANDE un barbier au No 67 rue Bleury. 17—1

ON DEMANDE une servante générale, bien recommandée au No 634 rue St Denis. 17—2

ON DEMANDE un aide cuisiner, un pouvant très bien ouvrir les huitres. Ecrire R. L. P., "La Presse." 17-1

ON DEMANDE une bonne repasseuse de chemises. 23 rue Labelle. 17—1

ON DEMANDE deux bons barbiers pour demain. Bons gages. Se présenter au No 90 rue St Laurent. D. Bloomfield. 17-1

ON DEMANDE une fille de table, sachant parler anglais et français, pour restaurant ; pas de travail le dimanche. S'adresser au restaurant "Alexandria." 102 rue McGill. 17—1

## MAISONS A LOUER

A LOUER—No. 370 rue Charlevoix, bonne place pour pharmacie. Conditions faciles. S'adresser à Chs. Langlois & Cie, 241 rue St-Paul. 16-3

A LOUER, au centre, logements de trois et huit appartements, une grande boutique; bonnes conditions. S'adresser 179 rue St Dominique. 14—6

A LOUER—Une grande cour étanche et bâtisses, rue Notre-Dame, convenable pour foin et grain, bois et charbon. Emmagasinage de gros articles ou pour manufacture. S'adreser à J. G. Davies. 769 rue Notre-Dame. 12—6

A LOUER—Un bon coin de rue pour épicier, marchandises, cordonnier, plombier, table pool, étal de boucher, restaurant. Le propriétaire prêtera l'argent pour la licence. Aussi, maisons privées et de commerce à vendre, $10 à $30 par mois, 179 rue Lafontaine, coin Iberville, C. Lefebvre. 17—1

A LOUER—Plusieurs logements de quatre appartements et w.c., situés au village St Jean Baptiste. Loyer, $5 par mois. E. R. Gareau, 1511 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 291—n

## CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE.—Un ou deux étudiants ou un vieux monsieur trouveront une chambre meublée, dans une famille sans enfants ni pensionnaire, 211 rue St-Laurent. 17—2

CHAMBRES ET PENSION—Mme Bisaillon, de retour de Boucherville, a rouvert maison de pension à Montréal, au No 413a rue Dorchester. Jolies chambres et pension de première classe à des prix modérés. 17—2

CHAMBRES ET PENSION—On trouvera chambres de devant, double et simple, avec ou sans pension. 410 rue Dorchestr. 17—2

## A VENDRE

A VENDRE—Magnifique piano droit, en parfait ordre, sept octaves, a coûté $300 ; on le vendra $55 comptant. 224 rue Sanguinet. 17—2

A VENDRE—Un berlot pouvant porter 4,000 livres. S'adresser 452 rue Centre. 17-2

A VENDRE—Bel agrès pour faire la saucisse. Rocker, pusher et billot. 1380 rue Ste Catherine. 17—2

A VENDRE oiseaux chanteurs de toutes sortes, pigeons, volailles "Game", lapins et chiens S'adresser à A. Sévegny, 1213 St Laurent. 16-3

A VENDRE, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, livré à domicile chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. Tél. des Marchands 231. 16-n

A VENDRE—200 tonnes de foin pressé, mil et trèfle, en gros ou détail, à très bas prix. S'adresser : M. Perrier, coin des rues Young et Wellington (près du Pont). 16-6

A VENDRE—Une ronde d'huile, ainsi que cheval et voiture. S'adresser 502 rue Richelieu, St Henri. 12-6

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage ; érable et merisier coupés, $1.75 ; rognures de moulin, $1.25 ; chez J. Dansereau & Cie, 626 Dorchester. Tel. 2425. 88—n

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 168—n

A VENDRE—Magnifique restaurant sur une rue très centrale, à côté d'un théâtre. Loyer raisonnable. Conditions faciles. Confidentiel. Ecrivez A. L. "La Presse." 14-4

## PROPRIETES A VENDRE

PETITES PROPRIETES à vendre. J. A. Charland, 1618 Notre-Dame. 306—n

## PERDU

PERDU—Le 6 nov., sur la rue St Laurent, entre la rue Mont-Royal et le marché St Laurent, un tour de cou en loutre ; prière de retourner à 241 rue Wolfe. 17—1

PERDU—Samedi dernier, le 7 novembre, un porte-monnaie en cuir contenant un billet de chemin de fer pour Alexandria, Ont., et un chèque de valise No 657, aussi une petite somme d'argent. Toutes informations données au No 465 rue Sherbrooke seront reçues avec reconnaissance. 17-1

PERDU, le 3 de novembre au soir, un sac en soie noire, contenant deux bracelets en or. Récompense au No 54 rue St-Mathieu. 17—1

PERDU—L 19 novembre, sur la rue Ste Catherine, entre la rue Ste Elizabeth et le magasin Morgan, une petite chaîne en or, avec petite cruche, une piastre en or et un ancre, comme ornements. Récompense promise en retour. 107 rue Ste Elizabeth. 17—1

PERDU—Le 19 novembre, à partir du bateau de Québec, en passant par la place Jacques-Cartier, rue Notre-Dame, jusqu'au coin des rues Craig et St Laurent, un pardessus cloqué pour homme. Récompense promise en retour. 125 rue St Dominique, Mile-End. 17—2

PERDU—Mercredi, vers 5 heures p.m., 2 paquets ; un contenant des chaussures, l'autre des casques. Adressez Millar Bros., St Laurent, P.Q. 17—2

## DIVERS

ON DEMANDE à acheter une propriété, termes comptant, de mille à quinze cents piastres, dans le quartier Ste Marie, St Jean-Baptiste ou Hochelaga ; devra mentionner la superficie du terrain ainsi que la grandeur de la maison. Inutile d'écrire si ce n'est pas un marché avantageux. Ecrire à L.O.D. LA PRESSE. 17—2

ON DEMANDE à acheter, argent comptant, de bonnes collections de timbres-poste. Adressez 585 rue Craig. 17—1

ON DEMANDE—Chambre de devant confortable bien meublée, rue St Denis ou square St Louis préféré. Ceux seulement ayant une chambre possédant des accommodations de première classe et qui mentionneront le loyer devront s'adresser par lettre à R. L. X., bureau de LA PRESSE. 17—1

ON DEMANDE—Une femme mariée demande chambre et pension dans la localité située à l'ouest de l'avenue Atwater et au sud de la rue Dorchester. Indiquer le prix. Ecrire à H. B. "La Presse." 17—1

ON DEMANDE un matériel d'imprimerie. S'adresser par lettre, V. journal LA PRESSE. 15—n—MVS

ON DEMANDE à acheter 1000 ou 2000 parts de la Northern Bell Gold Mine Co à 10c par part. Ecrire de bonne heure à E. C. "La Presse." 15—4

PHRENOLOGIE—Madame Star, 50 rue des Conseillers de Ville, visible de 7 à 10 hrs p.m., le mardi et le vendredi. 17—1

PENSION—On trouvera bonne pension, cuisine française ou canadienne, au choix, sous la direction de Mme Carbugy, 388 rue Lagauchetière, coin St Denis. 17—4

AVIS—Est par les présentes donné à tous les créanciers, contributaires, membres et actionnaires de La Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, insolvable, que JOHN M. M. DUFF, le liquidateur de la dite compagnie insolvable, s'adressera à un juge en chambre, au Palais de Justice, à Montréal, à onze heures du matin, le vingt-sept novembre courant, pour faire déterminer le montant de son salaire et de sa rétribution comme syndic et comme liquidateur de la dite compagnie insolvable.

Montréal, 19 novembre 1896.

JOHN M. M. DUFF,
16—2 Syndic et Liquidateur.

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant "The Canadian Society of Civil Engineers" dans le but d'obtenir la garantie d'une meilleure protection des intérêts publics et pour l'avancement général de la science mécanique, et plus spécialement pour promouvoir l'acquisition de cette espèce de connaissance qui se rapporte spécialement à la profession d'ingénieur civil, et pour encourager les recherches se rapportant à toutes les branches de connaissance ayant rapport à cette profession et pour autres fins. Montréal, 17 novembre 1896. Robertson, Fleet & Falconer, procureurs des requérants. 15—26

UNE VERITABLE OCCASION

5.00 Ulster en Frise tout laine pour hommes 5.00

Nous venons de terminer de confectionner 600 Ulsters en Frise tout laine pour hommes, que nous écoulerons au très bas prix de $5.00 chacun.

Nous avons acheté la Frise d'une maison de gros qui est maintenant en banqueroute, et après que ce lot sera écoulé, il nous sera impossible de nous en procurer d'autres que nous pourrons vendre moins que $8.00.

Nos pardessus à devant croisé en beaver bleu marin pour hommes, à $5.75, se vendent rapidement.

Voyez nos Pardessus à tous les prix pour Enfants

M. SAXE & FILS

Manufacturiers de vêtements En GROS et en DETAIL

Nos magasins de détail sont sis:

Coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine
Coin des rues Craig et St-Laurent
1355 Rue Ste-Catherine Est
Entre les rues Panet et Plessis.

DENTIER GARANTI - $10.00

Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.
A. E. VADEBONCŒUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert.

ARTHUR GAREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
117 RUE ST-DENIS Coin Dorchester

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminum ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir 7 à 8. 130—lmmjv—n

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. MILLER

Peintre de Maisons et d'Enseignes, Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.
1996 Rue Ste Catherine, Montréal
139—n

$2750—Maison neuve, façade en pierre, avec toutes les commodités modernes; il faut vendre cette semaine. Seulement $750 comptant, la balance sur hypothèque. Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre à L. O. G., bureau de LA PRESSE. 16—2

AVIS est par les présentes donné que Follin H. Pickle, de Sweetsburgh, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à l'admettre à l'étude du droit. Montréal, 4 novembre 1896.—Foster, Martin et Girouard, solliciteurs. 6, 13, 20, 27

AVIS est par les présentes donné que Kenneth Blackwell, James Reid Wilson, et Charles H. Godfrey, de Montréal, manufacturiers, et Charles Scott, de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, manufacturier, et autres, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte les incorporant comme compagnie à fonds social, sous le nom de "The Canada Switch and Spring Company, Limited", avec son bureau principal à Montréal, dans le but de faire affaires comme manufacturiers de vendre et de faire le commerce de fer et d'acier, et de manufacturer, de vendre et de faire le commerce de signaux de chemins de fer, éguilles pour voie d'évitement et autres appareils semblables, et pour autres fins incidentes et nécessaires pour faire le dit commerce. Montréal, 4 Novembre, 1896. Abbots, Campbell & Meredith, avocats des requérants. 4—n

Gratuits aux Têtes Chauves.—Nous vous enverrons, gratuitement, sur demande, par la poste, des renseignements sur la manière de faire pousser les cheveux sur les têtes chauves, pour arrêter la chute des cheveux et faire disparaître les maladies du cuir chevelu. Adressez : Altenheim Medical Dispensary, Chambre 57, Salves Building, Cincinnati. O. 59—LMV—n

# REVUE DES JOURNAUX

**L'instruction publique — La prétendue crise à Québec — Le Canada est un pays difficile à gouverner — La question des écoles. Un article du "Globe" — Les intérêts catholiques sacrifiés et trahis — Le souvenir de Mercier, etc.**

Le "Temps," d'Ottawa, parle en ces termes, des réformes que le gouvernement Flynn se propose de faire dans notre système d'instruction publique :

"M. Etienne Parent citait, en 1848, au sujet de l'acte de l'Instruction publique de 1847, la devise de Solon, "qu'il ne fallait pas donner au peuple les meilleures lois, mais celles qui lui convenaient le mieux." et il prédisait la faillite du système d'instruction publique que l'on imposait alors à la province de Québec, parce qu'il était trop compliqué pour la population non encore familière avec les rudiments de l'art de l'enseignement.

"La prophétie de M. Parent s'est malheureusement réalisée et après cinquante ans de fonctionnement du système introduit alors, la province de Québec est celle qui contient encore le plus d'illettrés. La devise de Solon a encore toute sa force aujourd'hui comme alors, et il ne serait pas sage d'entreprendre une réforme trop radicale, mais il y a eu progrès dans le sentiment populaire en faveur de l'éducation, et M. Flynn en profitera, sans doute, pour remanier et réformer le système actuel, de façon à ce qu'il convienne aux besoins de la population."

"Le Courrier de St Hyacinthe" analyse le dernier discours du trône de Québec et termine comme suit son examen :

"Avec un tel programme, le gouvernement de l'honorable M. Flynn n'a rien à craindre du vote populaire qui se donnera aux prochaines élections provinciales de 1897."

"L'Electeur" étudie la situation politique à Québec. Il croit encore à l'existence de la crise qu'il a annoncée au sein du cabinet de Québec. Il ajoute :

"Toute la presse bleue a, naturellement, contredit avec empressement.

"Pendant que nos confrères conservateurs nous donnaient ainsi le démenti dans leurs gazettes, ils s'entretenaient dans l'intimité de ce différend que nous avions rendu public et de ses conséquences.

"Personne ne songeait à contester qu'il y eut crise. On différait seulement sur les causes de cette crise.

"Il est admis aujourd'hui qu'une lutte formidable est engagée entre les deux factions du parti conservateur.

"Les castors réclamaient la nomination de l'honorable M. Taillon au conseil législatif. M. Chapleau eut consenti à sa nomination, si M. Taillon et ses amis eussent voulu s'engager à voter au Conseil législatif en faveur du cadeau des deux millions aux compagnies de chemin de fer.

"M. Taillon refusa. Ses amis insistèrent sur sa nomination. M. Chapleau persista dans son refus de l'admettre. Le ministère Flynn préféra céder plutôt que d'avoir à déménager.

"Il va cependant se livrer une bataille terrible durant cette session au sujet de ce projet de rachat des terres qui avaient été données aux compagnies de chemins de fer comme subsides. On chuchotait hier dans les couloirs du palais législatif que les honorables MM. DeBoucherville et Ross étaient bien déterminés à étouffer le projet ministériel au conseil législatif. Voilà la situation sous son vrai jour."

La "Minerve" est bien convaincue que M. Tarte sera l'organisateur en chef des élections provinciales.

En présence de l'organisation de la presse conservatrice que l'on vient de faire à Québec, en fusionnant le "Courrier du Canada", le "Matin" et l'"Evénement" dans le même établissement, l'"Electeur" a poussé un cri d'alarme et engagé ses amis et ses chefs à organiser le parti libéral pour la prochaine campagne provinciale. L'"Evénement" écrit à ce sujet :

"Notre confrère ne reproche pas aux conservateurs l'organisation de leur presse, car il sait par expérience qu'un parti ne doit pas négliger ses préparatifs de combat, s'il veut lutter avantageusement et faire triompher ses principes et ses idées. Mais le parti conservateur ne prépare pas d'assaut à l'opinion publique, comme le dit l'"Electeur". Son but est de renseigner l'électorat, de faire pièce à la conduite indigne que tient souvent la presse libérale en trompant le peuple par de fausses représentations, d'exposer et de propager autant que possible les principes conservateurs dont l'application a produit tant d'effets bienfaisants depuis 1892.

"L'oeuvre de restauration que le parti conservateur a accomplie dans toute l'administration provinciale pendant les cinq dernières années, s'impose à la considération de tous les électeurs soucieux du développement et de la prospérité de notre province. Cette oeuvre, il importe de la faire connaître, afin que l'électorat en entier sache quels sont ses vrais amis, ses plus fidèles serviteurs, mais surtout pour éviter à la province de Québec le malheur de retomber sous un régime qui, de 1886 à 1892, lui a causé tant de mal".

Le "Globe", le principal organe du gouvernement Laurier, publie un article important et évidemment inspiré sur le règlement de la question des écoles. En voici les principales parties :

"Le règlement conserve aux écoles de Manitoba leur caractère national et les laisse sous le contrôle des représentants du peuple et des ministres responsables de la Couronne ; il se trouve en parfaite harmonie avec les idées que l'on entretient dans l'ouest. En même temps, ce n'est pas un règlement conçu dans un esprit d'hostilité envers le catholicisme. Il ne rétablit pas les écoles séparées. Que nous approuvions ou désapprouvions le système des écoles séparées, nous sommes forcés de reconnaître que le rétablissement d'un tel système au Manitoba était une impossibilité. Au lieu de cette tentative de coercition et d'hostilité envers la province, il a été décidé de faire donner l'instruction religieuse dans les écoles de façon à avoir la coopération. La liberté religieuse des parents et des enfants catholiques, a été respectée, et en même temps, l'enfant catholique bénéficiera d'une éducation séculière, de beaucoup supérieure à celle que l'on aurait pu espérer d'avoir en tentant de maintenir un double système d'école dans une province comme Manitoba.

La "Patrie" se fait probablement l'écho d'un courant puissant de sentiments qui se manifestent dans la province de Québec, quand elle donne son approbation toute entière au système qui donnera aux enfants catholiques des chances égales dans le "Struggle for life" avec leurs camarades protestants.

'Une autorité catholique a prétendu que les écoles séparées sont nécessairement comme un refuge contre les tracasseries et les persécutions auxquelles sont en but les enfants catholiques qui fréquentent les écoles où la majorité des élèves est protestante.

"Nous ne sommes pas prets à dire que dans son ensemble cette prétention est sans valeur. Dans Ontario, sinon dans Manitoba, il s'est établi un courant de préjugés sectaires qui pourrait rendre sans aucun doute la position d'un enfant catholique dans une école protestante très pénible. Mais il ne faut pas oublier que l'intolérance protestante et l'intolérance catholique agissent et réagissent l'une sur l'autre, et que la jalousie mutuelle, la méfiance, la suspicion avec lesquelles les catholiques et les protestants se regardent les uns les autres, sont alimentées par les sentiments contre lesquels M. Laurier a eu à combattre dans la province de Québec.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

"Espérons que le règlement de la difficulté scolaire marquera l'inauguration d'une nouvelle méthode de traiter les questions religieuses — une méthode qui fera de tous les citoyens de ce pays un peuple uni, et qui montrera son action dans les relations des enfants suivant nos écoles publiques. En tous cas, comme nous l'avons dit, il ne pouvait pas être question du rétablissement des écoles séparées au Manitoba, et le devoir de M. Laurier et de ses collègues était simplement de reconnaître cette impossibilité, et de s'efforcer de conclure un règlement qui fût le plus équitable pour la minorité et le mieux calculé à promouvoir leurs intérêts et ceux de la province. Le reste doit être laissé à l'humanité, à la libéralité et à la justice du peuple du Manitoba."

"Le Moniteur Acadien" redoute de connaître les termes du règlement de la question scolaire. Il dit :

"Si les dépêches que nous recevons sont vraies, il n'y a pas de doute que MM. Laurier et Greenway ont fini par s'entendre.

"Mais M. Laurier s'accordera-t-il avec la minorité catholique aussi bien qu'avec le gouvernement manitobain ? —L'avenir nous le dira."

"La Minerve" :

"C'est bien cela.

"Sont satisfaits du règlement fait par M. Laurier "l'Orange Sentinel", le "Globe", le "Réveil", la "Patrie", le "Witness" et la "Tribune", de Winnipeg, M. Dalton McCarthy et M. Joe Martin.

"Est-ce que les électeurs canadiens-français et catholiques de la province de Québec, qui ont voté pour M. Laurier, le 23 juin dernier, sont satisfaits eux aussi ?

"Qu'ils nous répondent franchement: sont-ils contents ?

"Est-ce qu'ils ne croient pas avoir été trompés, ou plutôt blagués par les belles promesses de M. Laurier ?

"Si M. Laurier avait rempli sa promesse de rendre pleine et entière justice aux Canadiens-français de Manitoba, est-ce qu'il serait louangé comme il l'est, en ce moment, par le "Witness", "l'Orange Sentinel", Dalton McCarthy, le "Globe" et M. Sifton ?"

On lit dans "l'Electeur" :

"Quel pays difficile à gouverner que le Canada !

"Pendant qu'une province demande au premier ministre la sanction du Pape au règlement scolaire, la province voisine le dénonce avec fureur parce qu'il aurait demandé telle sanction.

"Il n'y a pas d'hommes plus injuriés à l'heure qu'il est par la presse conservatrice anglaise que le Pape, M. Laurier et l'abbé Proulx que l'on accuse d'avoir conspiré pour sauver l'élément catholique dans l'ouest."

Le "True Witness" est porté à croire que le règlement de la question des écoles est acceptable pour le Manitoba et les protestants d'Ontario.

"Mais, ajoute-t-il, on ne dit pas un mot qui permette de voir si les conditions de l'arrangement sont satisfaisants pour les Canadiens-français du Manitoba et de Québec, ni pour le clergé catholique et les laïques du Dominion, bien qu'ils soient les plus intéressés dans cette affaire. A la lumière des événements passés, il y a tout lieu de soupçonner, comme nous l'avons dit, que les intérêts catholiques ont été odieusement sacrifiés et trahis."

Parlant du discours prononcé mercredi par l'hon. M. Pelletier, procureur général, au cours de la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône, l'"Electeur" dit ce qui suit :

"M. Pelletier regrettera les paroles malheureuses qu'il a prononcées à l'adresse de M. Mercier. Il s'est moqué des pèlerinages que les patriotes font chaque année, à son tombeau. "Qu'on cesse donc, a-t-il dit, l'exploitation de ce tombeau, au profit du parti libéral."

"Voilà un langage qui créera une impression pénible dans le public.

"Comment ? Quand cinquante mille citoyens vont s'agenouiller sur le tombeau d'un homme mort depuis deux ans, vous appelez cela de l'exploitation politique ? C'est une injure à faire à tous ces patriotes. Vous les retrouverez aux polls aux prochaines élections, ces "exploiteurs de tombeau" ; ce sont eux qui vous écraseront et qui vous demanderont compte, M. Pelletier, de l'ingratitude dont vous avez fait preuve envers ce grand citoyen. Vos persécutions l'ont conduit dans la tombe et c'est son souvenir qui vous tuera tous aux prochaines élections."

Le règlement de la question des écoles n'est pas du goût de la "Vérité" :

"Que faut-il conclure de tout cela, dit-elle, sinon que les droits de nos coreligionnaires et compatriotes du Manitoba sont foulés aux pieds ; que la constitution du pays est outrageusement violée par ceux-là même qui ont mission de la faire respecter ; que la conciliation de M. Laurier est en banqueroute, en une honteuse banqueroute. Quelle autre conclusion pourrions-nous, en effet, tirer de toutes ces circonstances ? Puisque nos ennemis sont contents, serait-il raisonnable pour nous de nous réjouir avec eux ? Seuls, des imbéciles pourraient tenir une pareille conduite.

"Le devoir du moment nous paraît donc bien clair. Le règlement en question ne saurait être accepté puisqu'il ne rend pas les écoles catholiques auxquelles les catholiques du Manitoba ont droit et qui peuvent seules assurer l'avenir religieux et moral de leurs enfants. Il faut donc que nos coreligionnaires du Manitoba se tiennent étroitement unis à leur évêque pour continuer la lutte jusqu'à ce que justice leur soit rendue. De notre côté, nous devrons, dans la province de Québec, supporter nos frères de toutes nos forces car il est clair que si nous laissons écraser les catholiques de la petite province de l'Ouest, nous ne manquerons pas d'avoir notre tour plus tard et ce ne sera que le juste châtiment de notre indifférence et de notre lâcheté."

## EN BAS D'UNE VOITURE

Entre 11 heures et minuit, hier soir, un employé de la compagnie de tramway, nommé Richard Asbell, est tombé en bas d'une voiture à l'angle des rues St-Denis et Dorchester. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe gauche à une faible distance du genou. Il a été transporté par l'ambulance à l'hôpital Général.

## TOUT LE MONDE PEUT ETRE PROPRIETAIRE CHEZ LUI

Voulez-vous être propriétaire chez vous ?

D'autres le sont, pourquoi ne le seriez-vous pas ?

C'est très simple et très facile et vous serez surpris d'apprendre avec quelle facilité vous pouvez le devenir. Les jeunes gens, garçons ou filles, peuvent commencer à poser les fondations d'une maison dont ils seront propriétaires, et à acquérir ainsi une fortune aussitôt qu'ils peuvent épargner de $1 à $1.50 par semaine. Bureau ouvert tous les jours, y compris le dimanche. Bureau en face de la gare du Mile End, rue St Laurent. 20,21,24

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—l M v—n

CHAPEAUX FASHIONABLES

L'élégance du jour demande beaucoup d'attention sur le choix d'un chapeau ; en toute confiance adressez-vous chez Mme H. Poitras, 1989 rue Notre-Dame. 8—n

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177—n

PEAUX

Nous payons les plus hauts prix pour les bonnes peaux de Rat Musqué et de Vison d'automne.
CHS. DESJARDINS et CIE,
n q h 1537 rue Ste-Catherine.

# UN REVEREND EMPOISONNEUR

## Condamné à six ans de prison

St Paul, Minn., 20 — Le procès du Rév. James C. Hull, accusé d'avoir empoisonné sa femme, s'est terminé hier après-midi, d'une façon dramatique, alors que M. Hull s'est décidé à plaider coupable. Quelques minutes avant midi, M. Buller, l'avocat de la poursuite, produisit une lettre que Hull écrivit en février dernier à un ministre protestant de Californie et dans laquelle il lui disait que sa femme se mourait lentement d'un cancer et qu'elle ne pourrait pas passer l'année. Cette lettre contredisait le témoignage rendu par Hull, surtout en ce qu'il avait été démontré que Mme Hull ne souffrait pas d'un cancer et que Hull le savait, attendu que le médecin de la famille lui en avait donné l'assurance.

A l'ouverture de la session de l'après-midi, l'avocat de Hull lui fit comprendre que la lettre de Californie le condamnait et lui conseilla de plaider coupable. C'est ce que fit ce dernier et le juge Egan le condamna à six ans de détention à la prison de l'Etat, à Stillwater. Hull avait assuré sa femme pour $2,000, et passa plusieurs semaines à essayer de l'empoisonner avec de l'arsenic. Jusqu'à l'hiver dernier Hull était pasteur de l'église méthodiste épiscopalienne de l'avenue Clinton.

## LES ECOLES PROTESTANTES

L'assemblée mensuelle des commissaires des écoles protestantes a eu lieu hier, sous la présidence de l'archidiacre Evans. Le maire Wilson-Smith, le docteur Shaw et les échevins Costigan et McBride étaient présents.

Le rapport du surintendant Arthy établit que 8,290 enfants fréquentent actuellement les différentes écoles protestantes de la ville, ce qui est une augmentation de 302 sur l'année dernière.

La démission de Mlle M. P. Scott, professeur à l'école Aberdeen, a été reçue et acceptée. Le surintendant a été chargé de nommer un successeur.

## L'ELECTION DES SENATEURS

Paris, 20 — Hier, par un vote de 212 voix contre 32, le sénat a rejeté une demande d'urgence, sur la proposition adoptée par la Chambre des députés, au sujet de la substitution du suffrage universel à celui des conseils municipaux, dans l'élection des délégués qui élisent les sénateurs.

## TROIS GUERISONS DANS LA MEME FAMILLE

Les guérisons opérées par le Vin Morin à la Créosote et aux Hypophosphites deviennent incalculables. Tous les jours nous recevons de tous côtés de nombreux certificats attestant ces guérisons merveilleuses. Ces témoignages de reconnaissance de la part de ceux qui sont guéris nous arrivent des campagnes comme des villes. La raison est que partout il y a des malades et que partout le Vin Morin à la Créosote et aux Hypophosphistes est parfaitement bien connu et en haute estime. Partout encore les malades s'empressent de faire usage de ce fameux Vin qui ne manquera jamais d'accomplir son oeuvre bienfaisante. Nous avons aujourd'hui trois cas à enregistrer dans la même famille. Ces trois témoignages de guérison nous arrivent de la ville même de Québec. M. Firmin Létourneau, marchand épicier bien en vue, demeure à St Roch. M. Létourneau est un homme qui fait d'excellentes affaires dans le commerce des épiceries. Il traite avec politesse et courtoisie tous ceux qui le visitent. Monsieur Létourneau nous a donné les renseignements suivants avec le plus grand plaisir. Nous permettant de les faire connaître au public, soit par voie des journaux, soit autrement — comme bon nous semblerait.

"Nous étions malades tous à la fois nous dit-il, ma femme et moi souffrions d'un cas sévère de grippe et ma petite fille, Anne Marie, d'un gros rhume qui semblait ne vouloir plus disparaître. Nous avions fait plusieurs remèdes sans soulagement notable.

"Notre toux était devenue intolérable. Ne pouvant prendre que peu de nourriture et encore moins de repos. Nous étions bien découragés de cet état misérable dans lequel nous nous trouvions. Quelqu'un de nos amis nous conseilla fortement de prendre du "Vin Morin" à la Créosote et aux Hypophosphistes, ajoutant que ce tonique était infaillible dans notre cas. J'en fis venir deux bouteilles et nous commençâmes à en prendre de suite.

"Dès les premières doses nous constatâmes les effets suivants de ces merveilleux remède.

"Notre toux cessa comme par enchantement. Nos douleurs disparurent de même. Après quelques jours nous étions guéris tous les trois, pouvant aller à nos affaires comme à l'ordinaire et notre petite fille s'amuser et jouer comme auparavant.

"Nous bénissons ce tonique qui nous a procuré un si grand bien.

"Nous ne manquerons jamais de le recommander à nos amis et en général à toutes personnes souffrant de grippe, consomption, catarrhe, etc ; toutes maladies ou affections de la gorge et des poumons".

---

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

# L'AVEUGLE

113)

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

Henri —nous l'avons dit — attendait son oncle à la gare.

Après avoir achevé son service du matin à l'hospice des Quinze-Vingts, et déjeuné succinctement, le jeune homme s'était rendu au domicile particulier du chirurgien en chef de l'hôpital St Louis, le docteur Sermet.

Pressé par Mme Vernière, par Mathilde et par Aline de tenter le plus tôt possible de rendre la vue à Véronique Sollier, Henri venait demander au chirurgiens des renseignements sur la nature particulière de la blessure ayant amené la cécité, et sur l'opération faite par lui et à laquelle la blessée devait probablement la vie.

Le docteur connaissait Henri.

Il l'accueillit avec la plus grande bienveillance, répondit à toutes ses questions et conclut en affirmant qu'il ne croyait pas au succès de la tentative dont il lui parlait, et il appuyait son opinion sur des raisonnements scientifiques de la plus haute valeur.

Henri, lui, ne concluait pas.

Il voulait étudier de nouveau, et de très près, le cas de Véronique, avant d'en parler à son chef de clinique

A son oncle qui l'interrogeait, il répliqua :

—Tout ce qu'on me dit m'inquiète, me trouble. — Je ne sais encore quelle détermination je prendrai, mais, je dois vous l'avouer, j'ai peur...

• • •

L'entrée principale de la propriété de Daniel Savanne s'ouvrait sur l'avenue du Nord.

La villa, bâtie entre une grande cour gazonnée et plantée de vieux arbres, et un jardin qui pouvait passer pour un petit parc, était de style moyen âge avec tourelle à créneaux — un caprice du précédent propriétaire à qui Daniel Savanne l'avait achetée.

Cette construction moyenâgeuse, bien qu'on pût discuter la pureté de son style, faisait bon effet dans le paysage.

Une grille courante en fer forgé fermait la cour.

Derrière cet grille des arbustes à feuillages persistants, artistement tondus, formaient un rideau de verdure.

Un large escalier de pierre de huit marches conduisait à la porte d'entrée donnant accès dans le vestibule très élevé, aux boiseries sombres.

Sur ce vestibule s'ouvraient les vastes pièces du rez-de-chaussée, salon, salle à manger, salle de billard, bibliothèque et fumoir.

Au premier étage, deux étages

Au premier étage, deux appartements complets, celui de Daniel Savanne et celui de Mathilde. — Aline, comme à Paris, occupait une chambre communiquant avec celle de Mathilde.

Le cabinet de travail du juge d'instruction était séparé de sa chambre à coucher par un petit salon.

Le second étage était la répétition du premier. — Henri y avait sa chambre.

Au troisième, desservi par un escalier spécial, logeait le personnel.

Les écuries et les remises, — inoccupées puisque Daniel Savanne n'avait ni chevaux ni voitures, — étaient installées à gauche de la cour, auprès d'un petit pavillon servant de demeure au jardinier-gardien de la villa.

L'avenue du Nord est percée parallèlement à la Marne dont elle est distante de deux cent cinquante ou trois cents mètres et sur des terrains beaucoup plus élevés que le niveau de la rivière, au-delà de laquelle on aperçoit la plaine de Champigny, les coteaux de Chennevières et de Villiers.

Le jardin — nous l'avons déjà dit — descendait jusqu'à la Marne, se terminant par une plate-forme reposant sur un mur de soutènement et ombragé par un double rang de marronniers magnifiques.

Une grille sert de clôture à cette plate-forme, à gauche de laquelle s'élève un kiosque rustique à toit de chaume et à droite un petit chalet surélevé de quelques marches et comportant deux pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage.

Les fenêtres de ce chalet s'ouvrent sur la Marne, au milieu des grands arbres. — A la muraille du fond s'adosse un hangar fermé où, l'hiver, on remise le canot qui se balance en été sur les eaux vertes de la rivière et sert aux promenades presque quotidiennes que fait Henri Savanne à sa cousine et à Mlle Aline Vernière.

Les deux jeunes filles, en revenant à cette villa où, depuis leur enfance, elles avaient passé de si douces heures, se sentaient allégées, — il leur semblait qu'elles avaient un poids de moins sur la poitrine.

Mme Vernière trouva la propriété charmante.

Mathilde la lui fit visiter en détail et la pria de désigner l'appartement qu'elle voulait habiter, offrant de lui céder celui qu'elle occupait avec Aline.

Amélie refusa de changer quoi que ce fût aux habitudes des deux amies et choisit un des coquets petits appartements du second étage.

Lorsque Daniel et son neveu arrivèrent à la villa, les installations étaient achevées et le dîner se trouvait prêt.

Après dîner on descendit faire un tour sur les bords de la Marne dont les eaux calmes reflétaient les étoiles, et chacun regagna, vers dix heures, sa chambre respective.

Le lendemain, de bonne heure, Henri partit pour aller à sa clinique où son service le réclamait chaque jour.

Il devait revenir déjeuner à midi au Parc-Saint-Maur.

Daniel Savanne passa une partie de la matinée dans la bibliothèque, à mettre en ordre les papiers apportés par lui.

S'étant mis en règle au Palais pour pouvoir passer trois jours francs à la campagne, il voulait profiter de ces trois jours d'isolement en étudiant à nouveau les pièces de l'instruction de l'affaire de Saint-Ouen.

En s'excusant auprès de Mme Vernière de ne pas lui tenir compagnie, il ajouta que Mathilde et Aline, et Henri, aussitôt qu'il serait de retour à Paris, le remplaceraient avantageusement.

Mathilde avait donné au jardinier l'ordre de mettre à l'eau le canot de promenade.

Elle comptait bien que son cousin, dans l'après-midi, leur ferait faire un tour en Marne, l'une de ses distractions favorites.

Du reste elle aurait pu, avec l'aide d'Aline, suppléer au besoin le jeune homme, car toutes deux, dès longtemps habituées à manier les avirons, ramaient comme de vraies canotières.

Son espoir ne fut point déçu.

Henri revint déjeuner à la villa, et parla le premier de conduire Mme Vernière et les jeunes filles jusqu'au pont de Chennevières, à travers ces flots charmants dont le soleil printanier activait la verdure naissante.

On dit au revoir à M. Savanne, qui ne demandait pas mieux que de rester seul pour s'absorber dans son travail, et on prit le chemin de la partie basse du jardin.

Henri se munit des avirons restés sous le hangar et suivi d'Aline, de Mme Vernière et de Mathilde, qui portait le gouvernail, ouvrit la grille donnant accès sur le quai.

Nos personnages allaient se diriger vers le petit embarcadère où le canot était amarré, quand Henri s'arrêta brusquement.

En face de l'escalier de bois conduisant de la berge au canot et verdi par les grandes eaux de l'hiver, se trouvait un large bateau plat attaché à une longue et forte fiche plantée dans le lit de la rivière.

A l'arrière de ce bateau, un homme était assis devant un chevalet supportant une toile où se voyaient ébauchées les premières lignes d'un paysage.

Cet homme, à cheveux blancs et à barbe blanche, coiffé d'un chapeau de paille à larges bords destiné à le préserver des rayons du soleil, paraissait très absorbé dans l'occupation de préparer sur la palette les tons qui devaient être ceux du ciel de son étude.

En entendant ouvrir la grille, il interrompit son travail et se retourna.

En voyant des dames, il salua.

On lui rendit son salut et il se remit à sa besogne.

Le canot dans lequel allaient monter les habitants de la villa Savanne était élégant, solide, et [illegible] assez grandes dimensions pour pouvoir contenir huit personnes.

Du reste, aucun danger d'aucune sorte n'était à craindre, car à son habileté de canotier, Henri joignait beaucoup de calme et de prudence.

Il accrocha le gouvernail, borda une paire d'avirons et fit descendre les dames.

—Allez doucement, — leur recommanda-t-il, — méfiez-vous des faux pas... — il est inutile, malgré le soleil, de prendre un bain qui serait complet, car l'eau est profonde ici.

Le peintre murmura entre ses dents, sans qu'on pût l'entendre :

—Quatre mètres, — j'ai sondé....

Mathilde s'assit au gouvernail.

Mme Vernière et Aline s'installèrent sur la banquette du milieu.

Henri détacha l'amarre, prit les avirons et les maniant avec une maëstria consommée, manoeuvra pour gagner le milieu de la rivière.

Le peintre les regarda s'éloigner, puis il tourna ses regards vers l'endroit que le canot venait de quitter.

—Bien gênante cette embarcation embossée à cette plate-forme — grommela-t-il entre ses dents — mais on pourra s'en débarrasser... — Que Robert réussisse ce que je lui ai commandé de faire, peu importe le reste. Ce sont des obstacles de peu d'importance... — Pour le moment, je sais ce que je voulais savoir.... — La grille s'ouvre pour laisser passer les promeneurs. On doit laisser la clef à portée de la main, dans le kiosque dont j'aperçois le toit de chaume, ou sous le hangar qui sert à remiser les agrès... — J'ai vu ce que l'on fait quand on sort... Il faut voir maintenant ce qu'on fait quand on rentre.... — J'ai trouvé le meilleur moyen de surveillance qu'on puisse imaginer... La peinture a du bon quelquefois—même quand elle est mauvaise.... comme la mienne. — Je ne demande plus qu'une chose, c'est que le beau temps continue.. sans cela mes séances de paysagiste deviendraient non seulement désagréables mais inutiles.

Le canot conduit par Henri venait de disparaître derrière la pile qui soutient le pont du chemin de fer de Ceinture.

Le peintre — dans lequel nos lecteurs ont certainement reconnu le magnétiseur O'Brien sous une forme nouvelle — détacha de la "fiche" plantée dans le lit de la Marne, la corde qui retenait son bateau stationnaire et, à l'aide d'une gaffe, il le poussa vers l'embarcadère de la villa Savanne.

Quand il l'eut atteint, il examina minutieusement les pieux qui soutenaient la plate-forme et les marches de l'escalier.

Le bâti, quoique assez fort pour résister aux crues hivernales, était élémentaire.

Des rondins de sapin, des traverses un peu rongées, des clous rouillés, des étais dont les vis jouaient dans le bois fatigué, démontraient qu'il faudrait peu de travail à un homme adroit pour que tout s'écroulât sous le poids d'un corps de pesanteur ordinaire.

Cet examen terminé :

—Très fragile, tout cela ! — murmura-t-il.

Et il ramena son bateau à la place qu'il occupait un instant auparavant, puis il reprit ses pinceaux et continua à ébaucher son ciel et les masses principales de son paysage, en se disant :

—Quand ils reviendront il faudra qu'ils voient que j'ai travaillé et je ne suis point installé là pour observer ce qui se passe.

O'Brien n'avait aucun talent, mais ses pinceaux couraient prestement sur la toile, et il pouvait passer pour un amateur.

Arrivés au pont de Chennevières, les promeneurs avaient abordé et s'étaient rendus au village pour visiter la ferme où se trouvait pendant le siège vingt-quatre ans auparavant, une batterie formidable établie par les Prussiens.

Cette visite accomplie, et après s'être rafraîchis dans un petit restaurant devant lequel ils avaient amarré leur embarcation, on remonta dans le canot.

(A suivre)

## LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 20 novembre 1896.

La fin de la navigation met, comme d'habitude, tout le monde commercial en mouvement. Toutes les lignes de commerce rapportent une demande active pour livraison immédiate ; les paiements sont assez bons, quoique pas tout à fait satisfaisants ; on se néglige un peu ; après la Toussaint, on remet les règlements "aux fêtes".

L'industrie, malheureusement, n'est pas en aussi bonne situation. On ne sait pas encore, pas plus qu'au lendemain des élections, quels changements le gouvernement se propose de faire au tarif, et les industries qui ont absolument besoin de protection ne travaillent que pour les besoins immédiats de la consommation.

Il n'y a pas énormément de faillites ; on constate même une amélioration sensible de ce côté, sur l'année dernière.

### ANIMAUX DE BOUCHERIE

Londres ayant été faible lundi, ainsi que Liverpool, les avis de meilleur ton à Glasgow, hier, n'ont pas eu beaucoup d'effet sur le marché d'exportation de bétail, d'autant plus que, à Glasgow, c'est tout juste si les exportateurs ont fait leurs frais.

Aux abattoirs de l'est, hier, il y avait en vente 600 bêtes à cornes, 600 moutons, autant d'agneaux et 50 veaux. Le refroidissement de la température a donné du ton et de l'activité à la demande de la boucherie. On a payé en conséquence jusqu'à 3½c la livre pour les boeufs de choix. Les autres ont fait de 1½c à 3c. suivant qualité. Les moutons ont eu de la demande pour l'exportation à 2½c la livre ; la boucherie a payé de 2 à 2¼c. Les agneaux restent fermes aux prix de 3 à 4c la livre. Les veaux ont fait de $3 à $10 la pièce.

### BEURRE, FROMAGE ET OEUFS

Le beurre est resté ferme depuis notre dernière revue ; les beurres frais de choix des beurreries connues ont pu se vendre 19¼c à Montréal, mais le prix régulier a été de 19c. Aujourd'hui, les commerçants offrent 18½c à la tinette, pour les townships et 14 à 15c pour les rouleaux.

Il y a une grande activité dans l'exportation des oeufs en Angleterre. Ici, on cote encore de 14 à 15c la douzaine, pour les oeufs mirés, et de 20c à 22c pour les oeufs frais, mais ces prix sont sujets à une hausse subite qui se produira dès que le marché de New-York aura haussé de 1c à 2c de plus, donnant ainsi une marge suffisante pour l'exportation.

Le fromage qui reste à mettre sur le marché ne peut guère trouver acheteur au-dessus de 9 à 9¼c. On pourrait obtenir 9½ pour du septembre de choix de la province, mais il n'y en a plus en premières mains. Les expéditions ont été tellement suivies, au fur et à mesure des livraisons, que l'on calcule le stock restant disponible à environ 750,000 meules, contre 350,000 l'année dernière. De sorte que, malgré la reprise de la fabrication, cette automne, le déficit que nous constations à la fin de l'été reste encore entier.

### BOIS DE CONSTRUCTION

Les bois de construction ont eu dans les clos de la ville, une demande très légère à des prix sans changement. L'exportation achève et les préparations pour la coupe en forêt, cet hiver, se poursuivent activement. Les prix du bois marchand sont maintenus très fermes aux scieries.

### CHARBONS ET BOIS DE CHAUFFAGE

La demande en charbons durs se maintient et les livraisons sont actives. Les commerçants vont être bientôt obligés de livrer sur les stocks transportés aux clos, et, d'habitude, ils augmentent alors leurs prix de 25c ; il n'a pas encore été question de cette augmentation cette année, mais elle est dans l'ordre des choses possibles.

Il arrive quelques chars de bois de chauffage, qui sont enlevés à des prix fermes.

### CUIRS ET PEAUX

Il règne une grande animation dans le marché des peaux. Les marchés des Etats-Unis, se sont mis, ces jours-ci à monter très rapidement, et ils ont atteint des prix qui ont permis aux commerçants de peaux de Montréal d'exporter avec profit tout ce qu'ils avaient de disponible. Montréal a exporté des peaux à Chicago, ce qui est le monde renversé. Les prix que l'on fait aux tanneurs sont de 9 cents pour les peaux de boeuf No 1; 8 cents pour les No 2, et 7 cents pour les Nos 3. On paie à la boucherie, 8 cents, 7 cents et 6 cents respectivement; mais il n'y a pas de prix régulier. Les peaux d'agneaux sont à 60 cents. Pour les peaux de veaux No 1 on paie 6 cents et pour les peaux No 2, 4 cents la livre.

Le marché des cuirs ne s'est pas mis à l'unisson de celui des peaux, ce qui fait le désespoir des tanneurs ; les achats de la manufacture sont toujours restreints ; les manufacturiers n'ont que quelques commandes d'assortiment à exécuter et quelques-uns ont déjà commencé les préparations pour l'inventaire. Les prix sont très fermes, mais on ne peut pas obtenir la moindre avance.

### DRAPS ET NOUVEAUTES

On a reçu, chez les marchands de gros, de nombreuses commandes d'assortiment, cette semaine et la précédente, et les voyageurs prennent quelques commandes — très légères — en marchandises du printemps.

En général, les marchands détailleurs sont très prudents et n'achètent que pour les besoins bien constatés de la saison. Les paiements se font un peu moins libéralement.

En fait de prix, il n'y a aucun changement à signaler, sauf sur une ligne où les fabricants se faisaient concurrence en coupant les prix ; la concurrence va cesser, dit-on, et les prix vont reprendre leur ancien niveau.

### EPICERIES

Les épiciers de gros sont activement occupés à exécuter les commandes livrables avant la fin de la navigation.

Les affaires, comme chiffres, sont excellentes pour eux, d'autant plus que presque toutes les marchandises ont haussé, ce qui leur permet de prendre un bénéfice raisonnable au lieu de vendre au prix coûtant. Pourvu que les acheteurs paient convenablement, les marchands de gros seront parfaitement satisfaits de leur saison d'automne.

Les sucres ont été actifs et fermes, aux prix de la semaine dernière, 3 1-4 à 3 3-4 cents pour les jaunes; 4 1-8 cts pour les granulés en quarts, 4 1-4 cents par demi-quarts et 4 1-16 cents en lots de 10 quarts et plus.

Il y a eu une bonne demande en conserves de tout genre : légumes, viandes, poissons, etc., à des prix fermes, en hausse de 5 à 10 cents sur les prix d'ouverture; les fruits secs ont été très actifs et l'on a hausse de 1-2 cent les prix des valence ; on cote aujourd'hui les fine off talk de 5 1-2 à 6 cents ; les Selected 6 cents et les 4 couronnes layers 6 1-2 cents. Les Corinthe et les Malagas sont fermes et sans changement.

Les noix de Grenoble manquent totalement en ce moment, et les premiers arrivages ne sont attendus qu'au milieu de décembre. Les prix à livrer ne sont pas encore établis. Il est probable qu'il y aura hausse sur cet article, car il sera plus rare.

Un courtier de Marseille à qui on avait donné une commande de 150 balles à écrit qu'il ne pourrait fournir que de 100 à 100 balles aux prix mentionnés. Il y a également une grande fermeté dans les figues, pour lesquelles une demande extraordinaire se produit dans l'ouest.

Pour les huiles de pétrole, nous en parlerons sous le titre spécial qui leur appartient.

### FERS, FERRONNERIES, ETC.

Le marché de la ferronnerie a pris beaucoup d'activité, cette semaine ; les acheteurs de la campagne se sont présentés en nombre et ont donné de bonnes commandes qu'ils veulent se faire livrer au plus tôt. Les prix des tôles sont fermes ; la petite tôle noire en boîtes est à $2.50. L'escompte sur le clou coupé est maintenant de 15c au lieu de 10c. Les fontes ont eu quelques transactions pour expédition immédiate à des prix soutenus. Il y a baisse légère sur les fiches, qui sont à 40 p. c. d'escompte.

### GRAINS ET FARINES

Les marchés d'Europe n'ont pas répondu hier à la hausse de la veille, à Chicago ; en conséquence les cours du blé ont baissé partout sur les marchés de spéculation. Les prix du disponible sont cependant restés fermes à New-York comme à Chicago ; et les nouvelles de la situation générale sont plutôt favorables à la fermeté qu'à la baisse. On peut donc s'attendre encore une fois à une reprise prochaine. D'autant plus que la clôture, à Chicago, a été beaucoup plus ferme, regagnant 1¼c sur lecours le plus bas sur décembre.

A Winnipeg, les prix du No 1 dur sont de 71½ à 72c en gare. A Fort William, on cote le No 1 dur, à flot, 82c ; à Midland, en gare, 88c ; à Toronto, fret lacs et rails, 93c.

Le blé d'Ontario se vend 85c à la campagne, dans l'Ouest.

Les grains grossiers, dans le Haut-Canada, sont sans changement notable, sauf l'avoine, qui est un peu plus ferme : No 2, blanche, 21½c ; No 2, mélangée, 20 à 20½c.,

Sur notre place, l'avoine est tenue à 27c, avec acheteurs à 26 ou 26½c ; les pois se tiennent entre 52½ et 53½c; le sarrasin, entre 38½ et 39c, et l'orge à moulée, à 34c.

Les farines restent en bonne demande, à des prix fermes pour celles du Manitoba, et simplement soutenus pour celles d'Ontario. Les farines d'avoine sont très fermes et les issues de blé soutenues.

### HUILES, PEINTURES ET VERNIS

Les huiles de pétrole sont en baisse ; l'huile américaine de 1½c et l'huile canadienne de ½c par gallon. Il est assez curieux que le prix de l'huile baisse au moment où il va s'en faire la plus grande consommation. On vend, par conséquent, l'huile américaine Acme 18½c ; Acme Water White, 20c ; Astral, 22 c ; l'huile canadienne au char, 15c ; en lots de 20 quarts, 15½c, et au quart 16c.

Les huiles industrielles sont soutenues et sans changement de prix. Il y a beaucoup de fermeté dans les peintures ainsi que dans le verre à vitres.

### LAINES

La demande en laines, pour les Etats-Unis, est active et les prix sont à la hausse, pour toutes les laines domestiques. On paierait à la campagne pour la toison, de 20 à 23c, suivant qualité ; les laines arrachées sont cotées ici de 21 à 22c la livre.

### POISSON

Le marché du poisson est actif ; les approvisionnements sont à peu près complets dans le gros et les prix prennent leur niveau. Le hareng a baissé de 25c et se vend : Cap Breton, $4.25, et Labrador, $4.75 le quart. La morue verte, d'un autre côté, est plus ferme ; la morue No 1 grosse, fait de 2¾ à 3c ; la morue en draft, de 3 à 3¼c. On offre de la truite des lacs à $4 ou $4.25 le demi-quart. Le poisson fumé est abondant et à prix faciles.

### SALAISONS

Il y a beaucoup de fermeté dans toutes les lignes de lard salé, fumé, saindoux, etc. ; mais sans changement de prix.

## DON DE $10,000

Le trésorier de la société de bienfaisance pour les femmes accuse réception, avec reconnaissance, d'une somme de $10,000, don d'un ami, par l'entremise de Mme Annie Wheeler. Cette somme devra être ajoutée au fonds permanent de la société, et le revenu annuel devra être exclusivement employé à l'entretien des patients de l'institution.

## FETE AUX HUITRES

Une réunion des plus agréables a eu lieu, au poste des pompiers No 3, hier après-midi, à l'occasion d'une présentation au pompier O'Reilly, de la part de ses amis du poste de la rue St Gabriel. Ces derniers étaient représentés par les capitaines Doolan et Brière, et le pompier Guthrie. L'adresse fut lue par l'assistant-chef Jackson. Le cadeau, dit-on, n'est pas à dédaigner.

Berlin, 20—Une explosion de grisou a eu lieu dans une houillère de Recklinghausen, Westphalie. On a retrouvé 25 cadavres et quarante à cinquante hommes sont encore enterrés dans la mine.

## PARC SOHMER

Magnifique représentation au Parc Sohmer dimanche. Tous des artistes étrangers. 17-2

## GRANDE REDUCTION DE 40 0|0

Une prime de $10.00 réduite à $6.00.
Une prime de $20.00 réduite à $12.00.
Une prime de $30.00 réduite à $18.00.
Une prime de $40.00 réduite à $24.00.
Une prime de $50.00 réduite à $30.00.
Enfin une prime de $100.00 réduite à $60.00.

Billet de dépôt réduit au montant de la prime. Et pour plus de facilité, la prime payable en trois paiements égaux, 1-3 comptant, 1-3 à 12 mois et l'autre 1-3 à 24 mois, sans intérêt. Celui, cependant, qui désire payer comptant. reçoit un escompte de 3 p.c.

Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, 9 Côte St Lambert. 15—n

## TOUT LE MONDE PEUT ETRE PROPRIETAIRE CHEZ LUI

Voulez-vous être propriétaire chez vous ?

D'autres le sont, pourquoi ne le seriez-vous pas ?

C'est très simple et très facile, et vous serez surpris d'apprendre avec quelle facilité vous pouvez le devenir. Les jeunes gens, garçons et filles, peuvent commencer à poser les fondations d'une maison dont ils seront propriétaires et à acquérir ainsi une fortune aussitôt qu'ils peuvent épargner de $1 à $1.50 par semaine. Bureau ouvert tous les jours, y compris le dimanche; bureau en face de la gare du Mile End, rue St Laurent. 20,21,24

## AVENTURE D'UNE JEUNE FILLE

### Exploitée par un personnage inconnu

Une jeune fille donnant le nom de Rebecca Armstrong, et disant venir de Troy, s'est plainte, hier, aux officiers du service secret du Canada, qu'elle s'était fait voler une somme de $50. Elle raconte qu'elle est arrivée de Troy lundi, et a passé la journée en quête d'une situation. Elle avait en sa possession, $66, fruit de ses économies. Ce soir-là, elle lut une annonce dans un des journaux et y répondit en personne. Elle dit ne pas se souvenir du nom de la rue où elle se rendit, mais c'était dans le haut de la ville, et faisait face à un square public. Un monsieur l'a reçue au salon et l'a engagée moyennant $10 par mois, pour entrer en service chez une famille, demeurant dans un village, situé près de Toronto. Elle devait partir mercredi soir de la gare Bonaventure. L'inconnu la rencontra à l'heure fixée, mais lui annonça que des affaires pressantes le retiendraient à la ville jusqu'au lendemain. La plaignante dit qu'elle a été conduite à un hôtel des environs de la gare, et que le lendemain matin, en s'éveillant, elle s'aperçut que $50 de son argent avaient disparu. Le propriétaire de l'hôtel auquel elle raconta son histoire, fit tout ce qu'il put afin de lui venir en aide, et lui acheta même un billet de passage pour Troy, où elle a déclaré désirer retourner.

Les officiers du service secret sont sous l'impression que le coupable est le mystérieux individu qui a fait parler de lui dernièrement dans les journaux, au sujet de son prétendu bureau de placement de la rue Metcalfe.

## PAUVRE ALIENE

M. Wm. Baker, de Plattsburg, N.Y., est arrivé à Montréal mardi dernier, accompagné de son fils, âgé de 21 ans, et qui est atteint d'aliénation mentale. Le jeune homme ne peut subir la domination de personne. Le père a eu l'intention de l'envoyer à Gaspé, où son oncle, le propriétaire de l'hôtel Baker, prendrait soin de lui pendant un certain temps.

Le pauvre idiot et son père devaient s'embarquer pour Gaspé à bord du "Campana", mais quelques instants avant le départ, le jeune homme disparut, et, quand on le retrouva, le navire était parti.

Mercredi dernier, pendant que son père était allé faire une visite, le fils disparut encore et on ne l'a retrouvé qu'hier, dans l'après-midi. Il était épuisé de fatigue, n'ayant pas mangé depuis la veille.

M. Baker va faire interner son fils à la Longue-Pointe, aujourd'hui.

## POUR LES POMPIERS

Le chef Benoit accuse réception, avec reconnaissance, de la somme de $20 de la part de l'association des pompiers vétérans, pour le fonds de secours des veuves et des orphelins des membres de la brigade du feu.

## L'ASSOCIATION DES EPICIERS

Les membres de l'association des épiciers de Montréal se sont assemblés hier dans la bâtisse du Board of Trade. On y a discuté des questions qui seront à l'ordre du jour lors de la grande réunion qui doit avoir lieu à Toronto, le 24 prochain. M. Charles Chaput occupait le fauteuil. Il a été décidé que la délégation suivante se rendrait à Toronto : MM. Charles Chaput, J. E. Quintal, H. Laporte, G. A. Childs et S. J. Carter.

## CONFERENCE

Son Honneur le maire Wilson-Smith présidera la conférence du Dr Johnston, qui aura lieu ce soir dans la salle des Y. M. C. A.

## A L'EGLISE ST-ANTOINE

Le programme musical suivant sera exécuté à l'église St-Antoine, dimanche prochain, le 22, à l'occasion de la fête de Ste-Cécile, patronne des musiciens.

Messe de 10 heures. — Messe de Noël, de Fauconnier. Offertoire, Gallia, de Gounod.

Les solistes seront MM. A. G. Plamondon et H. Bruyère, ténors ; A. Hamilton, J. T. Scanlan, R. Bissonnette et L. U. Charlebois, basses.

Le sermon sera fait par le Rév. Père O'Brien, S. J., directeur du collège Loyala.

Au salut de 7.30 heures, l'on chantera le Sanctus de la messe de Noël, de Fauconnier ; l'Ave Maria, de Fauconnier ; le Tantum Ergo, de Rossini.

Le sermon sera fait par M. l'abbé Harris.

Le choeur et l'orchestre seront dirigés par le maître de chapelle E. F. Casey. Miss Donavan accompagnera à l'orgue.

Il y aura à l'occasion de la fête de Ste-Cécile, bénédiction d'un nouvel autel.

Paris, 20—Le conseil municipal, dans sa séance de ce jour, a voté sans discuter, les crédits nécessaires pour payer les dépenses qui incombent à la ville de Paris, en raison des fêtes données en l'honneur du tsar et de la tsarine.

## A NOS CLIENTS ET AMIS

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos clients et amis que la société Dufresne et Mongenais, a été dissoute de consentement mutuel et que M. J. B. A. Mongenais continuera seul les affaires sous la même raison sociale.

Nous profitons aussi de l'occasion pour offrir à notre nombreuse clientèle, nos plus sincères remerciements pour l'encouragement et la confiance qu'elle a bien voulu nous témoigner depuis la fondation de la maison.

Et nous espérons que nos amis feront comme par le passé et continueront à nous honorer de leurs commandes qui, certainement, seront remplies avec le plus grand soin et une promptitude irréprochable par des employés experts dans le commerce d'épicerie.

Nos importations d'automne sont arrivées et nous sommes maintenant en position de satisfaire la clientèle la plus capricieuse.

Nos liqueurs et nos vins sont tous de première crue et des plus hautes marques ; nos conserves, pâtes alimentaires, biscuits importés, chocolats, etc., etc., portent tous l'étiquette des maisons européennes les plus en renom.

Enfin, nos thés et cafés sont de qualité à soutenir la réputation d'une vieille maison.

Tant qu'aux prix, notre position comme acheteurs, et notre longue expérience nous permettent de défier la concurrence la plus acharnée, car toutes nos importations nous viennent directement du fabricant.

Nous invitons donc tout spécialement les familles qui ne connaissent pas notre maison, à venir nous donner une petite commande d'essai et nous sommes persuadés qu'après avoir reçu et goûté nos marchandises, elles diront comme bien d'autres : "Acheter une fois de cette maison c'est l'adopter."

DUFRESNE et MONGENAIS
221 St Jacques,
Montréal.

## LA DEPOSITION DE MGR IRELAND

### Une dépêche étrange que l'on dit venir de Rome

### LES DISPOSITIONS DU PAPE ENVERS L'ARCHEVEQUE DE ST-PAUL

### L'influence des jésuites et du cardinal Satolli

New-York, 20 — Une dépêche spéciale datée de Rome et adressée au "Journal," dit :

"Malgré la pression exercée par les Jésuites, soutenus par le cardinal Satolli, le pape est encore indécis sur ce qu'il doit faire au sujet de l'archevêque Ireland. Sa Sainteté craint de soulever un dangereux conflit dans l'église américaine et peut-être même un schisme, Léon XIII, cependant, a directement demandé à l'archevêque de St Paul des explications au sujet de sa conduite. Dans ce but, il lui a écrit une lettre, conçue en des termes très paternels, l'engageant à se conformer aux opinions générales de l'épiscopat catholique, même en ce qui n'affecte pas les dogmes de la religion.

"Si cette lettre reste sans effet, le pape, propablement, appellera Mgr Ireland à Rome, afin que ce dernier puisse se justifier. En somme, pour le moment, Sa Sainteté paraît bien disposée vis-à-vis Mgr Ireland, mais au Vatican, l'on craint que ces bonnes dispositions ne changent d'une minute à l'autre, parce que les Jésuites gagnent de plus en plus d'influence dans l'entourage du Souverain Pontife, et aussi parce que certains cardinaux qui n'appartiennent pas à cet ordre religieux, se prononcent contre le prélat américain.

"Ce dernier n'a pas d'ami au Vatican, cependant, le cardinal Rampolla, secrétaire particulier du pape, désapprouve toute proposition tendant à l'adoption de mesures violentes, dans cette affaire.

"C'est surtout grâce à cette opposition que les Jésuites ,ainsi que Mgr Satolli, n'ont pas encore réussi, jusqu'à ce jour, à faire déposer Mgr Ireland. Si celui-ci va à Rome, il est probable que tout sera arrangé sans violence."

## NOUVELLES DE WINNIPEG

### Accusé de meurtre — Le niveau du lac Manitoba — Le prix du blé — La mairie de Winnipeg — Suicide.

Winnipeg, 20 — Arthur Gerhold, garçon de ferme à Newdale, tua, il y a deux mois, d'un coup de revolver, Joseph Henry, puisatier à l'emploi du gouvernement, qui l'avait menacé. Son procès vient de se terminer, mais le jury n'a pu s'accorder. On lui fait maintenant un procès devant un autre jury.

—On discute le projet d'abaisser le niveau du lac Manitoba. Ce serait un grand avantage pour les fermiers, et cela ferait aussi de Winnipeg un centre manufacturier, car les pouvoirs d'eau seraient développés.

—Le prix du blé, au Manitoba, continue à être fort élevé et les fermiers encaissent de jolis bénéfices par suite de la concurrence que se font les grandes minoteries.

Pas un seul boisseau de blé dur No 1 n'a été exporté en Europe, cette année. Le prix en a été trop élevé pour que les exportateurs pussent l'acheter.

—Il y a quatre candidats pour la charge de maire à Winnipeg, mais la "Social Purity League" n'est satisfaite d'aucun d'eux et se propose de présenter un cinquième candidat.

—Un garçon de ferme, nommé Stevenson, et qu'on dit venir de Belleville, Ont., s'est suicidé hier à Rosser, en se coupant la gorge.

## LA QUESTION TURQUE

### Les sentences du tribunal spécial

Londres, 20 — Le "Daily News" publie aujourd'hui une dépêche de Constantinople disant que sir Philip Currie, ambassadeur anglais, a demandé une explication à la Porte, au sujet de l'arrestation du Rév. Macallum, missionnaire anglais, qui distribuait des secours aux malheureux de Marash.

Une dépêche de Paris au "Daily News" dit qu'au cours d'une entrevue, M. Milo A. Jewett, consul des Etats-Unis à Sivas, Asie Mineure, mais actuellement à Paris, a annoncé qu'il partirait aujourd'hui pour New-York. Il dit que la récolte en Arménie a été bonne. Elle aurait été meilleure si les paysans, par suite des troubles, n'eussent pas moins semé qu'à l'ordinaire. M. Jewett dit qu'il y a beaucoup de misère à Sivas. Il y a environ un quart des boutiques arméniennes qui sont ouvertes. Les propriétaires, pour se mettre en sûreté, ont dû prendre des associés turcs.

Paris, 20 — Une dépêche de Constantinople dit que comme le sultan a promis de suspendre le tribunal spécial le 9 novembre, M. Cambon, ambassadeur français, attaquera la validité des sentences prononcées par ce tribunal après cette date, surtout celle portée contre l'évêque arménien condamné à mort pour avoir eu un revolver chargé dans sa maison.

Londres, 20 — La succession de George du Maurier, dessinateur et romancier, est estimée à £47,380.

## VANTES PAR LES PLUS GRANDS ARTISTES DU MONDE

Les pianos de Heintzman et Cie ont reçu les plus grandes louanges tant ici qu'à l'étranger. Lors de l'Exposition coloniale, à Londres, Angleterre, M. Arthur L'Estrange, qui a obtenu une médaille d'or du conservatoire de Musique de Paris, choisit les grands pianos de cette maison, pour son concert dans la Royal Albert Hall, où se réunirent 15,000 personnes. Il y a un an, lorsque M. R. Watkin Mills, le fameux artiste anglais, visita le Canada, il choisit un piano Heintzman pour son grand concert, à la salle Massey, et après s'en être servi, dit : "Le son sonore de cet instrument est ce que nous apprécions, nous autres, chanteurs." Il y a un an, madame Albani, lors de sa tournée en Canada, ne voulut se servir d'aucun autre instrument que du grand piano-concert de cette maison, et elle en a été si satisfaite, qu'elle a décidé de ne pas employer d'autre piano que le piano Heintzman, pendant la prochaine tournée qu'elle a décidé de faire cet hiver en Canada.

M. C. W. Lindsay, représentant de la maison de Montréal, fournira les instruments pour les concerts dans cette province.

## Pardessus d'Hiver...

Nous faisons une spécialité d'étoffes à pardessus pour messieurs—Ces étoffes sont achetées avec le plus grand soin—les prix sont BAS—plus bas qu'ailleurs—et notre tailleur SAIT tailler et BIEN tailler.

Meltons français — toutes les couleurs.
Naps—" Etoffes Molleton ", bleu-noir.
Beavers — onze variétés à choisir — bleu, noir, noir-bleu, etc.
Frieze — véritable Frieze — drab, bleue, noire, etc.

Venez nous voir et voyez ce que nous pouvons faire pour vous.

**Letendre & Arsenault**
1491-1493 rue Sainte-Catherine

LA MAISON DE CONFIANCE

La seule maison aux nombreux départements, ne vendant exclusivement qu'au comptant

## La Maison Hamilton

La maison qui a le plus fait pour réduire le coût des marchandises utiles dans les familles. Le magasin que le public a proclamé comme étant celui qui donne le plus d'intérêt à chacun, comme réductions

**Lignes Spéciales de Sous-Vêtements et de Bas d'Enfants pour Samedi**

Le temps qu'il fait ces jours-ci nous annonce qu'il est de la plus grande importance de se précautionner contre les froids rigoureux de l'hiver.
Bas en laine noire par côtes, talons et bouts de pieds en mérinos, pour 18c la paire.
Bas en cachemire noir très pesants, pour dames, pour 25c la paire.
Bas en cachemire, par côtes, pour garçons, genoux doubles, pour 19c la paire.
Corps en laine par côtes avec collets hauts et manches longues, pour dames, 19c.
Corps en laine par côtes collets hauts et manches longues, devant ouvert, pour dames, 25c.
Beaux corps tout laine, par côtes, collets hauts et manches longues, devant ouvert, avec taille, pour 49c.

**Lignes Spéciales de Gants pour Samedi.**

Gants de cachemire noir, doublés, pour 15c la paire.
Gants en laine noire, pour dames. 25c la paire.
Gants en laine blanche avec dessus brodés en laine noire, pour 27c.
Gants en kid noir, avec coutures de couleurs, et dessus brodés, 4 grands boutons en écaille, pour $1.19.

**Petits Manteaux d'Enfants.**

200 Manteaux en Flanelle Edredon, doublés en flanelle et garnis en Angora, pour bébés, samedi, 72c chacun.

**Lignes Spéciales de Chapeaux et Fleurs pour Samedi.**

215 Chapeaux garnis " Sailors " et aussi Chapeaux de promenade, valant de 75c à $1.50 Samedi après-midi, 25c chacun.

**Lignes Spéciales pour Amusements d'Enfants les Jours de Congé.**

Pour les petites filles : Grandes poupées valant 20c pour 10c.
Pour les petits garçons : Sets d'outils de charpentiers, au complet, valant 35c pour 25c.

**La Maison Hamilton,** Rues Ste-Catherine Peel et Carré Dominion

## LES ELECTEURS PRESIDENTIELS

### Les derniers rapports du vote électoral

Le "Times", de New-York, donne le résultat suivant du vote qui sera donné par les électeurs chargés d'élire le président des Etats-Unis en février prochain :

Pour McKinley

| | Vote. | Pluralité. |
|---|---|---|
| Maine | 6 | 47,500 |
| New Hampshire | 4 | 35,000 |
| Vermont | 4 | 40,000 |
| Massachusetts | 15 | 168,000 |
| Rhode Island | 4 | 24,000 |
| Connecticut | 6 | 53,000 |
| New-York | 36 | 273,000 |
| New Jersey | 10 | 77,000 |
| Pennsylvanie | 32 | 301,000 |
| Delaware | 3 | 4,000 |
| Maryland | 8 | 32,000 |
| Virginie Ouest | 6 | 12,000 |
| Ohio | 23 | 52,000 |
| Kentucky | 12 | 260 |
| Indiana | 15 | 18,000 |
| Michigan | 14 | 50,000 |
| Illinois | 24 | 138,000 |
| Wisconsin | 12 | 105,000 |
| Minnesota | 9 | 48,000 |
| Iowa | 13 | 72,000 |
| Dakota Nord | 3 | 6,000 |
| Californie | 9 | 3,000 |
| Oregon | 4 | 2,300 |
| | 272 | |

Pour Bryan

| | Vote | Pluralité |
|---|---|---|
| Virginie | 12 | 20,000 |
| Caroline du Nord | 11 | 20,000 |
| Caroline du Sud | 9 | 40,000 |
| Georgie | 13 | 34,000 |
| Floride | 4 | 19,000 |
| Tennessee | 12 | 15,000 |
| Alabama | 11 | 30,000 |
| Mississippi | 9 | 42,000 |
| Missouri | 17 | 62,000 |
| Arkansas | 8 | 75,000 |
| Louisiane | 8 | 35,000 |
| Texas | 15 | 80,000 |
| Dakota Sud | 4 | 500 |
| Nebraska | 8 | 14,000 |
| Kansas | 10 | 12,000 |
| Montana | 3 | 29,000 |
| Wyoming | 3 | 300 |
| Colorado | 4 | 129,000 |
| Idaho | 3 | 15,000 |
| Utah | 3 | 50,000 |
| Nevada | 3 | 6,500 |
| Washington | 4 | 9,005 |
| Kentucky | 1 | ...... |
| | 175 | |

Les derniers rapports de Wyoming laissent à entendre qu'une division des électeurs pourrait bien avoir lieu. Mais la fortune semble favorable à Bryan.

## NOTES MARITIMES

Le Vancouver, capitaine Williams, de la compagnie Dominion est parti ce matin pour Québec, où il complètera son chargement.

Le vapeur Memphis, capitaine Logg, de la compagnie Dominion, est parti pour Bristol avec une cargaison générale. Le capitaine Logg commandait autrefois le vapeur Mégantic.

Le Gerona, de la compagnie Thomson, capitaine Baxter, partira vers le commencement de la semaine prochaine pour les vieux pays avec une cargaison générale.

Le Rosarian, de la compagnie Allan, capitaine Dunlop, est parti hier après-midi pour Londres, avec un chargement général complet, en outre de 181 têtes de bétail et 537 moutons.

Le Laurentian, capitaine McDougall, de la compagnie Allan, est parti pour Liverpool avec un chargement général complet et 300 têtes de bétail.

La profondeur de l'eau à Sorel était hier de 29 pieds et 7 pouces ; dans le port de Montréal, elle est de 28 pieds et 9 pouces.

### LE MEMPHIS

Londres, 20—Le steamer anglais Memphis, naufragé mardi soir, dans la baie de Dunlough, sur la côte sud de l'Irlande, est maintenant complètement disparu. Les débris du naufrage, surtout les marchandises que les vagues jettent sur la côte, sont volées par des marchands de grog.

Un câblegramme reçu hier aux bureaux de MM. Elder, Dempster et Cie, agents locaux pour la compagnie propriétaire du Memphis, rapporte que deux des employés chargés de prendre soin des animaux à bord sont au nombre des personnes noyées. Leurs prénoms sont Arthur et Edwards.

### MOUVEMENT DES VAPEURS OCEANIQUES

Arrivages :

Vapeur State of Nebraska, arrivé à New-York, parti, de Glasgow.
Vapeur Britannic, arrivé à Queenstown, parti de New-York.
Vapeur Corean, arrivé à Glasgow, parti de Philadelphie.
Vapeur H. H. Meir, arrivé à New-York, parti de Brême.
Vapeur Werkendam, arrivé à New-York, parti de Rotterdam.
Vapeur Germanic, arrivé à New-York, parti de Liverpool.

PAR BENNING & BARSALOU

## VENTE SPECIALE

AU COMMERCE

## Très Importante

DE L'IMMENSE STOCK DE

## MODES en GROS

Appartenant ci-devant à

**JOHN MACLEAN & Co.**

(Par catalogue) à l'encan.

Les soussignés ont reçu instructions de vendre aux magasins

**No 23 rue Ste-Hélène, Montréal**

**Lundi, le 30 Novembre, Mardi, Mercredi et Jeudi, les 1er, 2 et 3 Décembre**

Tout le fonds de commerce se montant, d'après l'inventaire, à environ

**$106,000.00**

CONSISTANT

**Nouveautés, Soies, Satins, Velours, Modes, Rubans, Chapeaux de feutre et de paille, Fleurs, Plumes, Ornements et Garnitures de Chapeaux, Dentelles, Voiles, etc., etc.**

— AUSSI —

Ameublements de bureaux, Fixtures, valises de voyageur, coffres-forts, etc., etc.

Nous attirons tout spécialement l'attention du commerce sur cette vente très importante de marchandises de récente importation et en parfaite condition.

Nous attirons plus particulièrement l'attention des marchands de modes en gros et en détail, des modistes en chapeaux et couturières sur les lignes très considérables de **Rubans, Fleurs, Plumes, Chapeaux et Garnitures, Ornements, Soies et Velours etc., etc.**

Le tout pour être vendu

**ABSOLUMENT SANS AUCUNE RESERVE**

en lots convenables au commerce de la ville et de la campagne.

Le stock sera visible vendredi, le 27, et samedi, le 28 novembre.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente.

Conditions libérales.

Vente chaque jour à **dix heures a.m.**

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs

16—3

### PORT DE MONTREAL

VAISSEAUX QUI ONT QUITTE LE PORT

Vapeur Memnon, Lugg, Bristol, Elder, Dempster et Cie, cargaison générale.
Vapeur Vancouver, Williams, Liverpool, D. Torrance et Cie., cargaison générale.
Vapeur Frey, Bentzon, Londres, R. Reford et Cie, cargaison générale.

VAISSEAUX DANS LE PORT

Caspian, Pickering, H. et A. Allan.
Greta Holme, McLean, Kennedy et Cie.
Tiber, Delisle, H. Dobell et Cie.
Gerona, Baxter, R. Reford et Cie.

GOELETTE

Maggie H. Albert, C. A. Boucher.

### PORT DE QUEBEC

Québec, 20

Le Tritonia est arrivé de Montréal, en route vers l'océan.

Le Lake Ontario est aussi arrivé de Montréal en route vers l'océan.

Arrivage du Cervona, de Montréal, à 4.30 heures hier soir. Le Cervona continue sa route vers les ports européens.

Le Laurentian est arrivé à sept heures, hier soir, de Montréal, et est reparti ce matin pour les vieux pays.

Le Nether Holme, est arrivé de Montréal à huit heures, hier soir et a jeté l'ancre dans le courant pour y compléter sa cargaison.

L'Acadian, en route de Montréal aux ports européens, est arrivé à 9.15 heures, hier soir.

### RAPPORTS DU GOLFE

Québec, 20

L'Islet—Temps clair ; vent du nord-est.
Rivière du Loup—Temps clair ; vent violent du nord.
Pointe aux Pères—Nuageux ; vent violent du nord-ouest.
Rivière Martin—Nuageux ; vent violent du nord-ouest.
Cap Magdeleine—Il est tombé ici un peu de neige ; vent violent du nord-ouest. Départ du Campana.
Fame Point—Nuageux ; vent violent du nord-ouest. Départ du Scandinavian.
Pointe St Pierre—Temps clair ; vent violent du nord-ouest.
North Shore—Temps clair ; vent du nord-ouest. Départ de deux steamers.
Iles Caribou—Départ, hier midi, de la goélette Ste Anne.
Anticosti—Nuageux ; vent du nord- ouest.
Meat Cove—Nuageux ; vent du nord-ouest.
Cap Ray—Pluie abondante ; vent du nord-ouest.

### DIVERS

Le State of Nebraska, de la compagnie Allan, est arrivé de Glasgow à New-York, hier matin.

Le Corean, qui a quitté Philadelphie pour Glasgow via St Jean, Terreneuve, est arrivé à destination hier après-midi.

### DESASTRES

Rotterdam, 20—Le vapeur Spaarndam, de la compagnie Netherlands, parti de New-York le 7 novembre pour Rotterdam, s'est échoué à Maasluise, à dix milles d'ici, en traversant un épais brouillard. On a dû décharger le steamer pour le remettre à flot.

Londres, 20—Le vapeur anglais Torgorm capitaine Mackintosh, de Savannah, est arrivé hier à Liverpool. Pendant son voyage, il est venu en collision avec le vapeur anglais City of Perth. Les deux vaisseaux sont endommagés.

AMUSEMENTS

## ACADEMIE DE MUSIQUE

SPARROW & JACOBS, locataires et gérants

**M. John Hare** et la troupe du théâtre Garrick

Lundi et Samedi—**A Pair of Spectacles** et "When George the Fourth was King." Mardi, vendredi et samedi matinée seulement—**CASTE.** Mercredi et jeudi soir—**THE HOBBY HORSE** (c'est la première fois que cette pièce est jouée en Amérique. Sièges réservés—au bureau des billets. Téléphone No 6048.

Semaine prochaine—**Ben Hur.** 13—6

## QUEEN'S THEATRE . . . . .

SPARROW & JACOBS, seuls gérants.

— PRIX POPULAIRES —

Matinées à bon marché. Mardi, Jeudi et Samedi. 15c et 25c PAS PLUS HAUT.

Cette semaine A HOUSE OF MYSTERY, Drame,

Sièges en vente au théâtre. Semaine prochaine IN OLD KENTUCKY. 13—6

**THEATRE ROYAL**—Toute cette semaine, après-midi et soir. THE CITY SPORTS Burlesque. prix des matinées : 10 et 20c. Soirées: 10. 20 et 30c. Contrôle ouvert toute la journée. Semaine prochaine : The London Guilty Girls. 13-6

**THEATRE FRANÇAIS**—W. E. PHILLIPS, locataire et gérant. — Toute cette semaine, **Hands Across the Sea,** le plus grand de tous les mélodrames avec cinq actes de vaudeville, en tête duquel figurent **Les Soeurs Hahr,** danseuses acrobates. Prix—10c, 20c et 25c. La semaine prochaine—In Morocco. 13—6

**DANSE ET BONNE TENUE**—Les classes s'assemblent comme suit: au **Queen's Hall,** élèves avancés les lundis et vendredis à 8 p.m., commençants, les mardis et jeudis, à 8 hrs p.m., les jeunes, les mardis et vendredi à 3½ et 4 hrs p.m. La réunion de cette semaine est remise à samedi soir, le 21, à 8 p.m. Les classes à Westmount Elm Hall s'assemblent les mercredis et samedis, à 8 hrs p.m. et les lundis et samedis à 10 hrs a.m. Lachine, les mercredis et samedis à 4 hrs p.m. Toutes ces classes sous ma direction personnelle. 277—n A. ROY MACDONALD.

**ACADEMIE DE DANSE DU PROFESSEUR DURKEE, 81 Avenue Union**—L'école qui coûte le moins cher, si l'on considère le bien qu'on en retire. Des nouvelles classes pour les commençants se forment maintenant le lundi et le jeudi soir. 266—n

**SOUS LE PATRONAGE VICE-ROYAL** Ecole choisie du PROF. NORMAN, **127 rue Stanley.** Si vous désirez suivre une classe choisie, venez voir la mienne. Une visite vous convaincra. Soir à 8 hrs p.m. Après-midi à 4 hrs p.m. Leçons privées à n'importe quelle heure. On enseigne les danses de fantaisie. Tel. 3834. Envoyez chercher une circulaire 265—n

**CONSERVATOIRE DE DANSE**—Bonne tenue et entraînement physique, 2269 rue Ste Catherine.
La classe des commençants, les lundis et mercredis à 8 hrs p.m. Classes des avancés les mardis et samedis à 8 p.m. Les jeunes, les mardis et jeudis à 4.15 p.m. Ma salle est complètement remise à neuf plancher neuf en érable. Envoyez chercher une circulaire. Tél. 4635.
267—n GEO. F. BEAMAN.

## Les BAINS TURCS...

qui sont de véritables Bains Turcs

Allez aux

## BAINS LAURENTIENS

Si vous voulez avoir ce qu'il y a de mieux en fait de bains.

Eau pure et fraîche à toute heure.

...BAINS LAURENTIENS

Angle des rues Craig et Beaudry. 280-n

**THE PROMOTIVE OF ARTS CO., limitée**—Incorporée par lettres patentes, 7 octobre 1896—No 1687 rue Notre-Dame—Tirage ordinaire chaque vendredi—Billets 10 cents—Au delà de $5,000 distribuées chaque semaine. 9—26

### BILLETS ESCOMPTES

Argents reçus en dépôt. Intérêt payé 12 pour cent par année.

R. J. DEMERS,
Banquier, 1580½ rue Notre-Dame.
Téléphone Bell 1098. 17—3

## Union Artistique Royale Canadienne

(Incorporée en vertu de lettres patentes, le 14 Février, 1894 )

*238 et 240 rue ST-JACQUES*

DISTRIBUTION D'ŒUVRES D'ART

Les classes commenceront le 1er octobre. L'enseignement gratis. On demande des élèves.

59—n

## MINESD'OR

De la Colombie Anglaise

Je recommande tout spécialement :

Big Three, $0.10.
Monte-Christo, $0.20.
B. C. Gold Fields, $0.15.
Alberni Mountain Rose, $0.10.

Le " Mining Record " dit : " Dans la " Mountain Rose " l'or libre se voit sur une grande étendue,"

M. QUENEAU, Courtier,
No 207 New-York Life Insurance Blg.,
Montréal.

14—13P

DR. ADAM

Gomme du 10c pour le mal de dents.

15—11

## AVIS

Les Syndics de la paroisse de St Jérôme, donnent par les présentes avis, que les plans et devis, pour la construction d'une église, sacristie, etc. ont été déposés au bureau de Monsieur Casimir St Jean, architecte de la Cité de Montréal, No 180 rue St Jacques, et qu'ils sont prêts à recevoir toutes soumissions, par lettres cachetées, pour les travaux à être faits d'après ces plans et devis.

Ces soumissions devront être adressées en duplicata, l'un au bureau sus-dit de M. Casimir St Jean architecte, et l'autre au bureau des dits Syndics, au presbytère de St Jérôme, et ne seront reçues que jusqu'au 4 de décembre prochain inclusivement.

Il est parfaitement entendu que les dits Syndics ne s'engagent pas à accepter les plus basses ni aucune des soumissions.

St Jérôme, 18 novembre, 1896

J. E. PREVOST,
Président des Syndics.

16—8

## Bureau du VENDREDI SOIR

LOTS A BATIR SUR LA RUE CLARK

25 x 84, à une ruelle ; prix $273 et $286 seulement. $3 à $6 comptant, $10 en 30 jours, balance payable mensuellement avec intérêt compris.

Bureau du Vendredi Soir
Chambre 3,
162 rue St-JACQUES

## Succession de feu William B. Davidson, fleuriste, Co e St Paul.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de filer leurs comptes, et toutes personnes étant endettées envers la dite succession sont aussi requises de payer aux soussignés.

Montréal, 19 novembre 1896.

EMARD, MAURAULT & OUIMET
Avocats,
180 rue St-Jacques

17—2

### TEMPERATURE

Toronto, 20 — Vent modéré, temps beau et froid.

MONTRÉAL, 20 Novembre 1896.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1643 rue Notre-Dame:

| | |
|---|---|
| Aujourd'hui maximum | 24 |
| Même date l'an dernier | 49 |
| Aujourd'hui minimum | 16 |
| Même date l'an dernier | 35 |

D'après le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m., 30.56 ; 12 hrs a.m., 30.55 ; 2 hrs p.m., 30.51.

## AUX ANNONCEURS

*Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p. m., Vendredi.*

*Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.*

### QUARTIER ST-JACQUES

Des amis de M. Archambault, candidat dans le quartier St Jacques, nous demandent de publier le document ci-dessous :

J'autorise à protester en mon nom contre l'article de la "Presse,," disant que M. Archambault, candidat dans St Jacques, a été choisi que par un petit groupe. Ayant présidé l'assemblée qui a choisi M. Archambault, je déclare avec plaisir qu'elle était composée des nombreux citoyens du quartier, sans distinction de parti.

O. H. MASSICOTTE.

Loin de donner raison aux amis de M. Archambault, que la "Presse" a tenus en dehors de la discussion, cette protestation les condamne.

La réunion à laquelle M. O. H. Massicotte refère a été convoquée par l'entrefilet suivant publié, le 7 novembre, dans quelques journaux :

QUARTIER ST JACQUES

Tous les amis favorables à la candidature de M. Joseph Archambault, comme échevin en remplacement de feu M. Dupuis, sont priés de se réunir ce soir à la salle Dumont, 1476 rue Ste Catherine, à huit heures précises, pour affaires importantes.

Cette convocation ne s'adressait qu'aux amis de M. Archambault, et la décision prise à cette assemblée ne peut certainement être considérée comme représentant l'opinion, les voeux des électeurs de la division.

Les amis de M. J. Archambault en convoquant cette assemblée pour le 7 novembre, alors que le corps de l'échevin Dupuis était à peine refroidi, ont fait montre d'une hâte regrettable, justifiant amplement, à elle seule, toutes les accusations de cabale et de tentative de surprise du corps électoral.

D'ordinaire, les comtés, les quartiers ayant quelque peu de respect pour le représentant qu'ils ont perdu, ne procèdent pas au choix de son remplaçant avant d'avoir conduit le défunt à sa dernière demeure. Feu l'échevin Dupuis était trop estimé de ses électeurs pour que ces derniers aient songé à lui faire l'injure de manquer de respect à sa mémoire en convoquant une réunion électorale en présence de son cercueil.

En convoquant cette réunion, les amis de M. J. Archambault, ont cherché à influencer les électeurs du quartier St Jacques avant que ces électeurs aient eu le temps de se concerter et de discuter entre eux de la représentation du quartier; c'est contre cette manoeuvre que la " Presse " a protesté et qu'elle continue à protester.

### L'AFFAIRE ROBINOVITCH

M. H. C. St Pierre, qui a été l'avocat de Jos. Robinovitch, nous fait remarquer que le rapport paru dans les journaux d'hier est inexact. L'accusé n'a jamais été accusé de vol ni d'avoir augmenté la valeur d'un reçu. L'accusation était d'avoir changé un reçu, non en le majorant, mais en le diminuant, en faisant d'un 6 un 0.

Le savant juge a ordonné d'arrêter la cause, en expliquant que la preuve était insuffisante. Les jurés ont rendu un verdict sans quitter leur banc.

### HONORAIRES D'AVOCAT

Jugement a été rendu par le tribunal de revision dans la cause de Mathieu contre la Banque des Marchands et la Banque Union.

Le demandeur était procureur dans une cause de Arpin et Cie contre la province. Ses services ont bénéficié en réalité aux défenderesses en cette cause et il réclame ses honoraires de celles-ci.

L'action a été renvoyée en première instance mais maintenue en revision, au montant de $550.

### LE CARNAVAL

M. W. S. Weldon, gérant de l'hôtel Windsor, et M. Ed. Sheppard, ayant reçu un grand nombre de demandes d'informations des Etats-Unis, au sujet du projet de faire à Montréal un carnaval d'hiver, ont résolu de convoquer, pour demain soir, dans la salle de l'hôtel Windsor, une assemblée des marchands, des hôteliers, et de tous ceux qui s'intéressent au projet.

Si l'idée paraît approuvée par la population en général, l'organisation commencera le plus tôt possible.

### JEUNE FILLE ARRETEE

Le constable Dupré a arrêté, ce matin, dans une maison de la rue Craig, une jeune fille de 17 ans, nommée Rosanna Chartier, dont les parents demeurent à la Pointe aux Trembles. La jeune fille était disparue de chez elle depuis environ trois semaines. L'accusée doit comparaître devant le juge Desnoyers, cette après-midi.

$ $ $...

L'argent est préférable à un article dont vous n'avez pas besoin. Offrez-le en vente dans les "petites annonces" de LA PRESSE.

Q

## LES EMPLOYES CIVIQUES

### Va-t-il y avoir des destitutions

### Les chefs des principaux départements déclarent que non

Comme on le sait, l'époque du réengagement des employés civiques approche. Ordre a été donné de préparer une liste de tous ceux dont on peut se dispenser, afin qu'ils soient congédiés.

En voilà assez naturellement pour mettre bien des braves gens dans des transes et des inquiétudes sérieuses. Y aura-t-il beaucoup de destitutions, voilà ce que le reporter de la "Presse" a cherché à savoir ce matin.

Or, d'après ce qu'il a pu apprendre, il est plus que probable qu'il n'y aura aucun changement ou du moins très peu. C'est ce que prétendent les chefs des principaux départements et l'on sait que leur rapport à ce sujet règlera à peu près la question. M. Laforest, surintendant de l'aqueduc, n'hésite pas à dire qu'il a absolument besoin de tout son personnel et qu'il ne recommandera aucune destitution. M. St George, ingénieur de la cité, a fait la même déclaration. Quant au département du trésor voici ce que dit un membre influent du comité des finances. "Je sais que M. Robb a besoin de tout son monde et il n'y a pas lieu, je crois, de renvoyer personne. Il est vrai qu'au commencement de l'année le trésorier a déclaré qu'il pouvait se dispenser de quelques fonctionnaires, mais depuis, quelques-uns sont partis pour diverses raisons et ils n'ont pas été remplacés. De sorte qu'il est impossible de faire maintenant de nouveaux retranchements. Quant à feu M. Grose, l'évaluateur qui vient de mourir, il ne sera remplacé par personne du dehors. Je suis convaincu que nous sommes à peu près tous en faveur du système de promotion et il y a dans le bureau assez d'employés compétents pour que nous puissions facilement en trouver un capable de remplir la charge".

Comme on peut le voir, il n'y a pas lieu de s'alarmer inutilement.

## MGR. FABRE

### Il est gravement malade

Sa Grandeur Mgr Fabre doit débarquer demain, à New-York, de retour d'Europe.

Les nouvelles reçues à l'évêché, hier, annonçant que Sa Grandeur est gravement malade, ont causé une grande agitation et les chanoines Racicot et Martin sont partis hier soir pour New-York, où ils vont rencontrer l'archevêque.

Le docteur Armand Hudon, médecin de Mgr Fabre, accompagne les chanoines.

## AU GRAND RESERVOIR

### Les travaux de réparations achèvent

M. Laforest dit que l'on va terminer probablement ce soir les travaux de réparations au grand réservoir de l'aqueduc sur la montagne, au moins jusqu'au niveau que l'eau atteint, lorsque le bassin est plein. Celui-ci renferme actuellement 15 pieds d'eau et on le remplira probablement cette nuit ou demain. Une soixantaine d'hommes sont actuellement à l'oeuvre et tout marche à merveille. On va se mettre ensuite incessamment à réparer le réservoir de haute pression.

### RENVERSE PAR UN BICYCLE

A 9 heures, ce matin, un jeune garçon nommé Donat Desjardins, a été renversé par un bicycle, pendant qu'il traversait la Côte St Lambert, et a été légèrement blessé au bras. L'ambulance a été appelée, mais le médecin n'a pas jugé nécessaire de transporter le blessé à l'hôpital.

## BREF DE CERTIORARI

M. W. Kearney, hôtelier de la rue Oxford, a récemment transporté son établissement l'autre côté de la rue où il se trouvait. Par ce fait, sa licence se trouvait à cesser d'exister quant au premier lieu occupé par lui et n'être pas en vigueur quant au second. Il fut poursuivi et condamné à la cour du recorder pour vente de boissons enivrante, sans licence.

M. Kearney en appelle de ce jugement devant le tribunal de la cour supérieure, au moyen d'un bref de "certiorari".

### ENCORE LES EGOUTS

M. Cadieux a obtenu $808 de la cité pour se faire indemniser d'une inondation par lui subie, à la suite d'un débordement d'égoût. La question s'est présentée devant l'honorable juge Cimon, de la cour Supérieure.

### COUR DE L'ECHIQUIER

La cour de l'échiquier a siégé aujourd'hui encore à Montréal, pour entendre l'argumentation dans cette cause de la compagnie d'éclairage Auer contre M. O'Brien.

### CETTE ACCUSATION DE FRAUDE

Le détective Gladu est arrivé ce matin de son voyage aux Iles de la Madeleine, où il était allé exécuter un mandat de la cour de police de Montréal, contre M. James E. Grant, propriétaire de pêcheries à ce dernier endroit. La plainte a été formulée, ainsi que nous l'avons dit hier, par la maison C. A. Chouillou et Cie., de cette ville. L'officier de police dit que son voyage a été des plus orageux. Le vent est à la tempête dans le bas du golfe, et il a succombé, comme beaucoup d'autres, au mal de mer.

Le défendeur a comparu ce midi en présence du juge Desnoyers. La presse fut exclue. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, M. Grant a protesté de son innocence, et dit qu'il a donné ample satisfaction aux demandeurs, en leur donnant en garantie, certaines propriétés pour les $3,000 avancées. Quant à son inhabilité de rencontrer son engagement regardant la seconde partie du contrat stipulant que le défendeur s'engageait à fournir des homards, aux plaignants, au montant de $20,000, ceci est dû au manquement de la pêche de ces crustacés. L'enquête est ensuite ajournée à deux heures cette après-midi.

## COUR DU BANC DE LA REINE

### Les causes en appel

La cour d'assises était présidée, ce matin, par le juge Wurtele, M. J. L. Archambault, avocat de la couronne, a fait une motion demandant la nomination d'une commission rogatoire pour aller interroger des témoins de la couronne dans la cause de E. H. Harner, aux Etats-Unis, en France et en Italie. La motion a été adoptée et le commissaire qui sera probablement le greffier de la couronne, recevra instruction de partir dans quelques jours, afin d'être de retour pour l'ouverture de la cour d'assises, en mars prochain.

Dans la cause de Hugh B. Cameron, accusé de libelle, les cautions, par l'entremise de leur avocat, ont demandé à être libérés, vû que l'acte d'accusation n'a pas été soumis aux grands jurés.

Cette motion est prise en délibéré.

M. Charles A. Wilson, avocat, a ensuite demandé que la cause de Léon Neveu, de la Pointe Claire, condamné à $5 de dommages et à $5 de frais par le juge Desnoyers, soit entendue en appel.

M. D. A. Lafortune, qui est au banc de la poursuite privée, s'oppose à ce que la cause soit entendue, vu que l'accusé a payé son amende avant d'en appeler. Cependant, il a été démontré, par quelques témoins, que l'amende imposée à l'accusé avait été payée à son insu par ses amis et le juge Wurtele a décidé que cela ne devait pas le priver de son droit d'appel.

On a alors commencé à entendre les témoins qui sont au nombre de plus d'une vingtaine.

D'après les témoins de la poursuite, il est démontré que dans la nuit du 16 au 17 juin dernier, l'accusé Léon Neveu est allé briser la porte de la résidence de M. Herménégilde Théoret, avec une hache, à la Pointe-Claire, ainsi que les persiennes et les vitres de son épicerie, en y lançant des pierres.

Les témoins de la défense sont entendus cette après-midi.

### ACCIDENT DU TRAVAIL

M. Honoré Cadieux réclame $6,000 de dommages-intérêts de MM. Dowes et Prosper Laplante, de Lachine, par l'entremise de son avocat, M. Larochelle.

Le demandeur s'est fait blesser au genoux, alors qu'on déchargeait pour les défendeurs une barge de charbon ; une poulie s'était brisée et avait causé l'accident dans sa chute.

### IL DEVRA PAYER SES TAXES

L'honorable juge Cimon a rendu jugement, ce matin, dans une cause de la cité contre Stewart, boulanger du Mile-End, relativement à une réclamation de $107 de taxes.

En 1891, la ville de St Louis du Mile-End, alors non annexée à Montréal, passa un règlement permettant à toute personne voulant établir une manufacture dans ses limites, de le faire en en donnant avis ; alors une exemption de taxes était accordée pour dix ans.

Trois semaines avant l'annexion, le défendeur fit application pour obtenir le privilège ; mais son avis n'a pas été pris en considération.

M. Stuart est condamné à payer ses taxes.

### PAS DE LIEN DE DROIT

L'action de Groulx contre le G. T. R. demandant $120 de dommages, a été renvoyée. Le demandeur avait confié des cochons au C. P. R. pour être transportés à St Henri de Montréal ; des dommages ayant été subis à la suite de retard dans le transport, causé par le G. T. R., ce n'est pas ce dernier néanmoins qu'on aurait dû poursuivre.

### GAMINS A LA POINTE CLAIRE

Le constable Lambert, attaché au bureau du grand connétable Bissonnette, a arrêté hier soir, deux jeunes gens de la Pointe Claire, nommés Léon Neveu et Arsène Lefebvre, sous l'accusation d'avoir commis des voies de faits sur deux femmes syriennes qui colportaient à cet endroit. D'après la déposition des plaignantes, les accusés les auraient insultées de la façon la plus grossière. Il existe, dit-on, actuellement, à la Pointe-Claire, une bande de gamins qui sèment la terreur, dans le village, en insultant les passants, et en brisant les fenêtres dans plusieurs maisons de la localité. Neveu et Lefebvre ont été admis à caution et leur cause a été remise à mardi prochain. On s'attend dans l'intervalle, qu'il y aura d'autres arrestations. Les accusés se déclarent innocents.

### QUARTIER ST-GABRIEL

Assemblée du Club des Jeunes Libéraux de St Gabriel, ce soir, à 8 heures, à la salle St Charles, rue Island.

### Mme DANGERFIELD

Le détective Campeau, qui a arrêté à New-York, Mme Dangerfield, la jeune femme accusée d'avoir volé $200 à sa mère, déclare que, contrairement à ce que dit une dépêche de New-York, il n'a jamais émis l'opinion que la prisonnière se fût rendue aux Etats-Unis dans le but de rencontrer quelqu'un. Il nie aussi avoir fait des commentaires sur les charmes physiques de la jeune femme.

Mme Dangerfield a comparu hier après-midi, devant le juge Desnoyers. Elle s'est avouée coupable, mais a été remise en liberté et la sentence a été suspendue.

### CHEVAL FOURBU

Les inspecteurs Kobold et Carragher, de la société protectrice des animaux, ont traduit en cour de police, ce matin, un charretier du nom de Zotique Roch, demeurant au No 84 rue Dufresne. L'attelage appartient à un commerçant de charbon, du nom de Denis Whelan, rue Craig. L'accusé a été condamné à une amende de $10 et les frais pour avoir conduit un cheval blessé et fourbu.

### POURSUITE DE $33,000

M. Robert McGreevy a donné instruction à M. Archer, avocat, de prendre une action au montant de $33,000 contre M. C. N. Armstrong. C'est la balance d'une somme de $75,000, montant des actions de la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, vendues par le demandeur au défendeur.

### ACTION DE $10,000

M. Edmond Lepage, réclame $10,000 de M. Ernest Lavigne. Les parties en cause étaient autrefois associés comme marchands de nouveautés et le demandeur réclame sa part des bénéfices, qu'il prétend lui revenir.

## CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

### Les partisans de l'achat du couvent à St-Henri, remportent la victoire

### LE BONUS DE $10,000 A MAISONNEUVE

### On ne construira pas d'édifice municipal à Ste-Cunégonde

Autres nouvellee

STE-CUNEGONDE. — Il est à peu près certain, maintenant, que le conseil de ville a renoncé à construire un édifice municipal. Un emprunt sera effectué quand même, mais il ne servira qu'à payer la partie de la dette municipale qui porte de trop gros intérêts.

—M. J. D. Oligny offre au conseil municipal de construire un appareil pour détruire les vidanges.

—Quinze familles pauvres ont obtenu la remise de leur compte d'eau du conseil.

—La Montreal Water and Power Co., a obtenu de renouveler son billet de $7,500, qu'elle doit à la municipalité, moyennant un acompte de $1,000.

ST-LOUIS. — Noé Villeneuve, Jos. Nadon et H. McGibbon, trois pochards turbulents, ont été arrêtés par la police et déposés au violon municipal. Le magistrat qui les a jugés coupables, les a condamnés à payer un dollar et demi d'amende chacun ou d'aller passer une semaine à l'hôtel Vallée où il seront nourris, logés et chauffés moyennant un léger travail.

—Hier, la police a été habillé de neuf. Les nouveaux costumes sont en gros drap et faits de façon à protéger les constables contre les intempéries de la saison d'hiver.

ST-HENRI. — Les délégués de la commission scolaire sont revenus de Québec. Il paraît que l'affaire du couvent est terminée. Le surintendant consent à ce que la commission scolaire achète le couvent des soeurs au prix de $48,500.

Il nous est impossible de savoir exactement ce que la majorité des contribuables pense de la chose ; mais ce que nous pouvons assurer, c'est que bon nombre des principaux citoyens sont mécontents contre la commission.

Si on en croit les bruits qui circulent, certain commissaire aurait été loin de se laisser guider par l'intérêt public dans cette affaire. D'un autre côté, il y a aussi des hommes importants qui approuvent la conduite des commissaires. L'avenir dira qui a tort ou raison.

MAISONNEUVE. — La question du bonus de $10,000 accordé à une compagnie de brasseries continue à agiter les esprits dans cette municipalité. Il est difficile de prévoir qui l'emportera le jour du vote. Les deux parties se disent certains de la victoire. Pour que le bonus puisse être accodé, il faut une majorité en nombre et en valeur.

## CET EMPRUNT PERMANENT

Le maire Smith, interrogé ce matin, par le reporter de la "Presse" au sujet de la résolution du conseil relativement à l'emprunt permanent de deux millions et des chances que cet emprunt aurait d'être approuvé par la législature a déclaré ceci : "Comme je l'aidit souvent au conseil, je suis en faveur d'un emprunt temporaire pour deux ans, de sorte que je n'ai que peu de chose à ajouter. Je ne puis que regretter que les représentants de la cité n'aient pu trouver de moyen plus acceptable de rencontrer nos obligations, qu'un emprunt permanent. Ils devraient savoir pourtant qu'il est inutile d'aller à Québec avec ce plan qui a été rejeté il y a un an et que désapprouvent tous les corps publics de la cité. Selon moi, les échevins devaient, s'ils voulaient réellement avoir de l'argent, proposer un projet dans le sens que j'ai indiqué, et qui aurait pu avoir quelque chance d'être agréé par la législature.

### AVIS A LA POLICE

Le public se plaint beaucoup, dans le quartier St-Jean-Baptiste de ce qu'une bande de jeunes gens stationnant presqu'en permanence sur la rue Hypolite, entre les rues Rachel et Duluth, ne se contentent pas de gêner la circulation, mais insultent les dames. Avis à la police, s'il en existe dans le district.

### COMMISSION DE POLICE

La prochaine assemblée du comité de police aura lieu mardi prochain à deux heures et demie. On ne s'occupera que d'affaires de routine.

### BILLARD SANS LICENCE

Le juge Dugas a condamné ce matin à une amende de $50 et les frais, un nommé Arthur Décoteau, No 729 rue Sanguinet, pour avoir eu en sa possession une table de billard non licenciée.

### CHEMIN DE FER EN CHINE

Vancouver, 20 — M. Spitzel, qui arrive d'Asie et est très intéressé dans le projet du chemin de fer de Pékin à Canton, dit que Tsung Li Yamen a autorisé la construction de la voie ferrée Han-Kow-Canton-Souchor et l'emprunt de 20,000,000 de taëls. La construction du chemin de fer coûtera environ 40 millions de taëls.

### LE BANDITISME AUX ETATS-UNIS

Tucson, Ariz., 20 — Un combat vient d'avoir lieu à Chihuahua, entre les hommes du marshall Hall et la troupe de bandit de Black Jack. Le fameux Bob Hayes a été tué et Black Jack a reçu une grave blessure, mais il a pu s'enfuir.

Decatur, Ind., 20 — Un voleur de grand chemin armé de deux revolvers, a arrêté quatre hommes qui voyageaient en char à mains sur la voie du chemin de fer "Grand Rapids and Indiana", hier soir, et leur a enlevé plus de $100.

### RETRAITE

Ottawa, 20 — M. C. J. Reddon, officier de l'excise à Toronto, s'est retiré du service civil. Avis de sa retraite a été reçu hier au département du revenu de l'intérieur.

### LE MEURTRIER PRENTISS

Cobourg, Ont., 20 — Arthur Prentiss, le jeune meurtrier, a été, ce matin, transféré au pénitencier de Kingston, où il doit passer le reste de sa vie.

## TUE DANS UNE MINE

### Par la chute d'une pierre

Asbestos, 20 — Un fatal accident est arrivé vendredi dernier dans les mines d'Asbestos. Un ouvrier nommé Joseph Goudreau, travaillait au fond d'un puits lorsqu'une pierre, pesant environ 12 livres s'est détachée à 50 pieds au-dessus de lui et lui est tombée sur la tête. Le malheureux mineur a eu le crâne fracturé. Il a expiré au bout de quelques heures, sans avoir repris connaissance depuis l'accident. Goudreau était âgé de 40 ans. Il laisse une femme mais pas d'enfants.

## LE MAIRE OBSEDE

### Les solliciteurs le poursuivent jusqu'à sa maison privée

Le maire Smith se plaint du nombre toujours croissant de solliciteurs qui viennent lui demander des secours pécuniaires ou d'autre nature. Son Honneur est bien prêt à fournir de sa bourse autant que la chose lui sera possible, mais il ne peut disposer des bons de la ville et à moins d'avoir à sa disposition la banque de Montréal, il ne peut satisfaire à toutes les demandes. On l'assiège non seulement à ses salons de l'hôtel de ville, mais on le poursuit même à son bureau d'affaires et jusqu'à sa résidence privée. C'est au point qu'il ne peut vaquer à ses occupations. Il y a, dit-il, nombre de médecins, de ministres, etc., qui, pour se débarrasser d'un importun, le renvoient au maire ; la position de celui-ci devient alors impossible, à force d'être ennuyeuse.

## L'ENQUETE SUR LE TARIF

### Les manufacturiers de chaussures veulent une réduction de l'impot

Toronto, 20 — La commission du tarif a eu ce matin une entrevue avec une couple de délégations. L'une représentait les fabricants de chaussures, l'autre, le commerce de ferronnerie. La délégation des cordonniers est anxieuse de voir réduire le tarif sur les cuirs, contrairement à ce que veulent les tanneurs.

La délégation du commerce du fer se composait de MM. George Bertram, Jones et E. Garney.

Sir Richard Cartwright est parti cette après-midi pour Saratoga Springs.

## REMORDS D'UN VOLEUR

### Au lieu de $8,000 il lègue $27,000 à sa victime

The Dalles, Orégon, 20 — Il y a plus de 30 ans, M. Louis Davenport, de cette ville, se faisait voler $8,000 de poudre d'or. Récemment un étranger rendit visite à M. Davenport et lui annonça que celui qui l'avait volé avait fait avant de mourir un testament pourvoyant à la restitution des $8,000 plus les intérêts à partir du jour du vol. M. Davenport va toucher $27,000.

### LE CHOLERA DANS ESSEX

Ottawa, 20 — Avis a été donné au département de l'agriculture que le choléra sur les porcs qui faisait tant de ravages dans le comté d'Essex, est presque totalement enrayé, grâce à l'intervention prompte et efficace des autorités du département.

### CORNWALL ET STORMONT

Newington, Ont., 20 — La convention conservatrice des comtés unis de Cornwall et Stormont, a choisi hier, M. James Leitch, C. R., comme son candidat à l'élection partielle de ce comté.

### BOISSONS DE CONTREBANDE

Ottawa, 20 — Le département des douanes a été informé d'une autre saisie de liqueurs de contrebande à Gaspé. Les barils étaient à bord d'un vaisseau de St Pierre Miquelon.

### VACANCE A LA COUR SUPREME

Ottawa, 20 — Il y aura sous peu une vacance à la cour Suprême de la Colombie Anglaise. M. le juge McCreight a décidé de se retirer.

### NOUVEAU PATRIARCHE ARMENIEN

Constantinople, 20 — L'assemblée arménienne tenue avant-hier, a nommé Mgr Maghaki Ormaniani, patriarche arménien, par un vote de 48 contre 10, contre son concurrent, Mgr Bartholoméos. Cette nomination est très bien. Elle sera approuvée probablement demain par un iradé impérial.

### NOYE DANS LA MER BALTIQUE

Ottawa, 20—M. Ellis, de la Ferme Expérimentale, a reçu, hier, la nouvelle de la mort de son frère, John, noyé dans un naufrage sur la mer Baltique, près de la côte de Danemark. Le défunt a quitté le Canada pour l'Angleterre l'été dernier et s'était engagé dans le commerce du grain sur la mer Baltique. Le vaisseau sur lequel il était a fait naufrage et tout l'équipage a péri.

Paris, 20 — M. Pierre Legrand, député, et M. Henri Turot, rédacteur de la "Petite République Française", se sont battus en duel. M. Turot a été blessé au bras. Le combat a été causé par une discussion politique.

ACCORDAGE DE PIANOS

Si vous possédez un piano Chickering, Heintzman ou Newcombe, confiez-nous le soin de l'accorder. Etant agents pour la vente de ces pianos, nous avons intérêt à ce qu'ils soient conservés en bon ordre.

Accordeurs de première classe et prix les plus bas. C. W. Lindsay, 2366 rue Ste Catherine. Téléphone 4168. 17—2

PARC SOHMER

DIMANCHE, 22 NOVEMBRE

Après-midi 3 heures ; soir 8 heures.

Attractions extraordinaires des Etats-Unis, Little Tootsie, chant et danse ; Mme et Mlle Durand, chansons de genre ; Louis Henry, baryton ; Les célèbres duettistes Troubadours Français ; Thompson et Carroll, triple barre horizontale ; les fameux acrobates et équilibristes Farnum Bros, faisant un saut périlleux d'une pyramide à 30 pieds de hauteur. Programme choisi par la musique du Parc. Admission, 10 cts. 17-2

## LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

### Acheté par le gouvernement fédéral

Québec, 20 — Les honorables MM. Berthiaume et Rolland sont arrivés à Québec ce matin. Ils n'ont pas été assermentés encore, comme conseillers législatifs, à cause de l'absence momentanée du lieutenant gouverneur. Ils ont reçu du greffier de l'assemblée législative leur commission et sont repartis pour Montréal.

—Les honorables MM. Nantel et Leblanc sont partis pour Montréal, aujourd'hui.

—Le gouvernement fédéral a acheté le chemin de fer de la Baie des Chaleurs pour en faire un tronçon de l'Intercolonial. Le prix d'achat n'est pas connu, mais il est certain que la transaction a eu lieu.

### RELATIONS COMMERCIALES

Sheffield, 20—Le banquet de l'association des maîtres couteliers a eu lieu ici hier soir. Parmi les convives était le très honorable Arthur J. Balfour, chef du gouvernement à la Chambre des Communes, qui a parlé, sur des sujets commerciaux, et non sur la politique. Sir Donald Smith, haut commissaire canadien en Angleterre, a répondu au toast porté aux Colonies. Il a donné des statistiques montrant le développement des colonies et a annoncé que leurs progrès seraient plus grands dans très peu d'années. Il espère que leurs relations avec l'Angleterre deviendront plus étroites. Sir Donald se déclare en faveur de l'établissement de relations commerciales tel que proposé par la récente conférence internationale, à Ottawa.

## FINANCES ET COMMERCE

Montréal, 20 novembre 1896.—Londres est soutenu pour les valeurs américaines, sauf pour le St Paul, l'Erié et le Pacifique qui sont faibles. Les consolidés sont plus fermes à 110½ au comptant et 110⅝ à terme. L'escompte sur le marché libre est à 3½ p.c. et en banque à 4 p.c.

A Paris, la rente perd 2½ centimes à 102 fr. 60. Le change sur Londres est à 25 fr. 24½ comme hier.

Wall Street, à New-York, a ouvert dans l'indécision et les cours sont restés irréguliers jusqu'à midi. La tendance après-midi paraît être au maintien des cours. Les fluctuations sont très petites et les cours de midi sont généralement les mêmes qu'à l'ouverture. Le sucre fait 117¼ après 116⅝. Le tabac est à 76½. Les prêts à demande ont été faits entre 2½ et 3½ p.c.

Notre bourse de Montréal est modérément active, avec un ton soutenu ; on attend les événements et, en attendant, on maintient les cours. Le Câble a fait 158¼, en baisse de ¼. Le Postal Telegraph 88c, même cours qu'hier. Les Chars urbains sont plus fermes à 216½. Le Gaz fléchit un peu à 178½. La Royal Electric en hausse de 4 points à 114. Les banques sont fermes ; la banque d'Hochelaga fait 123 ex-dividende et la banque de Montréal, 224, ex-d.

MARCHES D'EUROPE

Londres, 20 novembre—Blé à la côte, sans affaires ; en route faible ; No 1 Californie, prompte expédition, 36s, vendeurs. Duluth No 1 dur, décembre et janvier, 34s. No 1 du Nord, décembre et janvier, 33s 7½d. Maïs en route, faible, en baisse de 3 à 6d. Danube disponible, 19s 6 deniers ; américain disponible, 15s 6d. Farines Patentes de Minneapolis, 29s. Mark Lane, blé anglais terne, en baisse de 3d. Maïs américain, faible, du Danube terne ; farines faciles en baisse de 6d. Avoine de Russie, en baisse de 6d.

Anvers, 20 novembre—Blé faible ; roux d'hiver, 19⅝.

Paris, 20 novembre—Blé faible ; 21 fr. 90 novembre et décembre ; farines faibles, 47 fr. 80 novembre, 48 fr. 00 décembre. Temps couvert.

Liverpool, 20 novembre—Blé disponible, soutenu, No 1 Californie, 7s 6d. No 2 roux d'hiver, 7s. No 2 du printemps, 6s 10d. Blé à livrer, soutenu ; 6s 8 décembre, 6s 8¼ janvier, février et mars. Maïs disponible soutenu. Américain vieux, 3s. Maïs à livrer ferme, 2s, 11¾ novembre, 3s décembre, 2s 11¾ janvier, 2s 11¼ février et mars. Farines fortes de Minneapolis, 25s 6d.

MARCHES DES ETATS-UNIS

New-York, 20 novembre—Midi. Farines soutenues, blé soutenu, roux d'hiver 90 à 95c. No 2 94½c. Maïs soutenu, No 2 29½c. Avoine soutenu, No 2 blanche, 25½c ,No 2 mélangée, 22⅝c. Seigle soutenu, 44 à 46c, lard salé soutenu, $8.00 à $8.50. Saindoux nominal, $4.05. Frets $4½ à 5d.

Détroit, 20 novembre—Midi. Blé blanc, 90½c disponible ; blé roux 90½c disponible et décembre, 92½c mai.

Duluth, 20 novembre—Blé No 1 du nord, 77⅝c décembre, 81c mai.

Chicago, 20 novembre—Le blé a ouvert faible sur une baisse de 1¼d à Liverpool et des arrivages considérables dans le nord-ouest—923 chars, avec 112 à Chicago. Il y a eu reprise sur la nouvelle d'une vente de 175,000 minots au comptant. A midi les cours sont : décembre 77¼, mai 79⅜ à 80. Le maïs et l'avoine sont faibles.

New-York, 20 novembre—Beurre de choix, ferme ; crèmeries, 13½ à 21c. Fromage tranquille, 7¼ à 10⅝c. Oeufs fermes, de l'Etat, 22 à 26c.

SUCRES

New-York, 20 novembre—Sucres faciles ; moulu, 5c ; en poudre, 4⅝c, granulé, 4⅝c.

### BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier. nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.:

| STOCK | Vend. | Ach. | STOCK | Vend. | Ach. |
|---|---|---|---|---|---|
| Can. P. Ry. | 58 | 57 | B. Nationale | 80 | 71⅞ |
| Can. P. L. B. | | | B. Union | 110 | 100 |
| D. S. S. & A. | 5½ | 4¾ | B.Commerce | 129 | 127½ |
| D. S. A. Pr. | 12 | 10 | B. V.-Marie | 100 | 70 |
| G.T.R. 1er Pr | | | B.Hochelaga | 130 | 122½ |
| G.T.K. 2e Pr | | | Int. Coal | | |
| Wabash | | | Halifax T.Co | | |
| Wabash Pr. | | | N.-W. Ld Pr. | | |
| Com. Cable | 158½ | 158 | Can. S. Co. | | |
| M. Tel. Co. | 170 | 164½ | Can. Paper | | |
| R. & O. N. xd | 100 | | Can. C. Bds. | | |
| M. St. Ry. | 217 | 216½ | Ch. et St L. | | |
| Toronto St R | 69 | 67½ | Cons. Cord. | | |
| M. Gas Co. | 178½ | 178¼ | M. Cott. Co. | 130 | 118¾ |
| Bell Tel. Co. | 160 | 157¾ | M. Cott. Bds. | | |
| Postal Tel. | 88½ | 87¾ | C.C.C. Co. | | |
| R. E. Light. | 125 | 115 | C.C.C.Co Bds. | | |
| Gas xd | | | Granite C M C | | |
| B. Montréal | 225 | 224 | Nat. Cord. | | |
| B. Ontario | 85 | 77½ | Merch. Mfg. | | |
| St. Ry. | | | D. Cott. Co. | 95 | |
| B.N.America | | | D. Cott. Bds. | | |
| B. du Peuple | | | M. L. & Mort. | | |
| B. Molson | | | G. Co of N.A. | | |
| B. Toronto | | 224 | Acc. Ins. Co. | | |
| B. J.-Cartier | | | Ot. El. St. R. | | |
| B Marchands | 174 | 168 | D. Glass Co. | | |
| B Merc. Hal. | 164 | 157 | Cons. L. & I. | | |
| East. T. Bk. | | 144 | Havre | | |
| B. Québec | | 115 | W.& V.T.Bds | | |

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—125 à 158¼.
Street Ry—18 à 216¼, 25 à 216½.
Toronto St Ry—25 à 68¼.
Gaz—50 à 178½.
Postal Tel—300 à 88.
Royal Electric Light—25 à 114.
Banque de Montréal—100 à 224.
Banque du Commerce—1 à 128. 1 à 127½.
Banque Hochelaga—25 à 123.
Halifax T. Co—50 à 75. 17 à 75¼.
West Loan & Trust—60 à 92.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Gaz—25 à 178¼, 30 à 178⅜, 25 à 178¼, 50 à 178⅜.
Royal Electric Ao.—14 à 115.

### BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

| STOCK | Ouv. | Fer. | STOCK | Ouv. | Fer. |
|---|---|---|---|---|---|
| A.T.C. | | 14¾ | V.S.Cordge | | |
| C. B. & Q. | 80½ | 79⅞ | M. O. Pac. | | |
| Can. Pac. | | | Nor.Pac. | 15½ | 15⅝ |
| N.Y.C. | 95 | 95 | Nor.Pac. pfd. | 26½ | 25⅞ |
| C.C.C. | | | Nor. West | 106 | 105 |
| Can. South | | | Wabash pfd. | 17½ | 17⅝ |
| Del. Hudson | 128 | 128 | Oma. Com. | | |
| D.L.& West. | | | N. A. | | |
| Erie | | | Pacific Mail | 28 | 27½ |
| C. Gas | 77⅞ | 76¾ | Reading | 30⅜ | 31⅛ |
| N.Y.& N.En. | | | St Paul | 76⅞ | 76⅛ |
| N.J. Cen. | | | Tex. Pac. | 10¼ | 10¼ |
| Lead | | | Union Pac. | 10⅛ | 10⅛ |
| Louis & Nash | 50¾ | 50⅜ | W.U.Tel. | 87¾ | 87⅛ |
| L. Shore | | | Wab. Com. | 7⅛ | |
| M.C. | | | R. I. | 71¼ | 70⅝ |
| Am. S. | 13⅛ | 12⅞ | Sucre | 118¼ | 116⅝ |

### MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

| | | Ouverture. | Plus haut. | Plus bas. | Fermeture. |
|---|---|---|---|---|---|
| Blé | Déc. | 76 | 77⅛ | 75½ | 75⅝ |
| | Mai | 79⅞ | 80⅜ | 79 | 79⅛ |
| Blé-d'Inde | Déc. | 22⅜ | 23¼ | 22½ | 22⅞ |
| | Mai | 26¼ | 26⅞ | 26⅜ | 26⅝ |
| Avoines | Déc. | 18¼ | 18⅞ | 18⅜ | 18½ |
| | Mai | 21⅛ | 21⅞ | 21¼ | 21⅝ |
| Lard | Janv. | 7.32 | 7.52 | 7.32 | 7.42 |
| | Mai | 7.70 | 7.85 | 7.72 | 7.75 |
| Saindoux | Janv. | 3.85 | 3.92 | 3.85 | 3.87 |
| | May | 4.07 | 4.12 | 4.07 | 4.10 |
| Son | Janv. | 3.65 | 3.72 | 3.65 | 3.70 |
| | Mai | 3.92 | 3.92 | 3.90 | 3.90 |

## CRIME OU DISTRACTION D'UN ECOLIER

### Un couteau ouvert sur un banc

### Un camarade gravement blessé

New-York, 20—Toute une panique a été créée lundi, à l'école primaire de la rue Union, où Mlle Payton est institutrice. L'un des écoliers de septième classe, Steve Miller, un mauvais sujet accompli, était si dissipé que l'institutrice lui donna pour voisin, dans l'espérance que le bon exemple le corrigerait, Elmer Lawson, un écolier modèle. Or, le matin de ce jour, Elmer qui n'est âgé que de 12 ans, venait de réciter sa leçon, d'une façon parfaite comme à l'ordinaire, et il s'en retournait reprendre sa place, tandis que l'institutrice lui souriait avec bonté, lorsqu'on aperçut Steve Miller qui plaçait quelque chose sur le siège d'Elmer. C'était un couteau de poche, dont la lame pointue était en l'air, comme un paratonnerre. Elmer s'assit sur son siège. Il se releva en poussant un cri perçant, puis se jeta sur le plancher où il se roula avec des cris d'agonie, trop excité pour retirer le couteau qui était entré dans la chair jusqu'à la moitié de la lame. En un instant, toute l'école était en émoi ; les enfants effrayés, ne sachant pas ce qu'il y avait, s'écrasaient à la porte. Mlle Payton s'élança au secours d'Elmer et arracha le couteau de la plaie. Le sang coulait abondamment et le blessé fut transporté chez lui.

Un médecin arrêta l'écoulement du sang mais pas avant que l'enfant n'eût été très affaibli. La blessure était très douloureuse quoique ne présentant pas de danger grave.

Lorsque l'institutrice demanda à Miller pourquoi il avait agi ainsi, il répondit qu'il venait d'aiguiser son crayon et qu'il avait mis son couteau sur le siège sans y faire attention.

M. S. Sweeney, le principal de l'école, ordonna à l'enfant d'aller voir le juge de la cour de police, et de ne pas revenir à l'école avant que cette affaire fût réglée.

Steve pleurant abondamment, se rendit chez le juge Douglass, et lui raconta que le principal l'avait envoyé le trouver au sujet d'un accident qui était arrivé, mais qu'il n'y avait aucune mauvaise intention de sa part.

L'enquête aura lieu ces jours-ci, alors que Elmer sera un peu guéri et en état de déposer sa plainte.

Steve à la réputation d'être un mauvais sujet. Il y a quelque temps, il vola les pigeons d'un camarade et les peintura pour que l'autre ne pût les reconnaître.

Ste Marie, de Brandford, 20—Une cause singulière vient de se dérouler ici, devant le tribunal. Le maire Mayrand, de cette localité, aurait été insulté par un nommé Cantin qui l'a traité de "maudit", "toryeu," "baptême," etc. De là une poursuite qui a fait sensation. L'action, a été déboutée cependant, parce que le juge a prétendu que ces paroles, tout en étant grossières, n'étaient pas injurieuses, et ne pouvaient causer aucun tort au demandeur.

### VOYEZ-LE

N'oubliez pas d'acheter le "Samedi" de cette semaine, qui contient entr'autres choses, "La Tourte", ouverture, pour piano, par Gaston Serpute, la médaille de sauvetage, écho des modes parisiennes, chronique théâtrale, le diable au 19e siècle, le secret du squelette, le casse-tête chinois avec primes en argent, des devinettes, et une quantité de dessins humoristiques. 5c le numéro, dans tous les dépôts de journaux.

### NAISSANCES

LORTIE—Monsieur et Madame Alexandre Lortie, de St Zotique font part à leurs amis de la naissance de leur fille Berthe-Alice-Clémentine, arrivée le 14 courant. Parrain M. Ernest Stevens, de Coteau Landing ; marraine, Melle Clémentine Bussières, de Montréal.

### DECES

DAVID—A St Lambert, le 19 courant, à l'âge de 8 ans, 5 mois et 14 jours, Marie, Sophie, Mélina, Emilienne, enfant bien-aimée de Alp. David, C. M.

Les funérailles auront lieu dimanche, le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de son grand-père, M. Noël Mercille, à St Lambert, à 2.30 hrs., p.m., précises, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LAROSE—En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 31 ans et 2 mois, Marie Laure Larose, fille de Félix Larose, contremaître et soeur de L. F. Larose, agent d'immeubles.

Les funérailles auront lieu samedi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 275 rue des Seigneurs, à 7½ hrs a.m., pour se rendre à l'église St Joseph, rue Richmond, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les journaux français des Etats-Unis sont priés de reproduire.

HOULE—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 32 ans, 2 mois et 15 jours, Marie-Louise Larocque, épouse de Ernest Houle, marchand-tailleur.

Les funérailles auront lieu samedi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 1229 rue Ste Catherine, à 8 hrs., pour se rendre à l'église Ste Brigide, et de là, au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 36 ans, Joseph Meunier, ancien contremaître de la maison L. O. Grothé.

Le convoi partira de sa demeure, No 952 rue St-Dominique, dimanche, le 22 courant, à 2 heures précises, pour se rendre au Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LAVALLEE—En cette ville, le 20 courant, Théophile (Joe), fils aîné d'Olivier Lavallée, à l'âge de 35 ans.

Les funérailles auront lieu dimanche. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 85 rue Chatham, à 2.30 p.m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## CONCERT D'EOLIEN

**Samedi, 21 Novembre, à 3 heures p.m., aux salles de la Cie de Pianos Pratte, 1676 rue Notre-Dame**

PROGRAMME

1—Stradella—Ouverture ........ Flotow
2—Liebestraum ........ Liszt
3—Ballets de Faust, Nos 3, 4, 5 ........ Gounod
4—Cantilène nuptiale ........ Dubois
5—Valse Elégante ........ Huebert
6—Danse de Bayadères ........ Rubeinstein
7—Tocatelle ........ Dupont

Admission sur présentation de carte de visite. Q

## AVIS DE FAILLITE

In Re

M. WETSTEIN & CO,
fabricants, Montréal.

L'actif de cette faillite, tel que donné ci-dessous, sera vendu à l'encan public,

***Mercredi, le 25 Novembre***

**A ONZE HEURES A.M**

au magasin de Marcotte Frères, 69 rue St Jacques, Montréal.

Lot No 1

Fonds de commerce, $2280.31 ; fixtures, $149.85 ........ $2430.16

Lot No 2

Marchandises en douane ........ 303.75

Lot No 3

Créances et billets recevables ........ 5577.26

Lot No 4

Bail du magasin, 36 rue Lemoine, jusqu'au 1er mai, 1897.

On pourra voir le stock, le et après lundi, le 13 du courant.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du curateur,

F. W. RADFORD,
Curateur à la faillite M. Wetstein & Cie.
Bureau de Radford & Walford,
37 Imperial Building, Montréal

MARCOTTE FRERES
Encanteurs,
69 rue St Jacques Montréal. 16,18,20,23,24